

VILLE DE PETIT-QUEVILLY



2. RAPPORT DE PRÉSENTATION

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme



Révision du PLU :

prescrite le : 1^{er}.02.2002

arrêtée le : 06.02.2006

approuvée le : 15.12.2006



DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

VILLE DE PETIT-QUEVILLY



2. RAPPORT DE PRÉSENTATION

P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme



*Pages mises en compatibilité
par D.U.P. de l'Ecoquartier Flaubert
(Indice F_Janvier 2016)*

Révision du PLU :
prescrite le : 1^{er}.02.2002
arrêtée le : 06.02.2006
approuvée le : 15.12.2006



SOMMAIRE

AVANT PROPOS	8
INTRODUCTION GÉNÉRALE – LE TERRITOIRE DE PETIT-QUEVILLY	9

PARTIE I

LE DIAGNOSTIC ET L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

I – STRUCTURATION ET ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE	10
1.1. LA COMMUNE DANS SON CONTEXTE	11
1.1.1 – Situation administrative.....	11
1.1.2 – Situation géographique – Superficie du territoire	11
1.1.3 – Le projet de Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine	12
1.1.4 – Les orientations issues du Schéma Directeur de l'Agglomération	12
1.1.5 – Les orientations issues du Programme Local de l'Habitat.....	14
1.1.6 – Les gens du voyage.....	15
1.1.7 – Les orientations issues du Plan de Déplacements Urbains.....	15
1.1.8 – La charte des entrées et traversées de l'agglomération de Rouen	17
1.1.9 – Le plan aggro-vélo	18
1.1.10 – Le projet de contrat d'agglomération de Rouen	20
1.1.11 – Le zonage en aires urbaines.....	20
1.1.12 – Les aires d'influence des pôles de services intermédiaires.....	22
1.2. L'ENVIRONNEMENT URBAIN	23
1.2.1 – La ville dans l'agglomération	23
1.2.2 – Le sixième franchissement et son impact sur la ville	26
1.2.3 – Le projet urbain de Petit-Quevilly.....	27
1.2.4 – Les équipements, commerces et services publics	28
1.2.5 – Les pôles urbains	31
1.2.6 – Les quartiers : des polarités qui définissent la structure identitaire de la ville.	33
1.2.7 – La ville en mutation.....	35
1.3. DEPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES	36
1.3.1 – La trame viaire : une ville entre les mailles des axes structurants	36
1.3.2 – Les entrées de villes	38
1.3.3 – La sécurité routière.....	38
1.3.4 – Les transports interurbains	38
1.4. LES ELEMENTS IDENTITAIRES ET STRUCTURANTS DE LA VILLE	39

II – ÉCONOMIE, EMPLOI ET EQUILIBRES SOCIAUX	40
2.1. LA DEMOGRAPHIE	40
2.1.1 – Une population en constante diminution depuis les années 80.....	40
2.1.2 – Une population qui vieillie mais un indice de jeunesse élevé	41
2.2. L’HABITAT	42
2.2.1 – Un parc de logements équilibré	42
2.2.2 – Un rythme élevé de constructions	43
2.2.3 – Un flux résidentiel soutenu.....	44
2.3. L’ACTIVITE ECONOMIQUE	45
2.3.1 – Un taux de chômage en hausse	45
2.3.2 – Des migrations domicile/travail qui induisent des flux de transport importants	47
2.3.3 – Treize établissements regroupent 1/3 des emplois locaux	47
2.4. ANALYSE PAR QUARTIER	48
2.4.1 – Caractéristiques des quartiers	48
2.4.2 – Confort et occupation des logements	49
2.4.3 – Analyse de la population par quartier	51
2.5. PERSPECTIVES	52
2.5.1 – Démographie et habitat	52
2.5.2 – Activités économiques	53

III – ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	54
3.1. L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET URBAIN	54
3.1.1 – Situation générale.....	54
3.1.2 – Les grandes caractéristiques du paysage	54
3.1.3 – Le patrimoine bâti	55
3.2. ANALYSE ARCHITECTURALE ET URBAINE	56
3.2.1 – L'habitat : de la maison ouvrière à la barre	56
3.2.2 – L'activité économique : le renouvellement	59
3.2.3 – Les espaces verts : une nouvelle image de la ville	61
3.3. CONTRAINTES ET ENVIRONNEMENT	64
3.3.1 – Les servitudes d'utilité publique	64
3.3.2 – Les risques naturels	65
3.3.2.1 <i>Les risques liés à la présence de cavités souterraines</i>	65
3.3.2.2 <i>Les risques liés aux inondations et ruissellements</i>	70
3.3.3 – Les risques technologiques	70
3.3.3.1 <i>Les périmètres de danger</i>	70
3.3.3.2 <i>Les transports de matières dangereuses</i>	71
3.3.4 – Les nuisances sonores	71
3.3.5 – Les sols pollués et les anciens sites industriels	74
3.3.6 – La gestion et la protection de l'eau	74
3.3.7 – L'assainissement	74
3.3.8 – La collecte et le traitement des déchets	75
CONCLUSION PARTIE I : DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX	76

LES QUESTIONS URBAINES

PARTIE II

LE PROJET URBAIN ET SES TRADUCTIONS RÉGLEMENTAIRES

IV – LES CHOIX FONDANT LE PADD.....	77
4.1. LES GRANDS SECTEURS D’ENJEUX	77
4.1.1 – Le secteur de raccordement du 6 ^e franchissement	78
4.1.2 – Le secteur de la mairie	78
4.1.3 – Le secteur Saint-Antoine, Nobel et centre-ville	78
4.1.4 – Le secteur des Bruyères.....	78
4.2. LES OBJECTIFS D’AMENAGEMENT ET D’URBANISME	79
4.2.1 – Préparer de nouveaux sites à l’urbanisation	79
4.2.2 – Renforcer la vocation résidentielle	80
4.2.3 – Reconquérir les grands axes urbains.....	81
4.2.4 – Conforter l’activité économique.....	82
4.2.5 – Valoriser le patrimoine	83
4.2.6 – Améliorer le cadre de vie des habitants	84
V – LA JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS	86
5.1. LE CONTEXTE DE LA REVISION	86
5.1.1 – Les documents d’urbanisme des communes voisines et les documents d’urbanisme antérieurs de la commune	86
5.1.2 – Les motifs de la révision	87
5.2. LE DISPOSITIF REGLEMENTAIRE	89
5.2.1 – Le découpage du territoire en zones	89
5.2.2 – La justification des règles d’urbanisme	91
5.3. LES PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES A CERTAINS SECTEURS	96
5.3.1 – Les espaces boisés classés	96
5.3.2 – Les emplacements réservés	97
5.3.3 – Les secteurs de risques	99
5.3.3.1 <i>Les risques naturels liés aux inondations et ruissellements</i>	99
5.3.3.2 <i>Les risques technologiques</i>	99
5.3.4 – Les servitudes d’utilité publique	99
5.3.5 – Le droit de préemption urbain	99

VI – LES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT	102
---	------------

6.4. LES MESURES MISES EN ŒUVRE POUR PRESERVER, PROTEGER OU METTRE EN VALEUR L'ENVIRONNEMENT	102
6.4.1 – L'urbanisation le long des voies classées à grande circulation	102
6.4.2 – La lutte contre le bruit à proximité des voies bruyantes	102
6.4.3 – La prise en compte du risque lié aux ruissellements	103
6.4.4 – La protection de l'eau	104
6.4.5 – La connaissance des sites pollués	104
6.4.6 – La prise en compte des risques de cavités souterraines	105
6.4.7 – Évaluation de l'incidence des terrains retenus à l'urbanisation sur l'environnement..	105

CONCLUSION PARTIE II : DU POS AU PLU LES CHANGEMENTS APPORTES	107
--	------------

7. Du P.O.S. AU P.L.U. : LES CHANGEMENTS APPORTES	107
7.1 – Un document d'une autre nature	107
7.2 – Les modifications apportées au P.O.S. révisé le 18 octobre 2004	107
7.3 – Les nouvelles définitions des zones urbaines et naturelles	108
7.4 – Les principales évolutions du P.O.S. au P.L.U.	108

ANNEXES	112
----------------------	------------

- Fiches d'information relatives aux édifices d'intérêt architectural industriel ou non industriel (Service Régional de l'Inventaire Régional)	114
- Fiches extraites de la base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués (Bureau de Recherche Géologiques et Minières)	137
- Fiches extraites de l'inventaire d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service BASIAS (Bureau de Recherche Géologiques et Minières)	144
- Base de données des cavités souterraines (Bureau de Recherche Géologiques et Minières)	152

AVANT-PROPOS

Le contenu d'un Plan Local d'Urbanisme est défini par les articles R.123-1 et suivants du code de l'urbanisme, modifiés par le décret du 9 juin 2004. Selon l'article R.123-1, « *Le plan local d'urbanisme comprend un **rapport de présentation**, le **projet d'aménagement et de développement durable** de la commune et un **règlement** ainsi que des documents graphiques. Il peut comporter en outre des **orientations d'aménagement** relatives à des quartiers ou à des secteurs, assorties le cas échéant de documents graphiques. (...). Il est accompagné d'annexes* ».

LE PRÉSENT RAPPORT DE PRÉSENTATION

Selon l'article R.123-2 du code de l'urbanisme :

« Le rapport de présentation :

- 1° Expose le diagnostic prévu au premier alinéa de l'article L.123-1 ;
- 2° Analyse l'état initial de l'environnement ;
- 3° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable, expose les motifs de la délimitation des zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Il justifie l'institution des secteurs des zones urbaines où les constructions ou installations d'une superficie supérieure à un seuil défini par le règlement sont interdites en application du a de l'article L.123-2 ;
- 4° Évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement et expose la manière dont le plan prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur. En cas de modification ou de révision, le rapport de présentation est complété par l'exposé des motifs des changements apportés. ».

Le présent rapport de présentation se présente sous la forme de deux parties :

1^{ère} PARTIE :

La première partie, expose conformément à l'article L.123-2 1° et 2°, le diagnostic du territoire communal, les contraintes et l'état initial de l'environnement. Sont abordés successivement la structuration et les équipements du territoire, puis l'économie, l'emploi et les équilibres sociaux et enfin l'état initial de l'environnement (naturel et urbain). En conclusion, sont exposés les enjeux qui découlent de ce diagnostic.

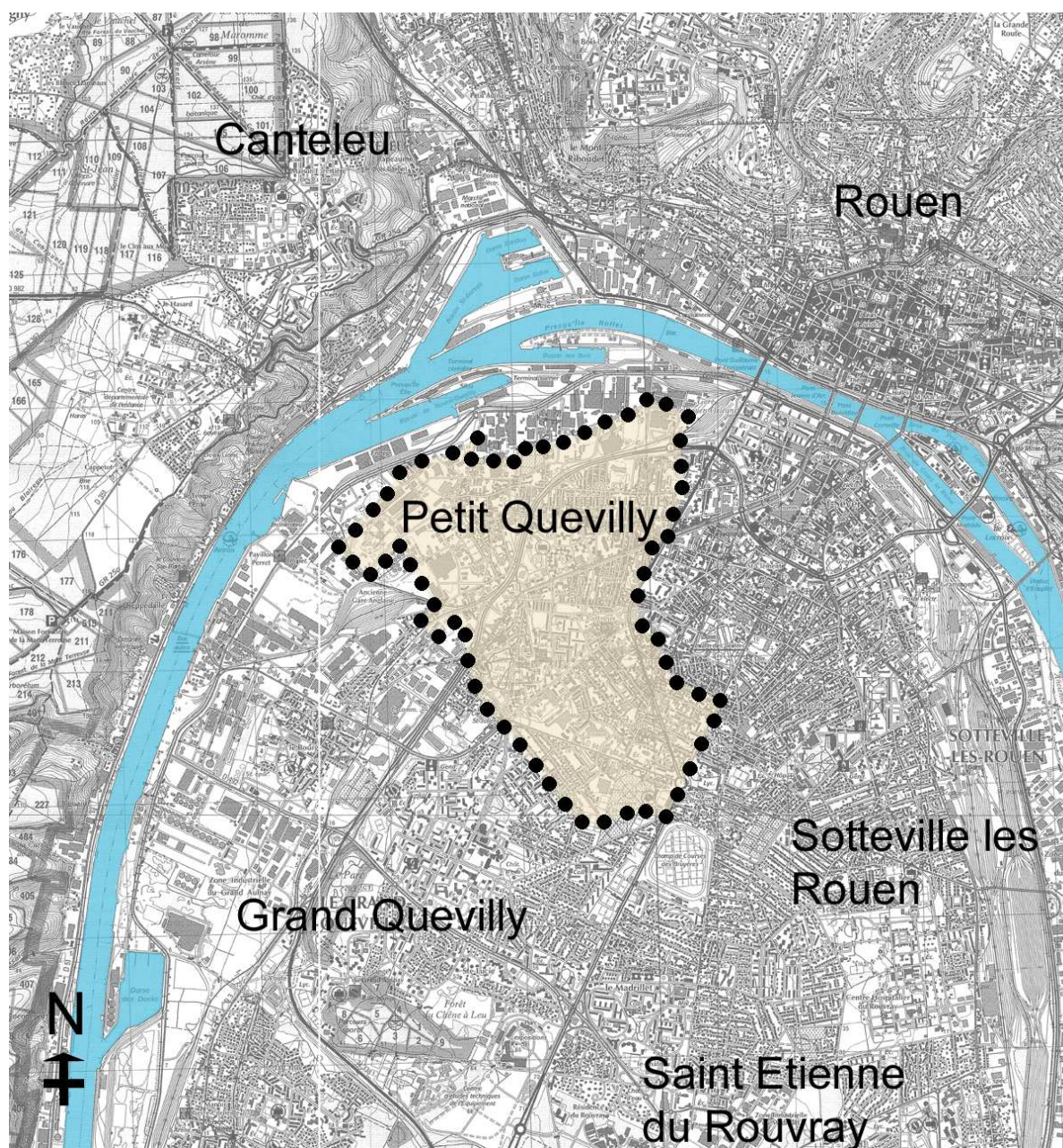
2^{ème} PARTIE :

La seconde partie du rapport de présentation indique dans un premier temps les choix qui ont fondé le Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Dans un second temps sont indiqués les dispositifs réglementaires et les prescriptions qui permettront de mettre en œuvre le projet. Enfin, sont présentées les dispositions du PLU et les mesures réglementaires relatives à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement. En conclusion, un tableau fait la synthèse en terme de surface des évolutions quantitatives entre le POS et le PLU.

INTRODUCTION GÉNÉRALE – LE TERRITOIRE DE PETIT-QUEVILLY

La ville de Petit-Quevilly offre une physionomie contrastée qui ne peut se comprendre qu'à travers son histoire et celle de l'agglomération.

Petit-Quevilly a connu un fort développement à partir du XIX^e siècle à l'occasion de l'essor industriel. La plupart des entreprises, principalement de métallurgie, industries textiles et chimie, se sont délocalisées, n'échappant pas aux dégâts de la 2nde guerre mondiale, puis plus tard à la pression du développement de Rouen.



PARTIE I

**LE DIAGNOSTIC
ET L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT**

I. STRUCTURATION ET ÉQUIPEMENT DU TERRITOIRE

1.1 LA COMMUNE DANS SON CONTEXTE

1.1.1 Situation administrative

Dans le département de Seine-Maritime, au cœur de l'agglomération rouennaise, la ville de Petit-Quevilly compte 22 600 habitants. Elle est chef lieu de canton.

1.1.2 Situation géographique – Superficie du territoire

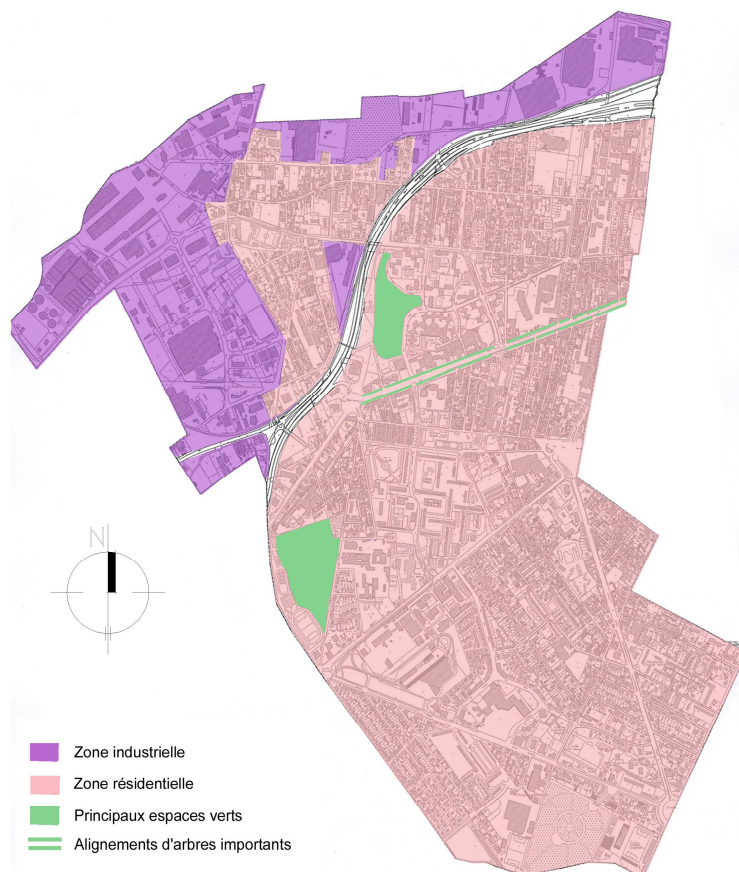
Les communes limitrophes de Petit-Quevilly, sont au nombre de trois :

- Rouen ;
- Sotteville-Lès-Rouen ;
- Le Grand-Quevilly ;

La commune occupe un territoire d'une superficie totale de 435 hectares qui sont répartis en 320 hectares urbanisées et 100 hectares de surface industrielle (la zone industrielle des Patis et la zone industrielle des Quais de Seine).

Elle se situe sur la rive gauche de la Seine, à l'intérieur d'un méandre très fermé de la Seine. Le territoire de la ville comprend donc deux grands secteurs fonctionnels :

- Le secteur d'activités économiques lié au site industrialo-portuaire, au Nord, une des images fortes de la ville.
- Un vaste secteur à vocation mixte mais essentiellement résidentielle, composé de différents quartiers résultant de l'histoire de la ville.



1.1.3 Le projet de Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Seine (DTA)

L'estuaire de la Seine a été retenu comme l'un des sept premiers sites de DTA en France. Le périmètre de la DTA de l'estuaire de la Seine intéresse deux régions et trois départements, soit un territoire très large, s'articulant sur les agglomérations de Caen, Rouen et Le Havre.

La procédure a été engagée suite au mandat donné au préfet de région le 25 juin 1999. Ce mandat a fixé les trois grands objectifs suivants :

- Concrétiser l'ouverture internationale de l'estuaire et de la baie de Seine, en confortant les fonctions portuaires et logistiques de proximité, desservant les ports par les infrastructures de transport, optimisant l'offre foncière en matière d'activités et organisant les structures d'accompagnement,
- Préserver et valoriser les milieux naturels et ruraux, le littoral et les paysages, en pérennisant le système estuarien, gérant les enjeux du littoral et préservant le patrimoine rural et paysager,
- Accompagner l'organisation d'un ensemble métropolitain sur Caen, Rouen, Le Havre, en confortant l'ensemble métropolitain en matière de fonctions stratégiques, en améliorant les échanges, en maîtrisant l'étalement urbain et en valorisant les centres villes, et en favorisant un développement équilibré de par et d'autre de l'estuaire en s'appuyant sur le réseau des villes petites et moyennes qui conservent sur les territoires ruraux un rôle important de polarisation et d'animation du territoire.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé favorablement en faveur du projet de DTA, le 21 février 2006. Un Décret d'approbation va intervenir dans le deuxième semestre 2006.

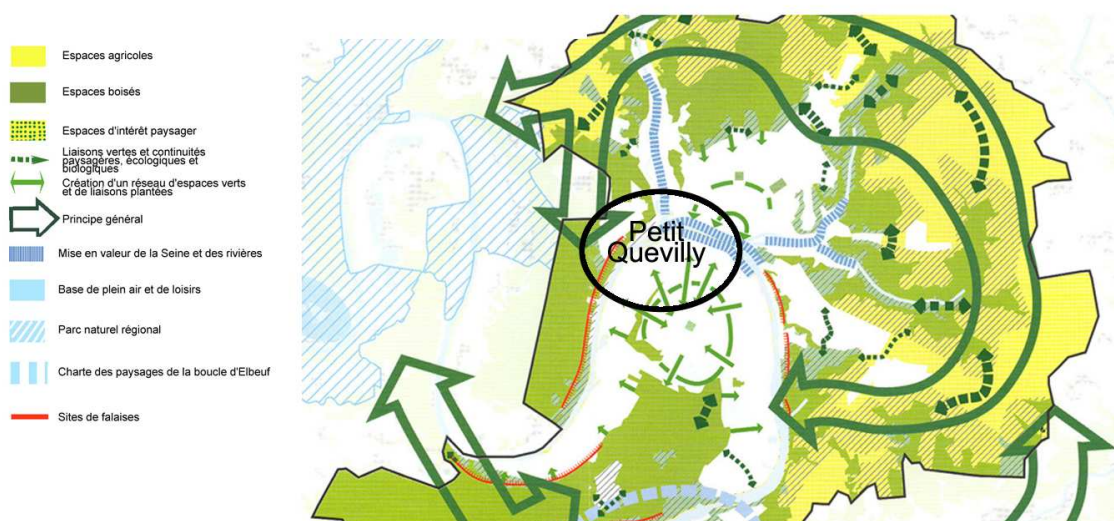
1.1.4 Les orientations issues du Schéma Directeur de l'agglomération Rouen-Elbeuf

Le Schéma Directeur (SD) de l'agglomération de Rouen-Elbeuf a été approuvé le 2 février 2001. Elaboré sous le régime juridique antérieur à la loi SRU, son contenu reste celui des anciens schémas directeurs. Pour être maintenu le SD devra être révisé avant le 14 décembre 2010 (article L.122-17, 2^{ème} alinéa). Son aire d'intervention comprend 66 communes dont Petit-Quevilly.

Les objectifs du Schéma Directeur pour le secteur de Petit-Quevilly sont :

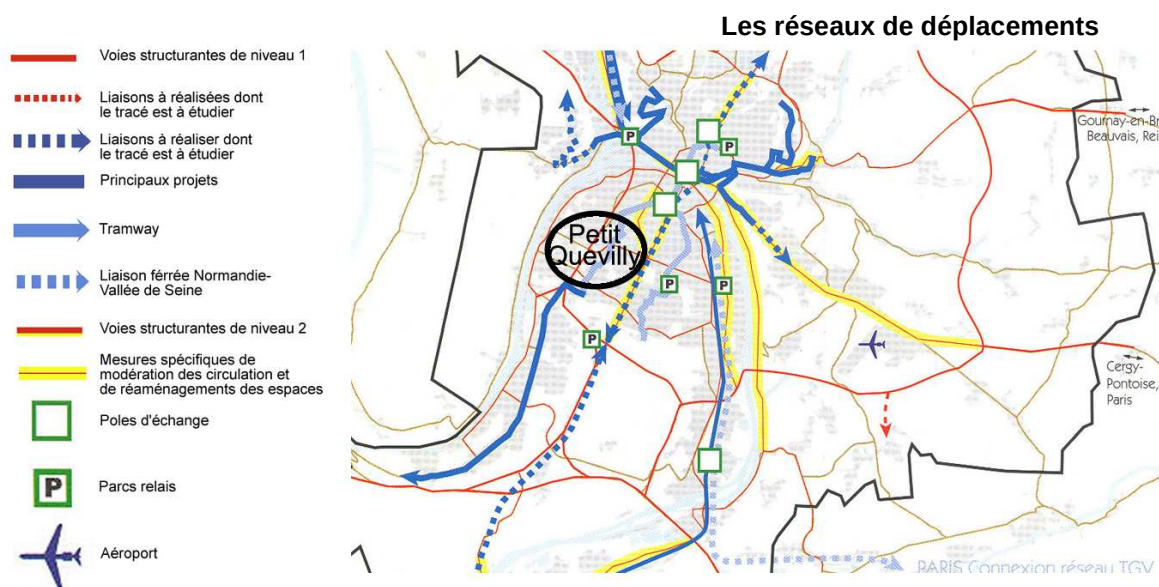
- **la reconquête des friches**
Le réaménagement des friches sur les franges de la ville permet de relancer une activité économique en déclin et d'en restructurer le fonctionnement.
- **les liaisons vertes**
Les liaisons vertes permettent de structurer la ville et l'agglomération ; Le trajet du mail de Grand Quevilly prend naissance à la forêt du Chêne à Leu et s'interrompt brutalement rue Kennedy.

La « petite ceinture verte » et ses liaisons possibles



- *une circulation plus modérée*

Le boulevard du 11 Novembre est particulièrement concerné par la stratégie énoncée ci-dessus. La circulation y est dense et un réaménagement des espaces d'accompagnement de la voirie s'impose.



- *les besoins fonciers et les capacités d'accueil*

Sur l'ensemble de la Rive Gauche, pour les périodes 1999-2010, l'ouverture d'espaces pour l'habitat (plus de 200 hectares) est moindre que pendant la décennie 1970-80, mais en croissance par rapport à 1980-90.

L'offre identifiée pour l'activité permet d'assurer une diversité et une spécialisation des sites. Elle s'élève à 400 hectares d'ici 2020, dont 260 hectares disponibles d'ici 2010. Compte tenu

de l'offre excédentaire (besoin estimé à environ 200 hectares d'ici 2020), il est nécessaire d'envisager une réaffectation partielle des zones destinées à l'activité en faveur des fonctions d'habitat.

1.1.5 Les orientations issues du Programme Local de l'Habitat

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté d'agglomération rouennaise a été approuvé le 23 mars 1999, à la suite d'un diagnostic portant sur la situation démographique et sociale de l'agglomération et sur la configuration du logement sur le territoire intercommunal.

Les orientations stratégiques qu'il comporte concernent cinq grands domaines de la politique locale de l'habitat :

- La pérennisation de la croissance démographique dans l'agglomération ;
- Le rééquilibrage social et la lutte contre l'exclusion ;
- La gestion et la diversification des parcs publics et privés ;
- La construction neuve et la régulation du marché ;
- Les outils de la connaissance et le suivi du marché du logement.

Elles visent toutes, à travers un programme d'actions par secteur géographique dont le contenu est le plus souvent quantitatif et qualitatif, à répondre à deux exigences : garantir les besoins en logement et assurer une répartition diversifiée et équilibrée de l'offre de logements.

A ce titre le programme d'action du PLH constitue la mise en œuvre des orientations stratégiques de la politique communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat dans l'agglomération rouennaise. Il repose sur un scénario volontariste, s'inscrivant dans une logique de reconquête en opposition avec les tendances passées, dont les données principales sont :

- Croissance démographique de l'ordre de 0,73% par an
- Construction d'environ 2400 logements neufs par an

Dans ce cadre, afin d'assurer la solidarité intercommunale, le rôle de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise est de permettre l'articulation des dispositifs opérationnels que le PLH prévoit avec les besoins prioritaires exprimés par la commune lorsqu'ils sont adaptés à la réalisation des objectifs d'ensemble.

Actions concernant le territoire de Petit-Quevilly

Le territoire de la ville est intégré dans le Programme Local de l'Habitat au secteur « rive gauche ».

Les orientations de son programme et de ses volets d'actions les plus en rapport avec la situation de la commune de Petit-Quevilly sont à relier aux enjeux suivants la concernant :

- **Rééquilibrage**, en développant notamment une offre en direction des familles et de la population jeune en priorité.
- **Diversification** de l'offre par type de logement en développant prioritairement une offre locative dans le parc privé et une offre en accession sociale.
- **Redistribution** du logement social en contribuant à la poursuite du processus d'adaptation à la demande du parc locatif social dans les deux secteurs centraux d'habitat collectif.

Le projet habitat de la commune de Petit-Quevilly appelé à figurer dans son Plan Local d'Urbanisme devra donc être constitué d'un ensemble d'actions concourant à la prise en compte des enjeux ci-dessus rappelés, favorisant ainsi l'atteinte des objectifs qualitatifs du Programme Local de l'Habitat. De cette manière sera permise « la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat ».

Certaines actions sont cependant dépendantes de la politique foncière de la ville et de la stratégie en la matière qu'elle mettra en œuvre. Elles peuvent prendre la forme d'incitation à la réalisation de programmes de logements bien insérés en milieu urbain, soit sous forme de petits collectifs résidentiels ou de maisons de ville.

D'autres mesures peuvent également être prévues telles que des incitations à la restructuration du tissu urbain existant et des logements qu'il comporte, spécialement le long de l'axe de TCSP en mettant en place au besoin une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Perspectives

Afin de répondre aux enjeux mis en exergue, plusieurs axes ont trouvé une traduction dans le PLU, en compatibilité avec le PLH :

- o Concernant l'offre nouvelle de logement
En orientant l'offre nouvelle de logements vers des formes d'habitat économes en espace, en les localisant au plus proche de l'axe de transport collectif structurant et en menant des opérations de renouvellement urbain
- o Concernant l'adaptation du parc existant
En encadrant la requalification du parc locatif HLM et privé afin que l'offre s'ajuste au plus près à l'évolution attendue de la demande ce qui poursuivrait la dynamique de transformation physique des secteurs d'habitation et permettant la résorption de la vacance résidentielle.
- o Concernant le parc privé
En incitant à la revalorisation du parc ancien afin de constituer une offre locative diversifiée et qualitativement attractive.

1.1.6 Les gens du voyage

On constate un besoin en accueil dans l'agglomération rouennaise de l'ordre de 120 emplacements. A ce jour, l'agglomération offre 75 emplacements répartis sur 3 terrains de 25 emplacements. Ces terrains conçus pour un stationnement d'hivers, sont occupés 9 à 11 mois sur 12 dans l'année et en majorité par une population qui a un besoin d'ancrage territorial. Le diagnostic sur la diversification des modes d'accueil confirme d'ores et déjà des besoins en la matière. De ce fait, l'évolution s'oriente vers une adaptation de l'offre par des petits terrains familiaux voire vers des formules d'habitat intermédiaire.

Concernant le territoire de Petit-Quevilly :

Une aire d'accueil de 25 emplacements a été créée en 1998 en collaboration avec la commune de Rouen sur le territoire de laquelle il est situé, à l'angle du boulevard maritime et de la rue Turquier de Longchamps. Son existence permet à la commune de Petit-Quevilly d'être en conformité avec la réglementation en ce domaine.

1.1.7 Les orientations issues du Plan de Déplacements Urbains

Le Conseil d'agglomération a approuvé le Plan de Déplacements Urbains (PDU) par délibération du 11 février 2000. Il a pour objectif d'organiser et satisfaire les besoins de déplacements tout en préservant l'environnement et en optimisant le partage de l'espace. Les actions à mettre en œuvre répondent à trois principes :

- Augmenter la part des transports en commun sur les axes pénétrant les zones agglomérées en reportant, en particulier, le trafic d'échanges lié au motif domicile-travail, effectué sur les pénétrantes en voiture, vers des nouvelles infrastructures de transports collectifs (projet de transports collectifs et pôles d'échange).
- Réduire le trafic automobile dans les zones agglomérées en évacuant le trafic de transit du centre vers des infrastructures routières prévues à cet effet.
- Par une action sur le foncier, favoriser les implantations d'habitat et d'activités à l'intérieur du périmètre défini par la rocade afin de limiter le nombre de déplacements mécanisés et d'augmenter la vitesse des déplacements en transports en commun.

Ces trois objectifs concourent en fait à la libération d'espaces dans les zones agglomérées permettant une requalification des espaces urbains, une utilisation en sécurité des modes doux (piétons et vélos), une diminution de la pollution et des nuisances visuelles et sonores c'est à dire une meilleure qualité de vie pour les citoyens.

Actions concernant le territoire de Petit-Quevilly

La ville de Petit-Quevilly est concernée à plusieurs titres par le PDU. En effet l'articulation des problématiques transports et urbanisme constitue un des volets forts de la loi SRU, celle-ci peut donc trouver des transcriptions dans les PLU :

- Transports collectifs urbains
Déjà traversée par le tramway, la ville de Petit-Quevilly n'est pas concernée par de nouveaux projets de transports collectifs en site propre. En revanche, la ligne de bus N°6 doit faire l'objet d'aménagements destinés à améliorer la qualité du service.
- Pôle d'échange
La ville de Petit-Quevilly n'est pas concernée par l'implantation de pôles d'échanges ou parcs relais. En revanche, la station de métro François Truffaut est identifiée dans le PDU comme un point de correspondance. Des aménagements « plus légers » favorisant la multimodalité peuvent donc être prévus : parcs à vélos, cheminements piétons...
- Itinéraires vélos
Au-delà des itinéraires qui seront réalisés dans le cadre du plan aggro vélo, le PDU a pour objectif de favoriser les modes de déplacements doux. Le développement d'aménagements destinés à faciliter l'utilisation des deux roues participe donc de la mise en œuvre, au niveau communal, du PDU.
- Itinéraires piétons
Dans la logique du PDU plusieurs actions pourraient être mises en place par la ville afin de favoriser les déplacements effectués à pied : résorption des itinéraires piétons inconfortables, amélioration ou sécurisation de l'accessibilité à pied des stations de transports collectifs structurants, extension de la trame piétonne, zones 30 km/h.

- Stationnement
La maîtrise du stationnement constitue un déterminant majeur, voire la clé, du choix du mode de transport. Le PDU préconisait de distinguer trois types de stationnement selon les motifs de déplacements (stationnement des résidents, lié aux activités économiques, lié aux déplacements domicile-travail) pour lesquels des réponses différenciées sont à apporter. Pour ce qui concerne les normes de stationnement, le PDU invite à une réflexion substituant, dans le corridor d'attractivité des stations de transports collectifs structurants, des normes plafonds (réalisation au plus de X places de stationnement) à des normes planchers (réalisation au moins de X places de stationnement). Ce plafond étant à déterminer en fonction du contexte communal. A titre d'orientation, le PDU proposait qu'à moins de 400 m d'une station de transports collectifs structurants, il soit réalisé au plus 1 place de stationnement pour 300 m² de bureaux ou d'équipements publics. En raison de la présence du métro, la commune de Petit-Quevilly doit porter une attention particulière à ces normes de stationnement.
- Implantations de logements
Afin de favoriser l'utilisation des transports collectifs, il est proposé, dans la mesure du possible, d'inciter à la réalisation de logements dans les zones d'attractivité des cinq stations existantes de transports collectifs structurants. La commune de Petit-Quevilly est d'autant plus concernée par cette orientation du PDU qu'elle se situe dans la première couronne dense de l'agglomération.
- Implantations d'activités
La localisation des activités peut également être mise en cohérence suivant la nature des activités avec les infrastructures de transports y compris celles de transports collectifs desservant les zones d'accueil des activités économiques.

Perspectives

Dans le cadre du PLU, il existe de nombreux prolongements possibles du PDU, notamment pour ce qui concerne :

- Le développement des modes doux, notamment aux abords des stations de transports collectifs
- La densification de l'urbanisation dans les zones d'attractivité des stations de transports collectifs
- La problématique du stationnement afin de proposer une réglementation adaptée, à la fois en matière de stationnement automobile, et de stationnement deux roues.

1.1.8 La charte des Entrées et Traversées de l'Agglomération Rouennaise.

Cette démarche partenariale, adoptée par le Conseil de District le 30 mars 1998, vise à affirmer l'identité de l'agglomération de Rouen le long des 17 axes principaux pénétrant vers le centre de l'agglomération.

Ce programme se décline par des actions concrètes portant sur :

- La requalification d'axe (paysagement, réduction des gabarits, traitements des matériaux...)
- La requalification des espaces publics
- Le rétablissement des liaisons piétons/deux roues

- La mise en valeur du réseau de transports en commun (bus, métro, train)
- L'élaboration d'une signalétique d'agglomération
- La maîtrise de l'affichage publicitaire
- La mise en valeur des éléments remarquables de l'agglomération (illuminations)
- L'élaboration d'un plan lumière à l'échelle du territoire mettant en valeur les éléments identitaires de l'agglomération (fleuve, falaise, ponts, patrimoine portuaire...).

Actions concernant le territoire de Petit-Quevilly

Sur la commune de Petit-Quevilly, l'agglomération de Rouen est déjà intervenue :

- o Requalification de la partie sud de l'avenue des Canadiens entre la porte d'entrée de l'agglomération au sud du pôle Zénith et le rond point des Bruyères.

Font l'objet d'une étude préalable sur le secteur :

- o Boulevard du 11 novembre, Place des Chartreux, Avenue de la Libération et Avenue des Canadiens (partie nord) :
 - Le réaménagement de ces espaces publics assurera une continuité de traitement avec la première section de la RN 138.
 - Les études préalables ont été menées au cours du second semestre 2003 et du premier semestre 2004.

A l'issue de cette étude, un phasage opérationnel sera envisagé en fonction des enjeux dégagés sur la section correspondant à la commune de Petit-Quevilly.

Perspectives

Plusieurs pistes d'action pourront être poursuivies :

- o La requalification des façades privées constitue une action complémentaire de la requalification des espaces publics. A ce titre, le règlement du PLU pourra être porteur d'une exigence de qualité sur les types de clôture, de haies
- o L'effacement des réseaux aériens sur le domaine public et privé constitue également une action de requalification de l'espace urbain.
- o Les aménagements réalisés ou prévus sur les axes traversant l'agglomération concourent à requalifier l'espace urbain.

La publicité constitue un élément important à traiter dans le cadre de la requalification des axes de l'agglomération. La mise en œuvre d'actions de diminution de la densité et de composition urbaine de la publicité sur ces axes, rendues possible par le règlement de la Zone de Publicité Restreinte, favorisant la transformation et la mise en valeur des entrées et traversées de l'agglomération.

1.1.9 Le plan agglo-vélo

Décidé le 24 juin 2002 par le Conseil d'Agglomération, le Plan Agglo-Vélo définit un cadre pour créer à l'horizon 2006 un réseau à l'échelle intercommunale. Il définit trois échelles d'intervention :

- o L'échelle de l'agglomération
- o L'échelle intercommunale
- o L'échelle communale

- **Le réseau structurant communautaire** estimé à environ 120 km et 1,5 km sur la commune de Petit-Quevilly. Son objectif est d'atteindre ou de rappeler par sa conception les principaux éléments naturels (fleuve, rivières...) et de permettre de relier dans les meilleures conditions de sécurité et d'environnement les zones définies comme prioritaires dans l'agglomération. Il sera dissocié de la circulation des véhicules à moteur dans la mesure du possible. Il devra répondre à des caractéristiques géométriques, techniques et paysagères. Ce tronçon est constitué essentiellement par la RN 138 empruntant le boulevard du 11 Novembre et l'Avenue de la Libération.
- **Le réseau d'armature complémentaire** dont la vocation à l'échelle intercommunale est :
 - o de favoriser les circulations transversales en complémentarité des principales pénétrantes déjà prévues dans le cadre du programme des entrées d'agglomérations et du réseau structurant communautaire
 - o de relier les grands équipements de l'agglomération générateurs de déplacement de deux roues en recourant à des solutions techniques les plus adaptées pour améliorer la sécurité de ces modes de déplacement.

Le réseau d'armature complémentaire est d'une longueur estimée à 120 km et à 1,5 km sur la ville de Petit-Quevilly, il complète le réseau structurant communautaire. Les emprises seront libérées au profit des modes doux de circulation. Les aménagements cyclables seront s'adaptés à la configuration de la voirie et à la vitesse des véhicules.

Il est constitué essentiellement par le chemin départemental 94 empruntant le boulevard Stanislas Girardin.

- **Le réseau d'intérêt local** dont le but est d'irriguer de manière plus fine chaque territoire communal, non seulement à partir des axes structurants et des circulations transversales ci-dessus, mais aussi en fonction des besoins locaux.



1.1.10 Le projet de contrat d'agglomération de Rouen

L'agglomération de Rouen s'est engagée dans une démarche de contrat d'agglomération sur le territoire agrégé des 34 communes dont la commune de Petit-Quevilly. Le contrat d'agglomération permet le financement d'actions d'intérêt supra communal. Lors de la négociation préalable à la contractualisation, l'État a précisé ses enjeux et son point de vue pour le développement économique et social de l'agglomération. Ce contrat est aussi être un outil de mise en œuvre du Schéma Directeur approuvé le 2 février 2001.

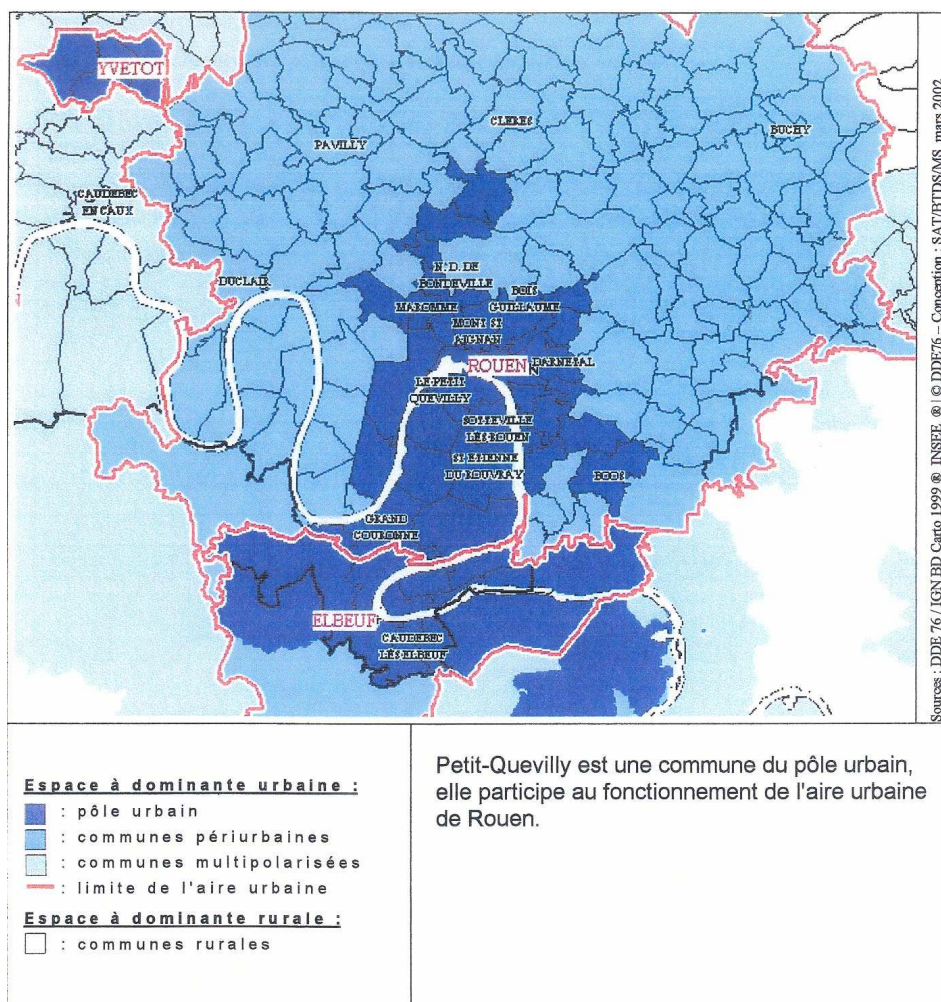
1.1.11 Le zonage en aire urbaine

L'aire urbaine définie par l'INSEE à partir des données des recensements de la population, permet d'appréhender les territoires polarisés par les centres urbains au regard de l'emploi. Elle comprend ainsi un pôle urbain (soit une unité générant plus de 5000 emplois en 1999) et

une couronne périurbaine sous influence. Chaque commune périurbaine envoie ainsi au moins 40% de sa population active en emploi, travailler dans l'aire urbaine.

Dès lors qu'elle n'est pas rattachée à une aire urbaine, une commune est soit multipolarisée (40% de sa population travaille au sein de plusieurs aires urbaines), soit à dominante rurale.

L'extrait de carte ci-après précise cette typologie sur un large territoire englobant la commune. Il donne ainsi une représentation succincte des aires d'influence par l'emploi et les principaux déplacements domicile-travail.

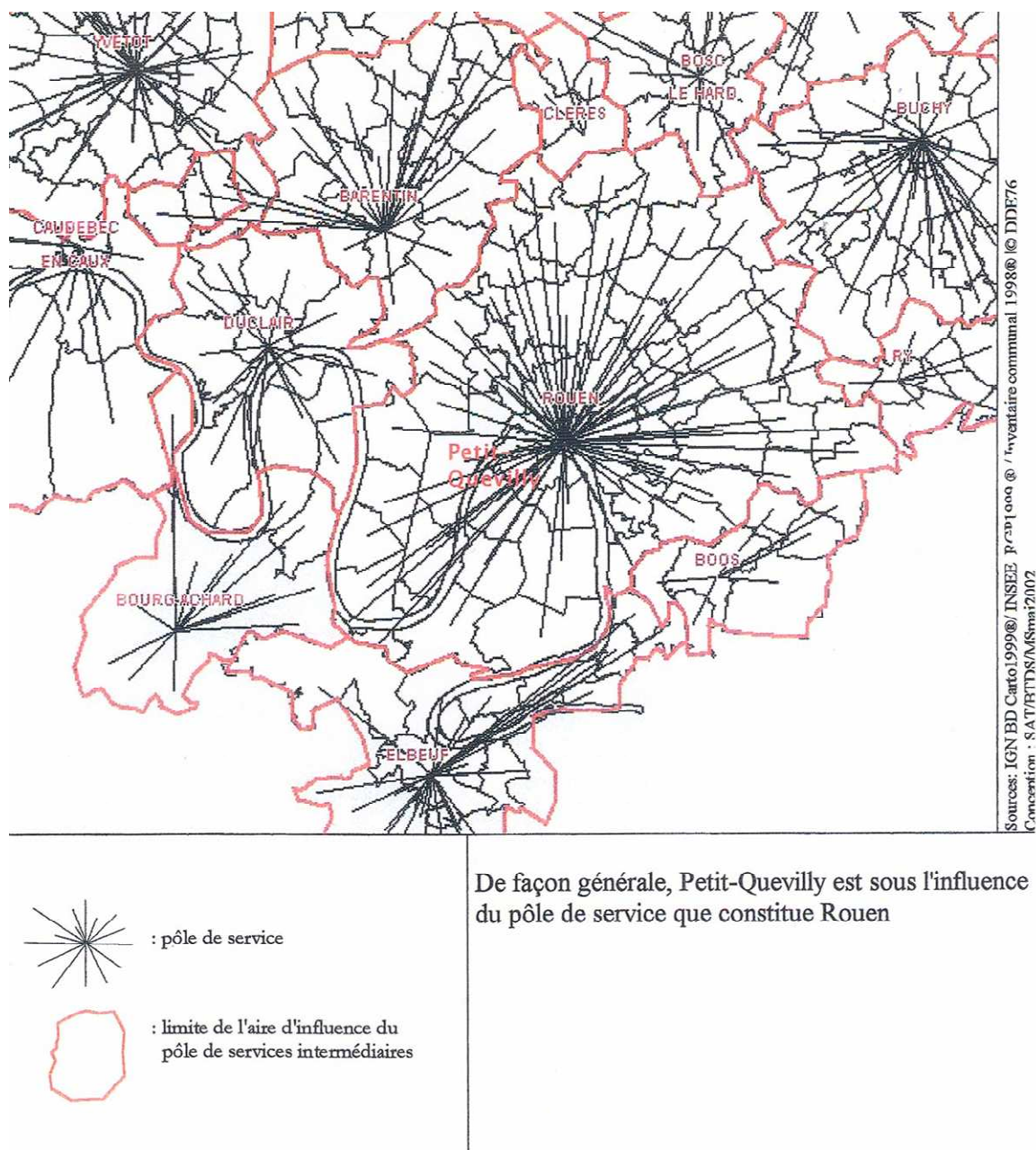


1.1.12 Les aires d'influence des pôles de services intermédiaires

L'INSEE a également défini à partir des données de l'inventaire communal de 1998 des bassins d'attraction liés aux équipements. Les pôles de services intermédiaires sont ainsi des communes qui concentrent un certain niveau d'équipements (33 équipements communs tels que supermarché, banque, collège, gendarmerie, etc....) vers lesquels se rendent les habitants des communes alentours.

L'extrait de carte ci-contre permet d'appréhender l'aire d'influence des communes pôles et traduit en quelque sorte des zones de chalandises.

Les aires d'influence des pôles de services intermédiaires en 1998 :



1.2 L'ENVIRONNEMENT URBAIN

1.2.1 La ville dans l'agglomération

L'Ouest, un secteur d'enjeux

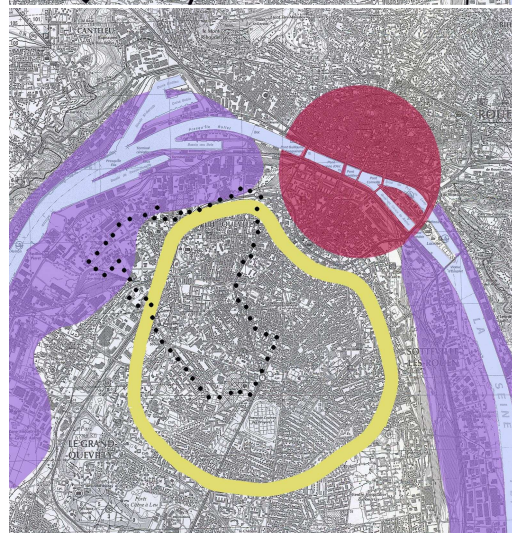
Les grandes mutations urbaines de l'agglomération se profilent aux abords du 6^{ème} franchissement qui construira les nouvelles portes du centre. La Communauté de l'agglomération rouennaise a lancé l'étude Seine Ouest, actuellement en cours, portant sur l'aménagement d'un vaste secteur à cheval sur 5 secteurs dont Petit-Quevilly.



Une périphérie résidentielle

La rive gauche constitue un vaste secteur résidentiel situé au cœur des grandes zones d'emploi des sites industriels et portuaires des bords de Seine et de Rouen centre.

A cette échelle, le tissu urbain montre une certaine cohérence voire une certaine homogénéité. Ce que l'on appelait « la banlieue », s'est progressivement structurée pour offrir les services et équipements de proximité nécessaires à cette fonction résidentielle.

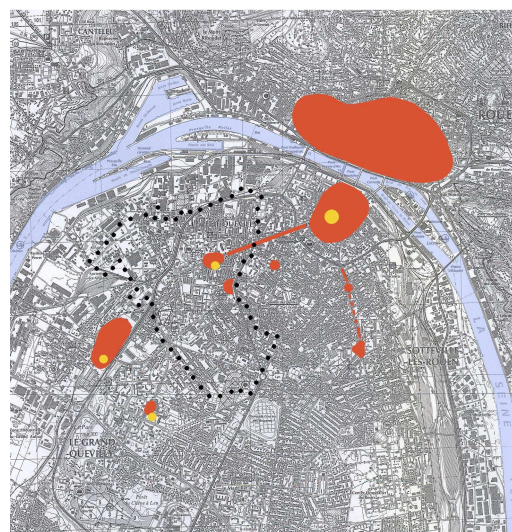


Les pôles d'agglomération

La croissance de l'agglomération s'est traduite par une concentration toujours plus grande sur la ville centre.

Néanmoins, des pôles secondaires se sont maintenus ; Ils constituent d'une part, des éléments indispensables dans l'offre des services de proximité du vaste secteur résidentiel, d'autre part, les espaces d'identification de ces territoires.

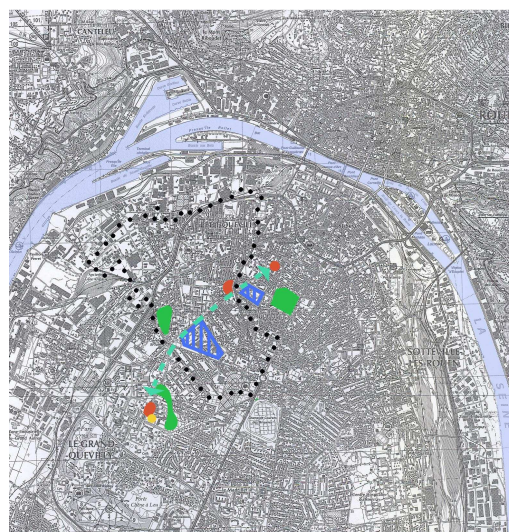
Leur disparition relèguerait ces secteurs urbains au statut de zone d'habitat.



L'émergence d'un axe interne

L'axe rue Saint Julien/ boulevard Charles De Gaulle/avenue des Provinces émerge potentiellement comme un axe interne structurant du secteur. Il bénéficie de nombreux points d'appui qui sont : Saint Julien, la caserne Pelissier, la place des Chartreux, Technosite / Actipôle des Chartreux, le centre de Grand-Quevilly.

La place des Chartreux, point d'échange, y occupe une place stratégique.

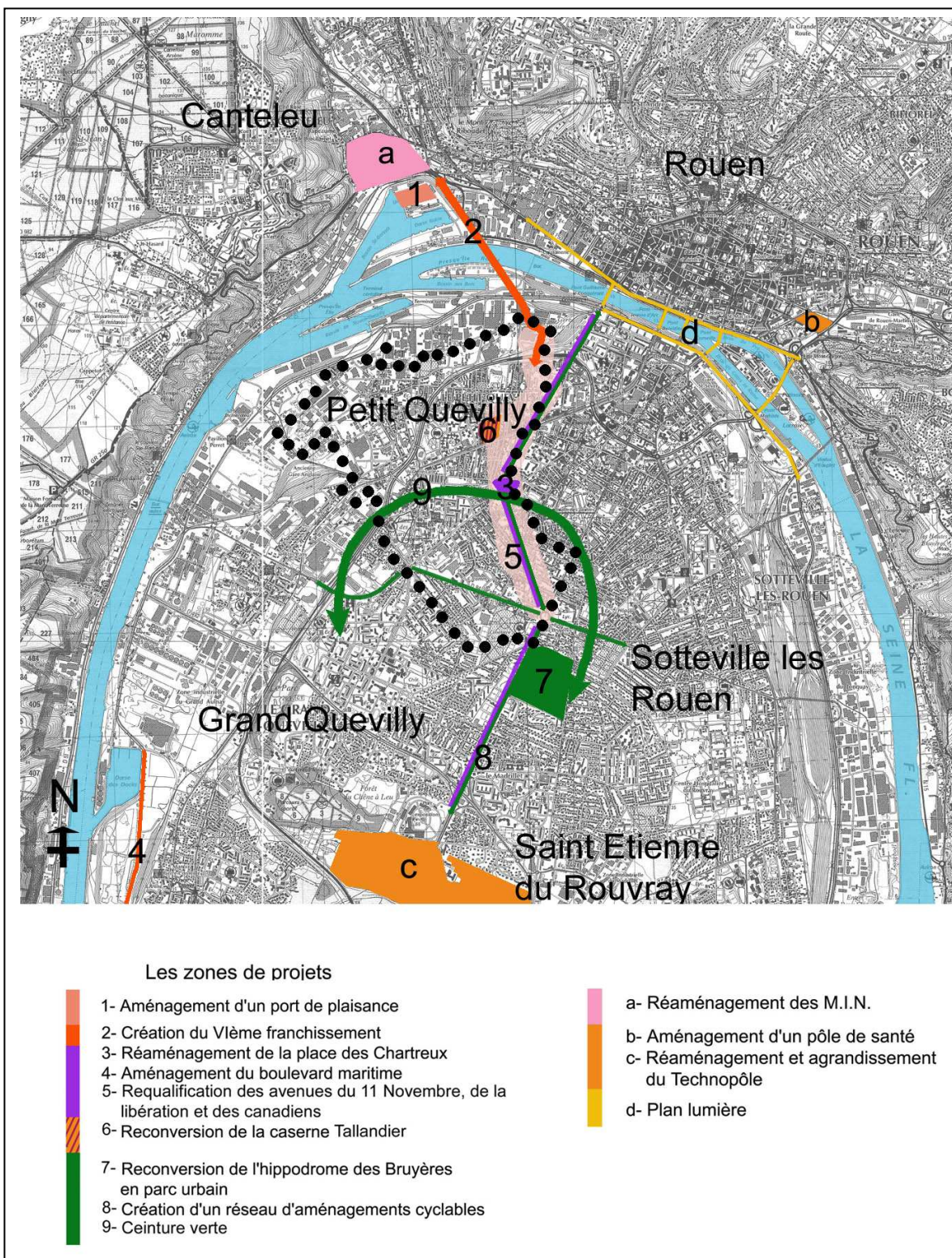


Petit-Quevilly à travers les projets de l'agglomération

L'agglomération prévoit de nombreux projets sur son territoire. Ces différents projets permettent à l'agglomération de renforcer l'attractivité de son territoire, d'affirmer sa vocation métropolitaine, de mettre entre place les conditions d'une communauté de communes solidaires, et de promouvoir une meilleure qualité de vie.

Parmi les projets qui touchent le secteur de Petit-Quevilly (bien que n'étant pas tous localisés sur le territoire de la commune), on peut noter :

- 1- L'aménagement d'un port de plaisance
- 2- La construction du 6^{ème} franchissement afin de désengorger le centre de l'agglomération et d'assurer une meilleure desserte entre la rive droite et la rive gauche de l'agglomération
- 3- La reconversion de la caserne Tallandier en pôle N.T.I.C. comprenant l'accueil d'entreprises spécialisées dans ce domaine, l'implantation d'un collège et la restructuration des espaces publics nécessaires.
- 4- La requalification et le réaménagement de la place des Chartreux, entrée de ville de Petit-Quevilly.
- 5- La reconversion de l'hippodrome des Bruyères, principalement en parc urbain afin d'offrir aux habitants un « poumon vert » au carrefour de cinq communes(Rouen, Grand Quevilly, Petit-Quevilly, Saint Etienne du Rouvray, Sotteville). Ce parc participerait à l'aménagement de la ceinture verte de l'agglomération.
- 6- L'amélioration de la desserte portuaire par l'aménagement du boulevard maritime et la restructuration des espaces nécessaires à l'organisation du passage routier.
- 7- La mise en place du projet « aggro-vélo » avec l'aménagement d'un Réseau Structurant Communautaire, d'un Réseau Armature Complémentaire, et la réalisation du mobilier urbain d'accompagnement.
- 8- La création d'un réseau d'espaces verts et de liaisons plantées formant une ceinture végétale au sein de l'agglomération.
- 9- La mise en valeur du patrimoine et des berges de la Seine par un plan lumière et un aménagement des quais.



La frange Est du territoire petit-quevillais, limitrophe des autres communes, est particulièrement concernée par la politique de l'agglomération.

La mise en place de ces différents projets et les cheminements doux prévus par l'agglomération à travers Petit-Quevilly vont permettre la requalification de voies structurant la commune, et pourront servir de point d'appui à l'élaboration d'une politique communale.

1.2.2 Le sixième franchissement de la Seine à Rouen et son impact sur la ville

La construction du sixième franchissement de la Seine à Rouen, s'inscrit dans le programme de liaison entre les autoroutes A13 et A150 sur les territoires des communes de DEVILLE-LÈS-ROUEN, CANTELEU, ROUEN et LE PETIT-QUEVILLY. Au-delà de l'ouvrage de franchissement de la Seine, l'opération comporte tous les ouvrages nécessaires, d'une part pour relier l'autoroute A150 au Nord du Viaduc des Barrières du Havre à la voie rapide SUD III à Petit-Quevilly (au niveau de l'échangeur Stalingrad), et d'autre part pour assurer les échanges entre la voie rapide ainsi créée et la voie urbaine. Cette liaison sera une voie express à 2 X 2 voies, munie d'échangeurs dénivelés. La continuité sera donc assurée entre l'A150 et la SUD III.

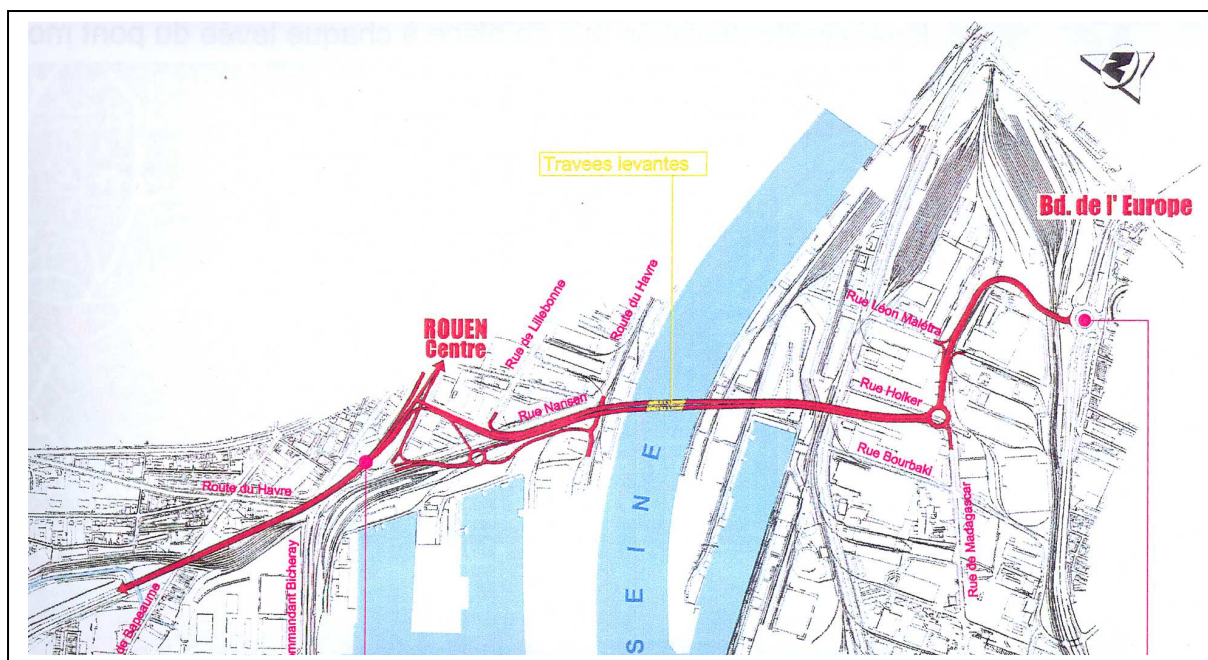
Le projet a fait l'objet d'une Déclaration d'Utilité Publique le 28 septembre 2001.

Les deux temps du projet.

a/ le projet fonctionnel

Le projet fonctionnel contribue à atteindre progressivement les objectifs de l'ensemble de l'opération. Il répond en effet dans une moindre mesure, aux fonctions de l'ensemble de l'opération. Ainsi, la desserte des quartiers en rive droite et en rive gauche pourra être assurée dans des conditions satisfaisantes, alors que le trafic de transit Nord-Sud empruntera un itinéraire moins direct que dans le projet définitif.

Sur la rive gauche, le tracé débouchera sur un carrefour giratoire situé sur la rue de Madagascar à partir duquel la desserte portuaire sera assurée. La liaison avec la Sud III s'effectuera par la rue Malétra aménagée, et le giratoire de la Motte.



b/ le projet définitif

Les communications et échangeurs assurant les liaisons internes à Rouen et Petit-Quevilly ainsi que les échanges avec les zones industrielles et portuaires seront réalisés. Les modalités de réalisation de ces ouvrages ne sont pas encore arrêtées.

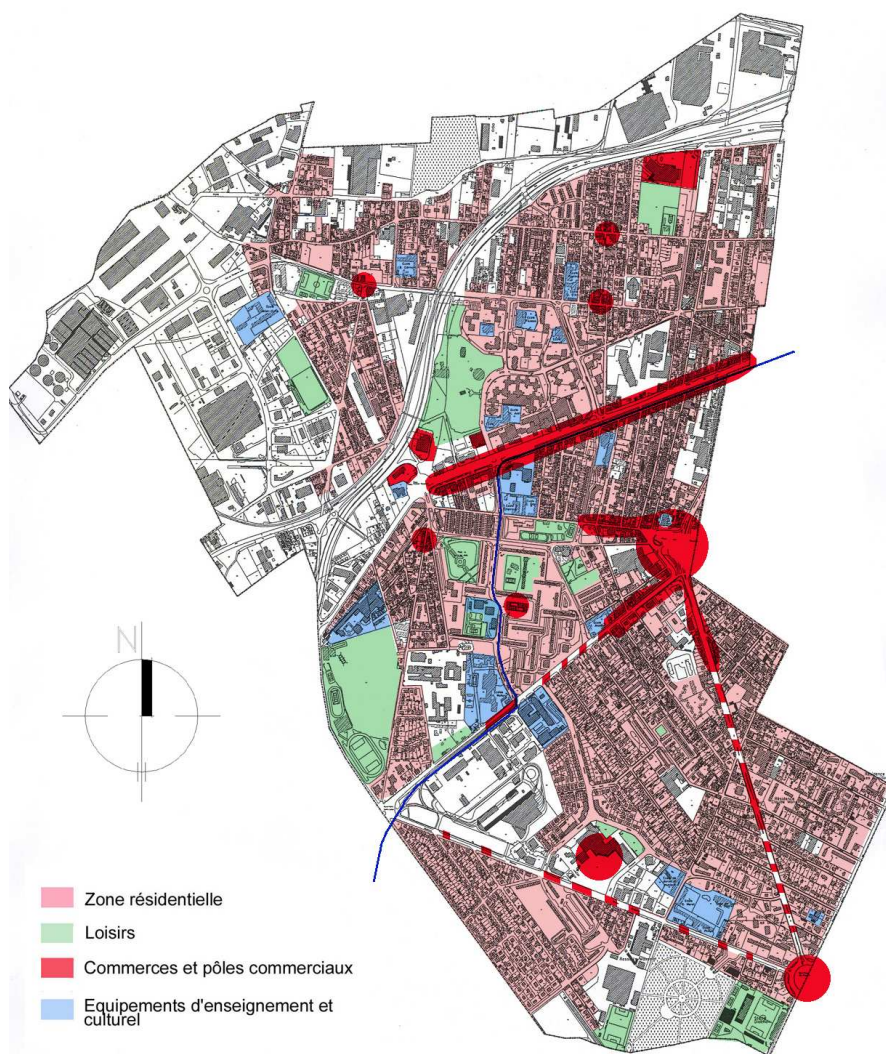
nord ; projet Saint-Julien dont l'axe principal est la rénovation de ce quartier par l'intermédiaire de construction-démolition et des opérations de réhabilitation (261 logements programmés) ; projet Chartreuse ; projet Tallendier ; projet Nobel.

1.2.4 Les équipements, commerces et services publics

Depuis une dizaine d'années, Petit-Quevilly a connu une profonde mutation, réaménageant et restructurant son territoire.

La commune a engagé différentes opérations parmi lesquelles on peut noter : le projet urbain du quartier Saint Julien avec la réhabilitation des immeubles et l'adaptation de l'environnement aux usages des locataires, le réaménagement de la place du 8 mai en parc urbain, la construction de la bibliothèque François Truffaut, ou encore la rénovation du théâtre de La Foudre témoignant de la vitalité culturelle de la commune. Ces transformations ont été dynamisées par la réalisation du métro – modification de l'image de la ville, symbolisée par l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès – et le percement de la voie rapide Sud III. L'ensemble de ces opérations a concouru à dynamiser l'activité culturelle et commerciale de la ville.

La répartition des grandes fonctions



Le commerce :

L'activité commerçante s'étire le long des axes structurants et ponctue par petits pôles les différents quartiers.

La place des Chartreux constitue une importante poche de commerces qui s'étend sur les boulevards Charles De Gaulle, 11 Novembre, et la rue Jean Macé, reliant certains pôles de quartier entre eux.

Depuis la réalisation du quartier Nobel, de l'aménagement de l'Avenue Jean Jaurès et de la création de nouvelles voies reliant les deux principales zones d'habitation du centre de la commune, une activité de centre-ville s'est précisée dans une zone comprise entre la Rue Jacquard et le Boulevard Charles de Gaulle. Les principaux commerces sont implantés dans ce secteur de la commune avec une densité plus importante autour de l'Avenue Jean Jaurès et du nouveau centre commercial Jean Jaurès.

Ainsi, la place des Chartreux, zone d'échange, va jouer un rôle fondamental dans l'organisation économique de la ville et dans le renforcement et la création de nouveaux liens avec les points stratégiques (Centre ville, Bruyères).

L'avenue Jean Jaurès : centre commerçant

Le principal espace commerçant de la ville est l'avenue Jean Jaurès qui de l'avenue des Alliés jusqu'au centre Saint Sever offre une façade commerçante quasi continue. Cependant, derrière cette apparente évidence se dessine une structure commerciale contrastée. On y trouve de tout, du boulanger au marchand de voiture, du supermarché au marchand de matériaux.

Cette complémentarité n'est pas nécessairement un atout commercial.



La rue Jean Jaurès, une façade commerciale « continue » sur d'importants tronçons.

De plus, nombre de commerces qui vivaient du passage ont été fragilisés :

- premièrement par la ligne de métrobus qui a coupé la rue
- deuxièmement par la Sud III qui a détourné une part importante du flux routier.
- Paradoxalement le centre commercial Jean Jaurès tourne le dos à la rue et fonctionne presque indépendamment.
- La caserne Tallandier, vide aujourd'hui, crée une rupture forte qui affaiblit le linéaire commerçant.

Les Chartreux et Les Bruyères-pôle secondaire

Sous une forme très différente et à une échelle moindre, les secteurs de la place des Chartreux et du Technosite des Bruyères apparaissent comme deux des pôles de services et de commerces jouant un rôle dans le fonctionnement de la ville.

Là encore, passage et proximité contribuent à constituer une offre commerciale plutôt hétéroclite.



Le supermarché, un pôle commercial au cœur du quartier des Bruyères

Commerces de proximité et micro territoires

La ville comprend un nombre assez significatif, mais en voie d'érosion, de petits commerces répartis dans le tissu résidentiel.

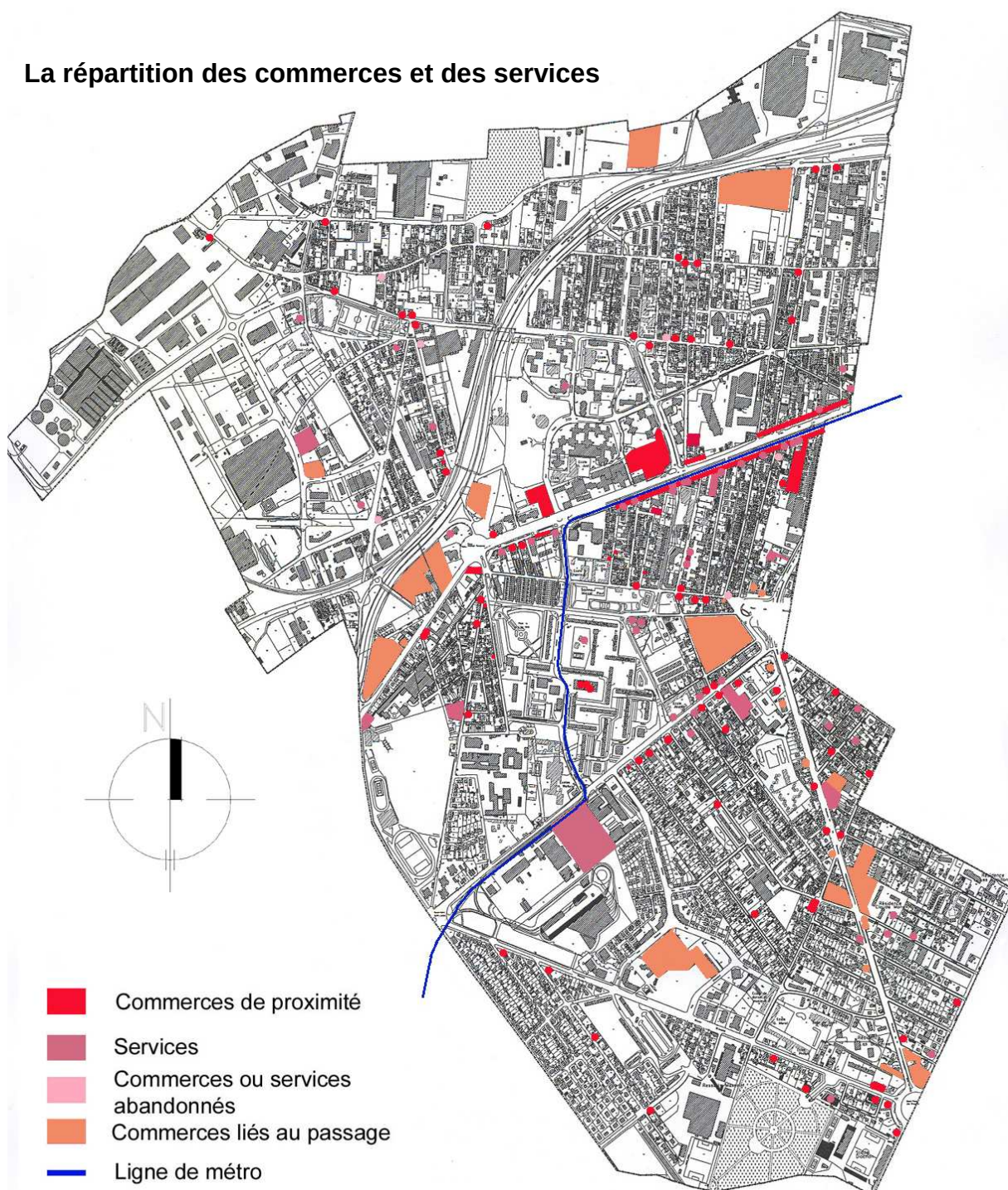
On peut craindre que certains d'entre eux disparaissent dans les années à venir.

Sans doute faudra t-il être attentif au fait qu'ils participent à l'identité de certains quartiers. C'est le cas du quartier Saint Antoine et du quartier de la Mairie.



Le commerce de proximité est particulièrement fragilisé dans le quartier de la Mairie où on trouve parfois au fil des rues quelques commerces abandonnés.

La répartition des commerces et des services



Équipements d'enseignement et culturels :

Ils sont répartis dans les différents quartiers, tandis que la bibliothèque et le théâtre sont concentrés sur le centre ville.

Équipements majeurs, ils forment un pôle d'attraction reconnu dans le réseau culturel de l'agglomération.

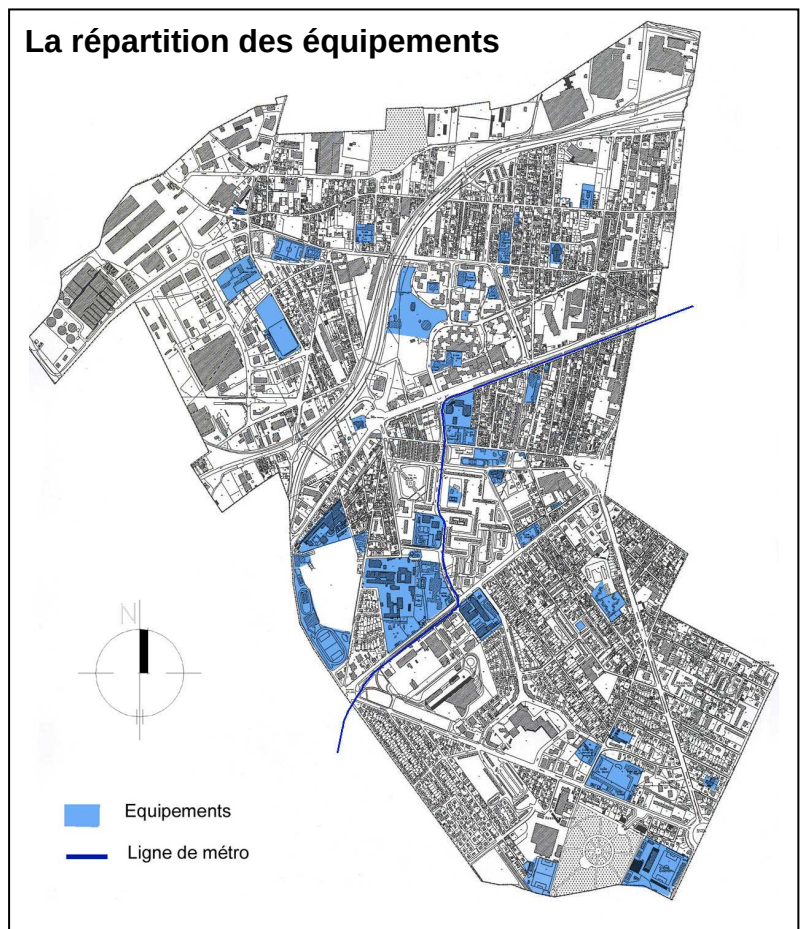
De même, la salle de spectacle EXO 7, tremplin rock, participe au réseau culturel de la ville, de la région et de l'agglomération.

Équipements :

La ville comprend trois équipements majeurs, jouant un rôle à l'échelle de l'agglomération : le théâtre de La Foudre, le stade Robert Diochon, et l'hôpital Saint Julien.

Les équipements de proximité, écoles, espaces culturels, culturels et de loisirs, services administratifs sont relativement bien répartis sur le territoire communal.

Le transfert du collège Fernand Léger est programmé vers le site de l'ancienne caserne Tallandier.



1.2.5 Les pôles urbains

Les pôles urbains de service à la population sont les lieux de « concentration » des commerces et services de proximité, des équipements, et des parcs, jardins et aires de jeux. Ce sont les espaces d'animation de la ville.

Une lecture synthétique de la répartition de ces éléments sur le territoire communal montre des secteurs de concentration qui constituent les pôles d'animation de la ville.

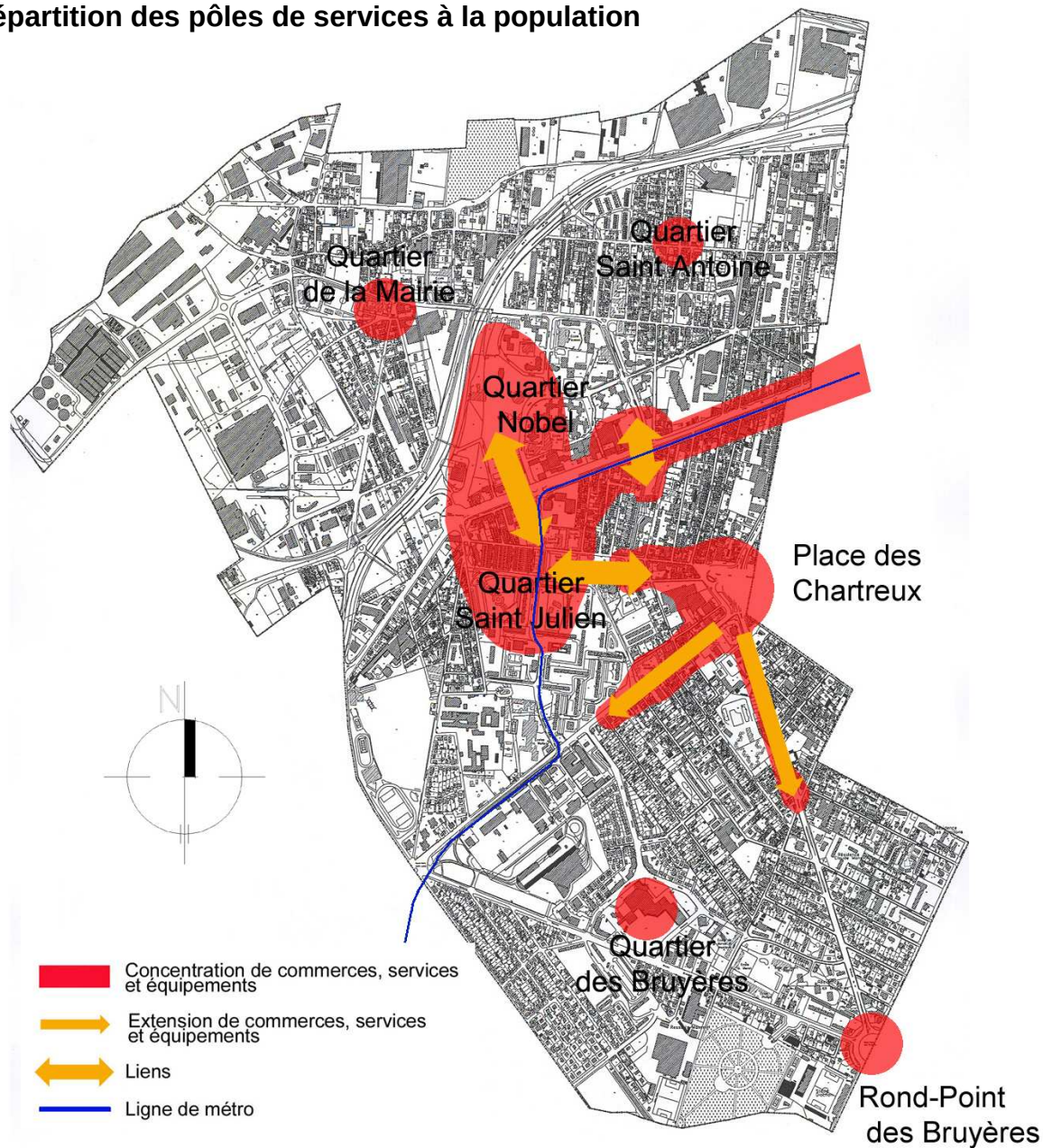
Leur importance et leur fonction principale sont variables :

Le pôle Jean Jaurès / Nobel / Saint-Julien apparaît évidemment comme pôle central du fait de l'importance et de la diversité de l'offre commerciale et d'équipements. Il est à noter qu'il intègre ou se complète des deux grands quartiers d'habitat collectif.

Les pôles des places des Chartreux et des Bruyères, entrées de ville, sont générateurs d'une forte activité économique liée au passage.

Les pôles Saint Antoine et de la Mairie ont une fonction entièrement liée à la vie de quartier (commerces de proximité, jardin, école, église). Relativement lisible dans le quartier de la mairie, la notion de pôle est nettement moins évidente sur le quartier Saint-Antoine.

La répartition des pôles de services à la population



1.2.6 Les quartiers : des polarités qui définissent la structure identitaire de la ville

La ville comprend plusieurs quartiers.

Ils redéfinissent, dans la ville, des territoires aux contours plus ou moins précis, qui recouvrent, au delà de l'identité sociale, des typologies urbaines résultant de leur histoire.

Ce sont :

Le quartier Saint Pierre dit quartier de la Mairie, qui se place comme un quartier à part, coupé du reste de la ville par la Sud III. Ce quartier est à l'origine même de la ville. Il reflète l'image d'un petit village enclavé dans la zone industrielle, avec sa Mairie, son école, son église, et ses commerces.



Le quartier Saint Antoine, situé entre la Sud III et le centre ville, se caractérise par son tissu résidentiel constitué de petites maisons ouvrières, témoins de l'essor industriel passé. Très prisées des jeunes ménages, elles permettent un renouvellement régulier de la population du quartier.



Il comprend les services nécessaires à la population, autour desquels s'organise une véritable vie sociale.

Le quartier Nobel, qui se particularise par les ensembles immobiliers qui le constituent.

Il accueille une population particulièrement dense, qui apprécie la proximité du centre ville.

Écoles et halte garderie sont les équipements principaux du quartier.

La Plaine de jeux Neruda, la salle de sport Robespierre et la piscine, situées en limite du quartier, peuvent être considérées comme en faisant partie intégrante, de même que le centre commercial Jean Jaurès.



Le quartier Saint Julien est l'autre grand quartier d'habitat collectif.

Il comprend de nombreux équipements (écoles, crèche, centre social, terrains de sport, aires de jeux, ...). Un petit centre commercial situé au cœur du quartier répond aux besoins des résidents, mais apparaît de plus en plus fragile.

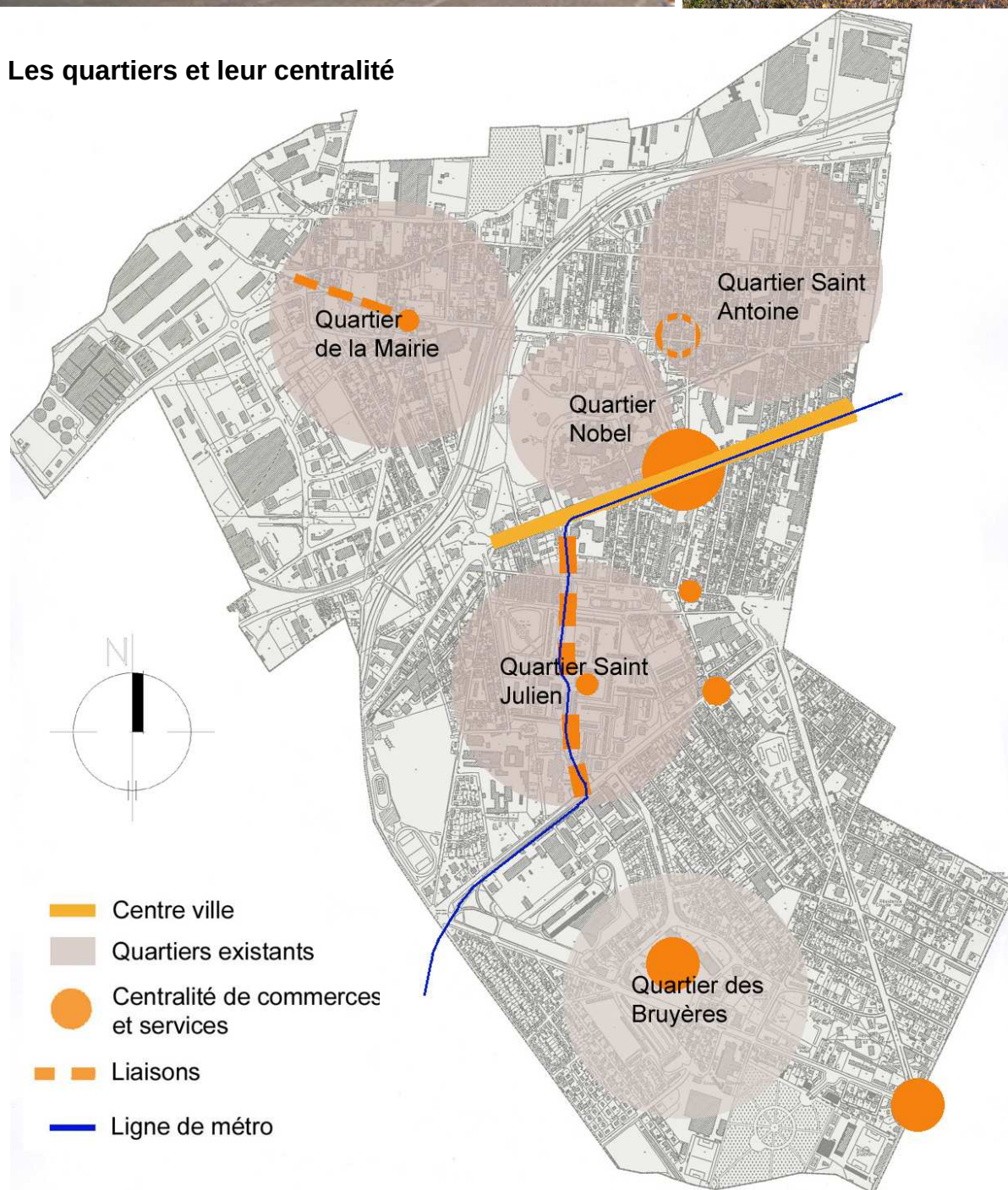
Issus de l'architecture des années 60, le quartier Saint Julien est depuis dix ans en cours de réaménagement et de réhabilitation.



Le quartier des Bruyères est un ensemble beaucoup plus composite, marqué principalement par le centre commercial et sa galerie, et le groupe scolaire. Composé d'un habitat récent pour l'essentiel, cet ensemble peine à se constituer une vie de quartier, même si son existence apparaît identifiée.



Les quartiers et leur centralité

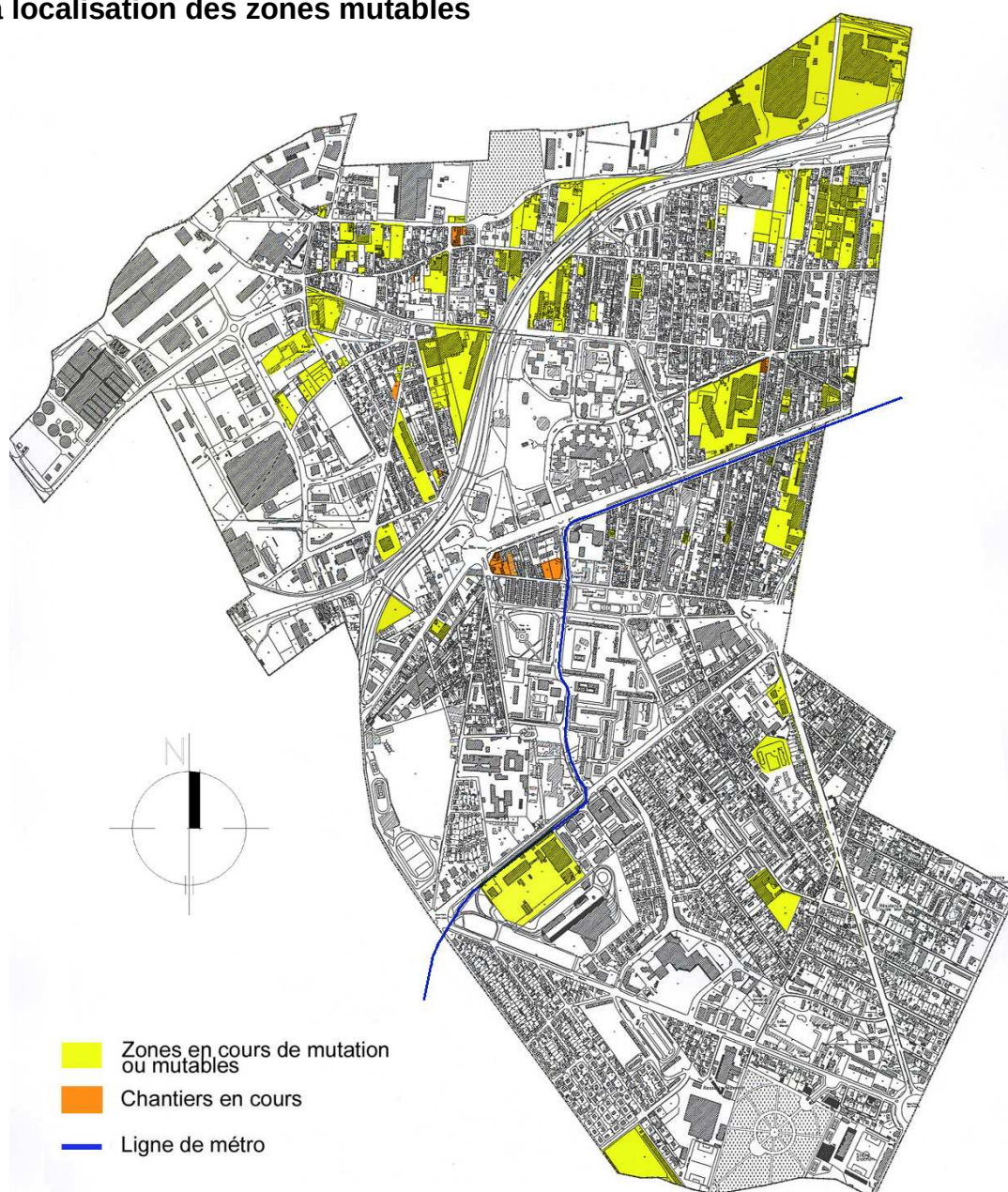


1.2.7 La ville en mutation

Les évolutions urbaines et économiques se sont traduites par des délocalisations ou des fermetures d'entreprises qui ont laissé autant de friches industrielles, dont certaines sont situées à l'intérieur ou sur les franges des secteurs résidentiels. Par ailleurs, on peut observer d'autres zones mutables dont l'occupation du sol pourrait évoluer à moyen ou long terme. Ces espaces sont principalement situés dans un tissu résidentiel, adapté à leur transformation à des fins d'habitat. Elles représentent ainsi un potentiel futur dont la commune doit tenir compte dans le réaménagement de son territoire.

En définitive, le territoire communal recèle une réserve foncière importante. Certains de ces espaces offrent l'opportunité de transformations significatives de la ville.

La localisation des zones mutables



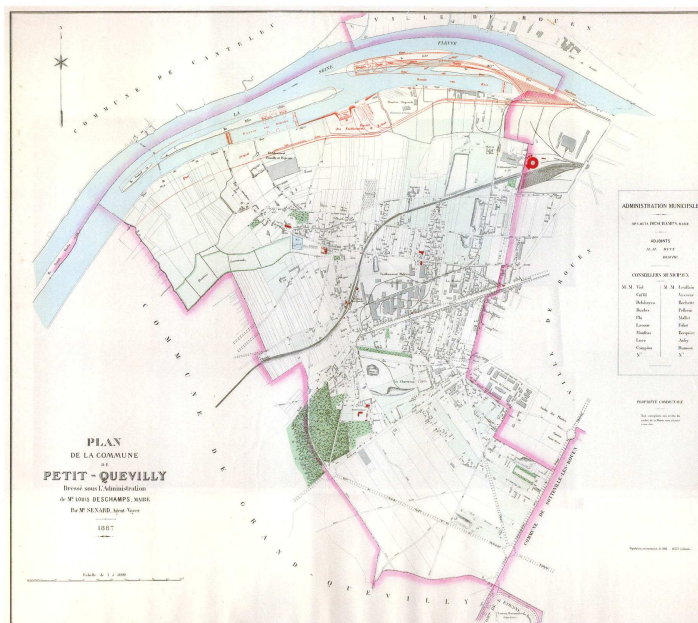
On peut quantifier le total de ces zones mutables à environ 40 hectares dont plus d'une vingtaine pourraient être affectées à une fonction résidentielle.

1.3. DEPLACEMENTS ET INFRASTRUCTURES

1.3.1 – La trame viaire : une ville entre les mailles des axes structurants

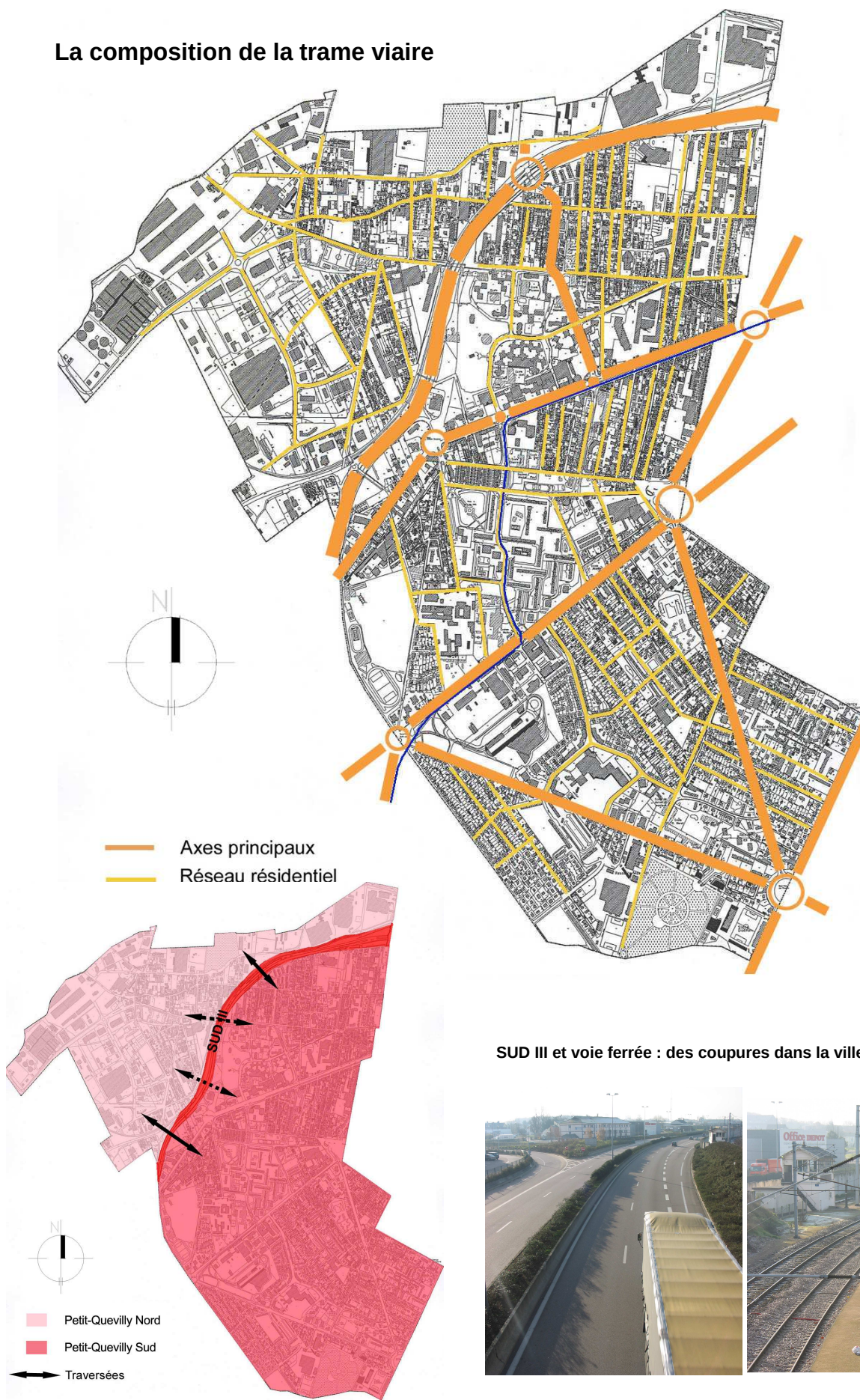
Le réseau routier principal de l'agglomération divise la ville qui s'organise en quatre trames :

- **la trame ancienne**, issue de son passé agricole, que l'on retrouve sur le quartier de la Mairie



- **la trame de l'ère industrielle** qui, s'appuyant sur la structure agricole ancienne, a développé un tissu lanier où s'est développé l'habitat individuel.
- **la trame des grands ensembles**, qui ignorant les structures anciennes, a imposé ses nouveaux concepts de ville.
- **la trame de l'agglomération** composée des grands axes structurants de la ville. Ces axes constituent aujourd'hui un des éléments principaux de lecture de la commune. Ils participent à son économie par le passage, à son organisation par les limites et le mode de distribution qu'ils construisent, et à son image. La Sud III est le plus marquant de ces axes. En effet, les nécessités du développement de l'agglomération ont, ici plus qu'ailleurs, coupé la ville en deux. La réalisation de la Sud III, doublant le réseau ferré, a renforcé la division du territoire communal. La modification des flux de transit qu'elle a engendré a d'un côté apporté des améliorations au cadre de vie, d'un autre, affaibli un commerce qui vivait du passage. Elle définit des limites spatiales qui nécessiteront des opérations de restructuration du tissu urbain limitrophe.

La composition de la trame viaire



SUD III et voie ferrée : des coupures dans la ville



1.3.2 – Les entrées de villes

Les voies routières à grande circulation engendrent des désordres urbains, lorsque les implantations le long de ces axes, sont réalisées sans prise en compte d'une bonne intégration urbaine et paysagère.

L'article L.111.1.4 du code de l'urbanisme (loi Barnier), s'attache à mettre en œuvre les dispositifs d'intégration de ces constructions.

Sur la commune de Petit-Quevilly, deux voies routières sont concernées par cet article. En effet, les voies classées à grande circulation sont les RN 138 et RN 338.

1.3.3 – La sécurité routière

De novembre 1996 à novembre 2001 le recensement des accidents corporels a été effectué sur la commune de Petit-Quevilly. Il a été dénombré :

- 146 accidents ayant provoqué 4 tués, 4 blessés graves et 204 blessés légers.

Par ailleurs, la carte des trafics routiers de 2000 en Seine-Maritime révèle que la moyenne journalière annuelle en nombre de véhicule pour l'année 2000 est de :

- 17050 véh/j sur la RN 138
- 47060 véh/j sur la RN 338
- 8430 véh/j sur la RD 94

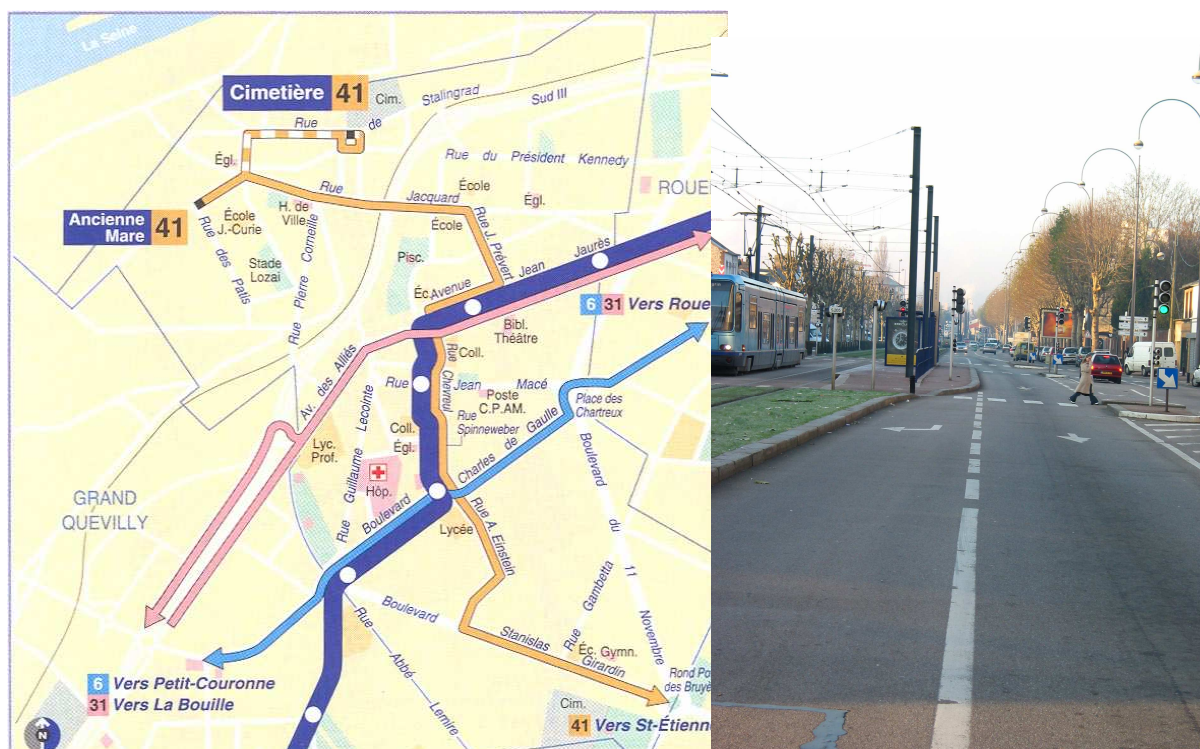
Les autres axes n'ont pas fait l'objet de relevés de trafic sur les dernières années.

La commune de Petit-Quevilly est traversée par les transports exceptionnels de 3^{ème} catégorie, classe D qui empruntent la RN 138 et la RD 3.

1.3.4 – Les transports interurbains

La T.C.A.R. (Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise) exploite le réseau de transports publics. En qualité d'autorité organisatrice, l'Agglomération est responsable de l'organisation des transports publics, dans le cadre de la loi d'Orientations pour les Transports Intérieurs du 30 décembre 1982. A ce titre, l'Agglomération de Rouen, en liaison avec la T.C.A.R., recherche l'optimisation du fonctionnement du réseau et un meilleur service rendu aux usagers.

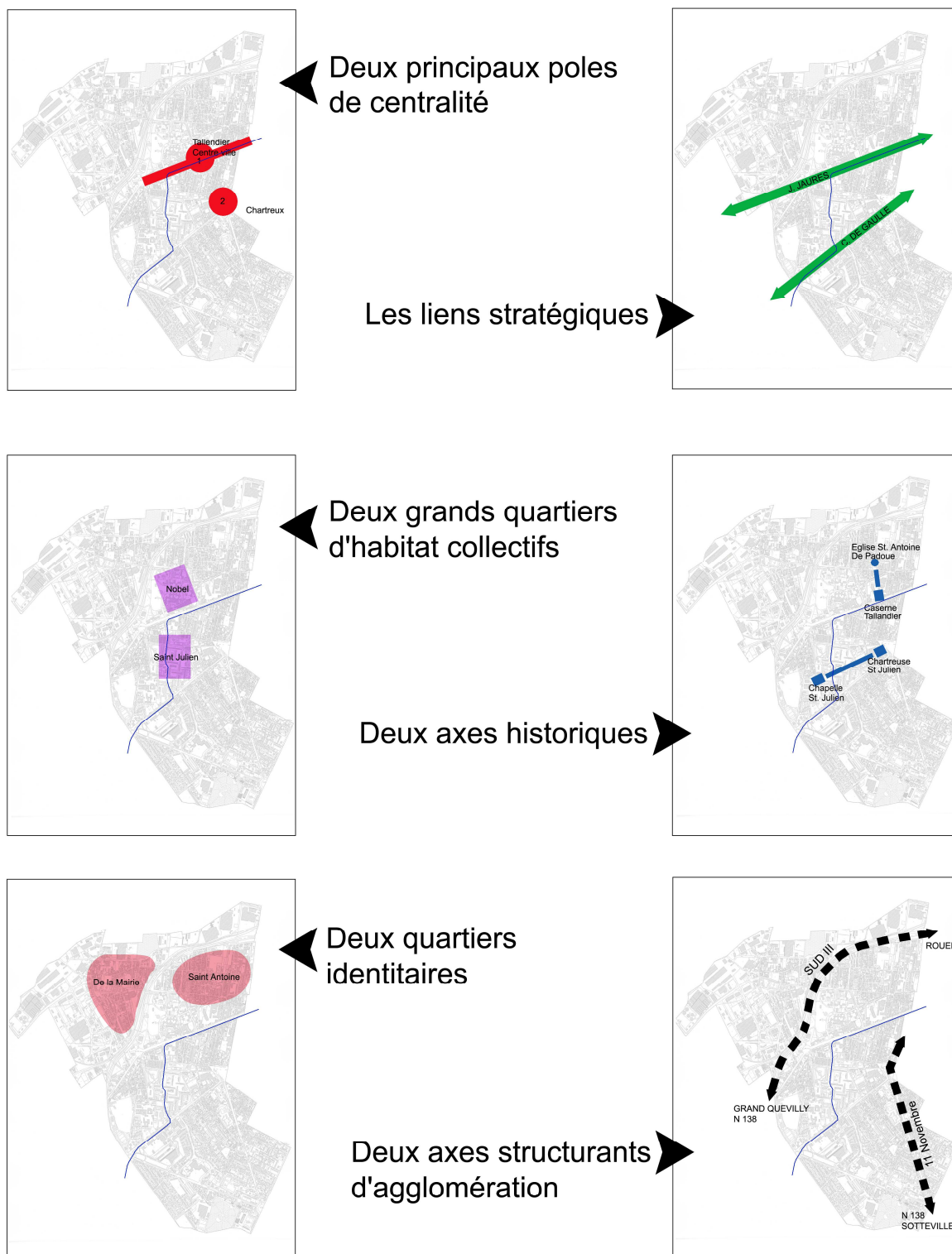
La commune de Petit-Quevilly est desservie par les lignes 6, 31 et 41 ainsi que par la ligne de métro Boulingrin / Georges Braque.



1.4. LES ELEMENTS IDENTITAIRES ET STRUCTURANTS DANS LA VILLE

La synthèse des éléments d'analyse développés précédemment désigne certains secteurs et espaces comme éléments fondamentaux de la structure et de l'identité de la ville.

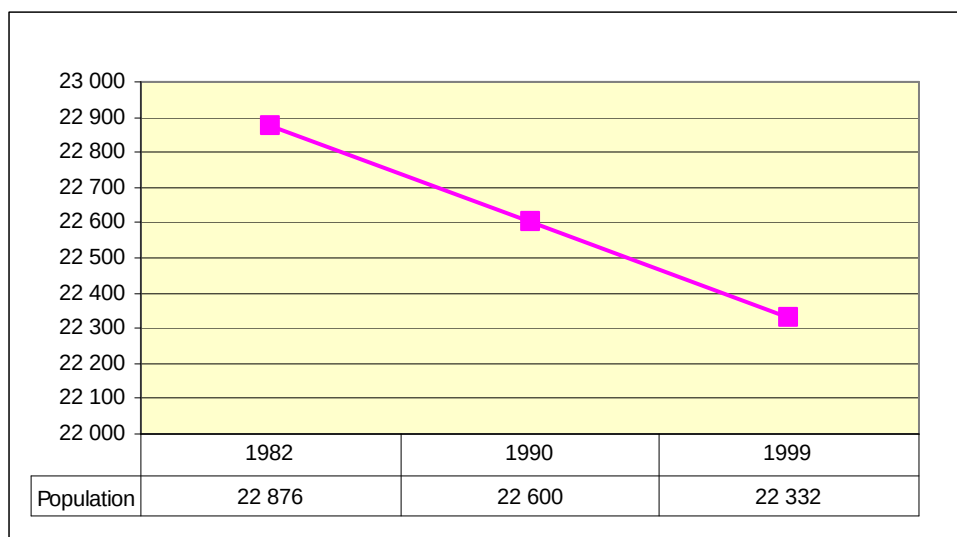
Porteurs des principales images de la ville, ils constituent, quand ils sont positifs, les points d'appui du projet urbain, quand ils sont négatifs, les lieux prioritaires de la politique d'aménagement.



II – ÉCONOMIE, EMPLOI ET EQUILIBRES SOCIAUX

2.1 LA DEMOGRAPHIE

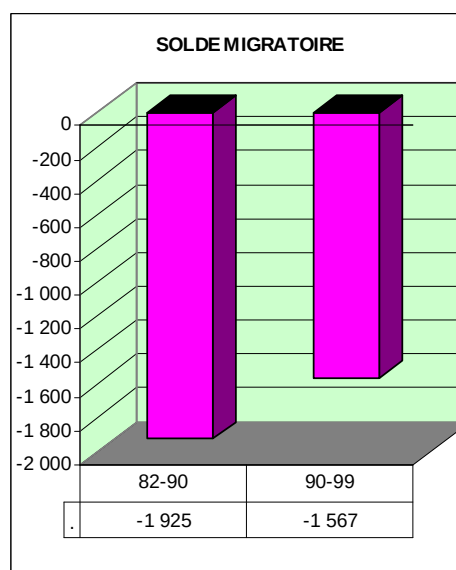
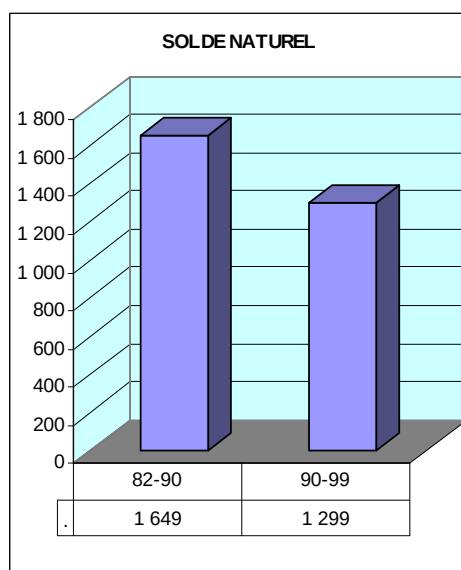
2.1.1 – Une population en constante diminution depuis les années 80.



La population de Petit-Quevilly n'a cessée de baisser depuis 1982.

Cette décroissance est due à un solde naturel (naissances – décès) qui se réduit en raison du vieillissement de la population, et, surtout, à un solde migratoire (différence entre les entrants et les partants) qui, fortement négatif au cours la période précédente, s'est amélioré mais reste déficitaire entre 1990 et 1999.

Depuis 1999, la réalisation de nouveaux programmes de logements a dû permettre, malgré les effets de la décohabitation (moins de personnes par logement), de stabiliser, voire d'augmenter légèrement la population.



Bien que négative, l'évolution de la population de Petit-Quevilly est plutôt moins déficitaire que dans l'ensemble de la Rive gauche.

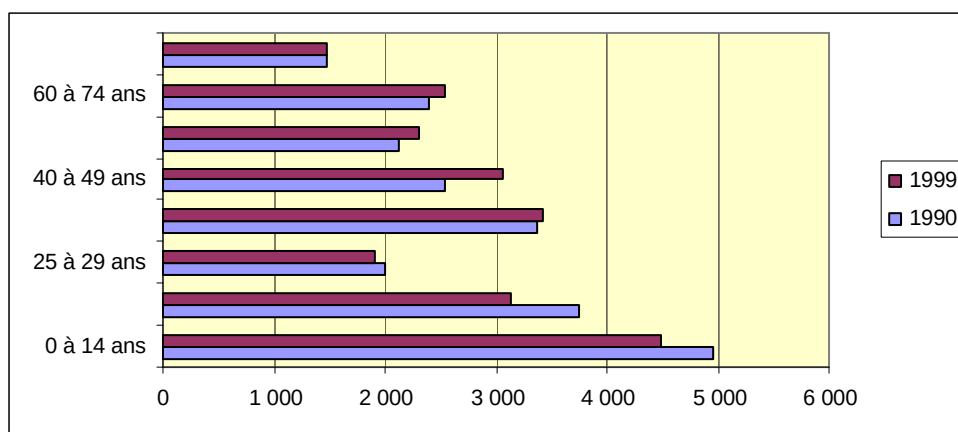
Mais elle est en « décalage » par rapport à celle de l'unité urbaine.

<i>Éléments comparatifs</i>	Le Petit Quevilly	Rive Gauche de Rouen	Unité Urbaine
% Evolution population 90-99	-1,19%	-2,23%	1,44%
82-99	-2,38%	-5,71%	1,85%
% Solde migratoire 90-99	-6,93%	-7,07%	-3,83%

2.1.2 – Une population qui vieillie mais un indice de jeunesse élevé

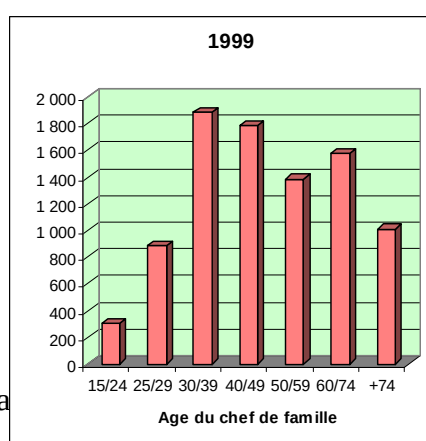
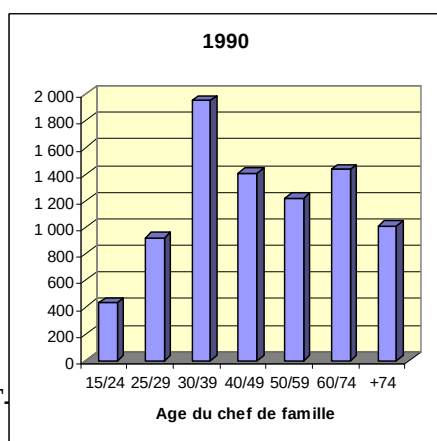
Comme dans la plupart des communes de l'agglomération, le vieillissement de la population se poursuit.

Les plus de 40 ans représentent, désormais, 42% de la population totale ; ce taux était de 37% en 1990.



Cependant, l'indice de jeunesse (population des moins de 25 ans / population de 60 ans et plus) reste sensiblement plus élevé à Petit-Quevilly que dans la plupart des autres communes de l'unité urbaine.

<i>Éléments comparatifs</i>	Le Petit Quevilly	Rive Gauche de Rouen	Unité Urbaine
Indice de jeunesse (- de 25 ans / 60 ans et +)	1,90	1,57	1,72



La structure d'âges globale des chefs de famille a suivi, dans une certaine mesure la même évolution, avec un accroissement des ménages dont le chef de famille a plus de 40 ans.

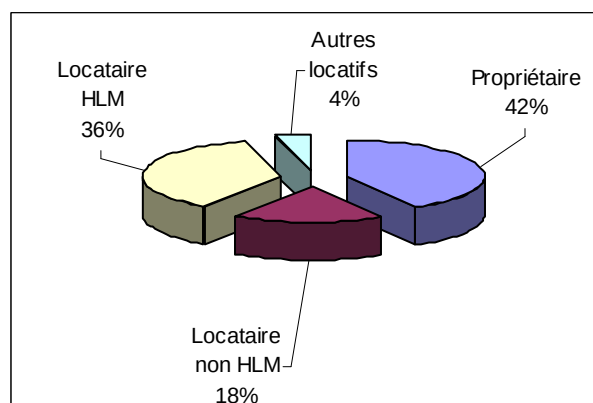
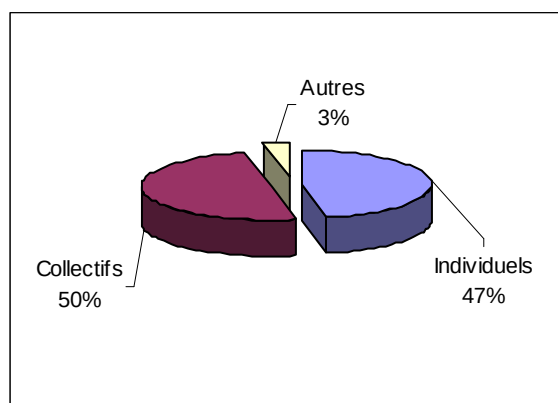
<i>Éléments comparatifs</i>	Le Petit Quevilly	Rive Gauche de Rouen	Unité Urbaine
Variation ménages (1990-1999)			
Plus de 60 ans	5,72%	12,23%	9,24%
Moins de 39 ans	-7,07%	-15,42%	1,71%
% Ménages 15-39 ans : 1999	34,8%	29,0%	35,9%

En termes de « ménages », le vieillissement a été moins marqué à Petit-Quevilly que dans l'ensemble de la Rive Gauche.

2.2 L'HABITAT

2.2.1 – Un parc de logements équilibré

L'ancienneté moyenne du parc logement (47 ans) est quelque peu supérieure à celle observée dans l'ensemble de l'unité urbaine.



Comparativement à l'agglomération, un parc logement assez équilibré entre individuels et collectifs, mais un poids très important de locatifs sociaux.

Bien qu'assez faible, le taux de locatifs non HLM reste cependant supérieur à celui de l'ensemble de la Rive Gauche.

<i>Éléments comparatifs</i>	Le Petit Quevilly	Rive Gauche de Rouen	Unité Urbaine
Individuels	47,0%	48,8%	39,9%
Collectifs	49,8%	48,8%	57,2%
Propriétaires	41,7%	42,0%	40,3%
Locataires non HLM	17,8%	12,3%	23,5%
Locataires HLM	36,2%	42,6%	30,9%

Le taux de logements vacants, en 1999, est assez nettement supérieur à celui des communes de la Rive Gauche, et de celles de l'ensemble de l'unité urbaine.

<i>Éléments comparatifs</i>	Le Petit Quevilly	Rive Gauche de Rouen	Unité Urbaine
Logements vacants	8,1%	5,4%	6,6%

2.2.2 – Un rythme élevé de constructions

Le rythme de constructions neuves s'est révélé, entre 1990 et 1999, légèrement inférieur à celui de l'agglomération, mais plus élevé que l'ensemble de la Rive Gauche.

<i>Éléments comparatifs</i>	Le Petit Quevilly	Rive Gauche de Rouen	Unité Urbaine
% Logements neufs par an 90-99	0,80%	0,56%	0,93%

Ce rythme s'est légèrement réduit par rapport à la période 82-90, mais s'est quelque peu redressé depuis 1999.

1982 - 1990	89
1990 - 1999	74
1999 - 2003	79

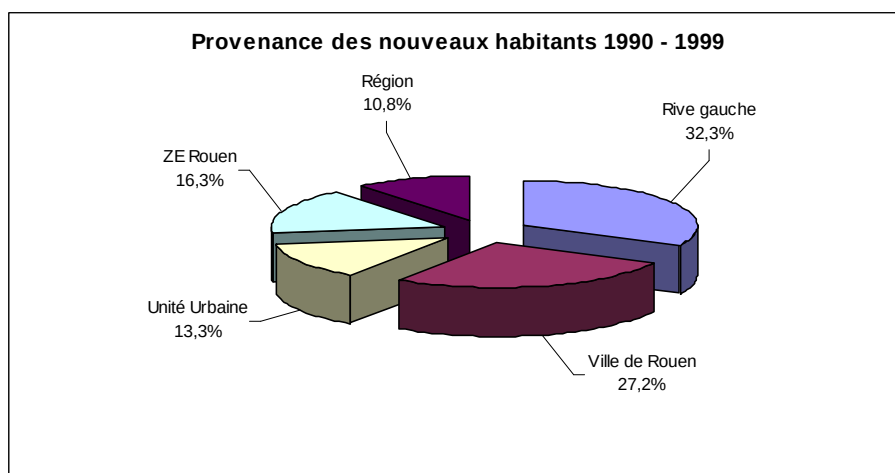
Il faut cependant noter que, malgré ce rythme, le volume de l'offre au cours de la période 1990 – 1999, n'a atteint que 52 logements par an, en raison des démolitions et désaffectations.

Si l'on tient compte de la réduction du nombre de logements vacants, ce n'est donc qu'environ 45 logements supplémentaires par an qui ont été offerts pour répondre à une demande (solde naturel + décohabitation) de l'ordre de 100 à 120 logements par an. Ce décalage explique, sans doute, pour une part, le solde migratoire négatif observé.

2.2.3 – Un flux résidentiel soutenu

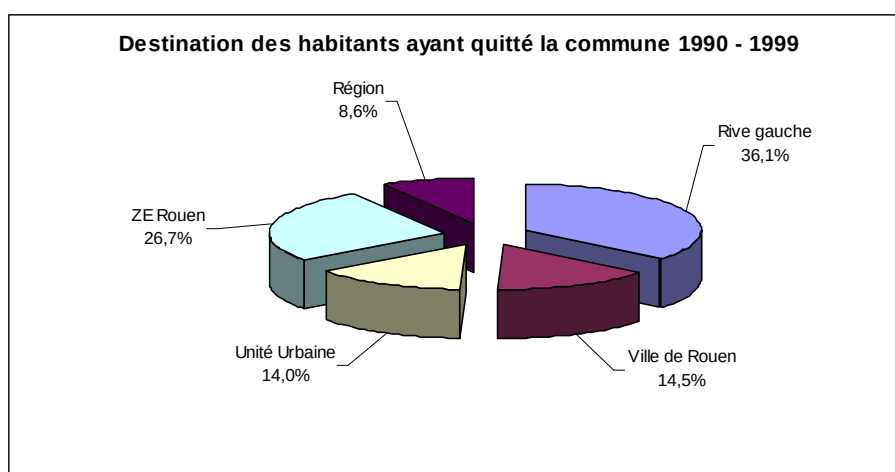
Tout en restant plus élevé comparativement au reste de l'unité urbaine, le nombre de personnes par logement s'est réduit, comme dans la plupart des territoires, en raison des effets de la décohabitation et du vieillissement de la population :

1990	2,63
1999	2,46



Les nouveaux habitants ont représenté 36% environ de la population 1999.

Ils proviennent pour près de 27% de la ville de Rouen et d'environ 32% du reste de la Rive Gauche.



Les habitants qui ont quitté la commune entre 1990 et 1999 se sont orientés à raison de 65% vers les autres communes de l'unité urbaine, et pour près de 27% vers le reste de la zone d'emploi de Rouen (périphérie moins urbaine)

Ces "partants" concernent, pour plus de 72% une population de moins de 39 ans.

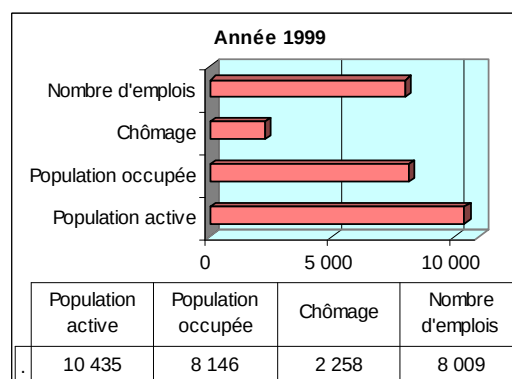
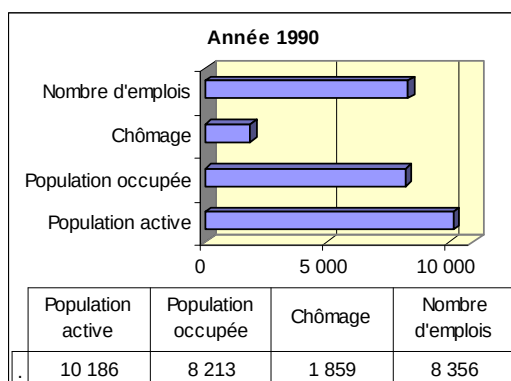
2.3 L'ACTIVITE ECONOMIQUE

2.3.1 – Un taux de chômage en hausse

Au cours de la période 1990 – 1999, Petit-Quevilly a subi une perte d'environ 5% du nombre de ses emplois locaux

Parallèlement, la population active a augmenté ce qui a amené une baisse sensible du taux d'emploi (nombre d'emplois locaux / population active), aujourd'hui de l'ordre de 77%.

Malgré l'incidence des migrations alternantes (actifs ayant leur lieu de travail en dehors de la commune), le taux de chômage s'est accru entre 1990 et 1999 d'environ 15 à 18%.

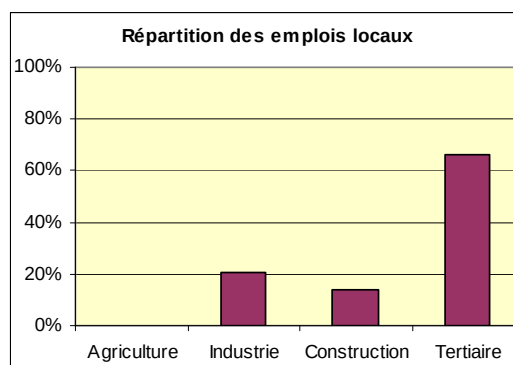
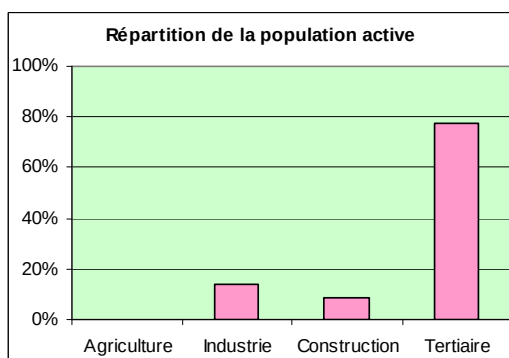


<i>Eléments comparatifs</i>		Le Petit Quevilly	Rive Gauche de Rouen	Unité Urbaine
% Population active 1999		46,7%	44,4%	45,1%
Taux d'emplois	1990	82,0%	84,1%	100,9%
	1999	76,8%	86,1%	100,4%

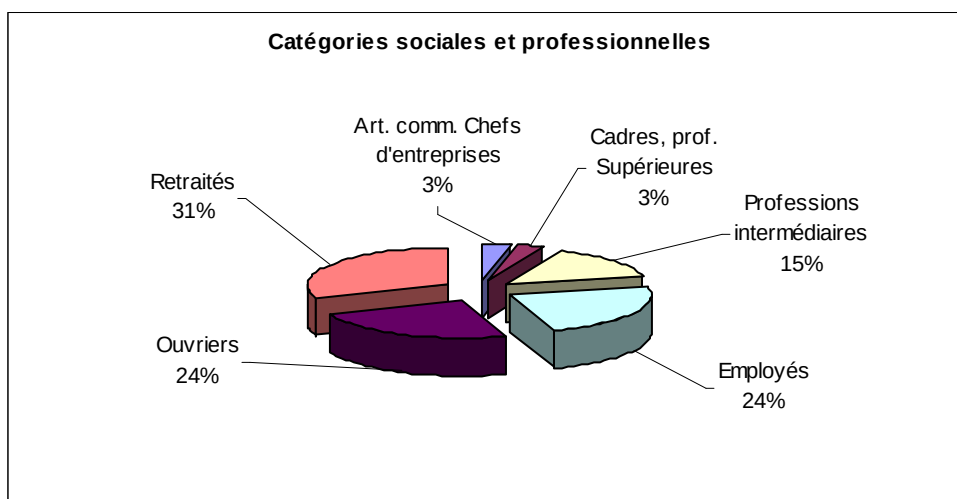
L'analyse détaillée des emplois montre que le taux d'emploi (nombre d'emplois locaux / population active) est très contrasté selon le sexe ; les emplois de Petit-Quevilly sont plutôt à dominante masculine, comparativement à l'unité urbaine de Rouen.

<i>Eléments comparatifs</i>		Le Petit Quevilly	Rive Gauche de Rouen	Unité Urbaine
Taux d'emplois hommes	1990	97,4%	100,4%	103,7%
	1999	92,3%	102,1%	100,8%
Taux d'emploi femmes	1990	63,6%	64,1%	97,6%
	1999	59,5%	67,9%	99,9%

La comparaison entre la structure des emplois et celle de la population active confirme cette relative distorsion :



En cohérence avec la structure des emplois locaux et les catégories du parc logement, le taux d'ouvriers et employés apparaît sensiblement plus élevé que dans l'ensemble de l'unité urbaine :

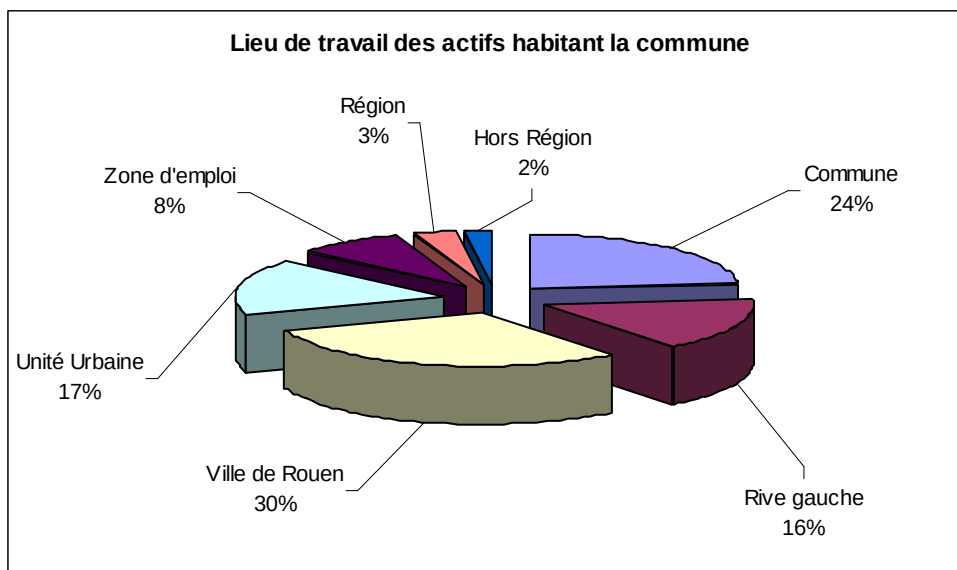


<i>Éléments comparatifs</i>	Le Petit Quevilly	Rive Gauche de Rouen	Unité Urbaine
Chefs d'entr., cadres, prof. Interm.	21,2%	22,1%	31,2%
Ouvriers, employés	48,0%	43,8%	37,4%
Retraités	30,8%	34,1%	31,4%

Le niveau de revenu moyen (base revenu fiscal des ménages) y est assez nettement inférieur à celui de la moyenne régionale :

<i>Éléments comparatifs</i>	Le Petit Quevilly		Région
Coefficient de revenu par ménage	0,79		1,00

2.3.2 – Des migrations domicile/travail qui induisent des flux de transport importants



Les actifs habitant Petit-Quevilly ne sont que 24% à travailler dans la commune. Ils sont 30% à travailler à Rouen, et plus de 33% dans le reste de l'unité urbaine.

A l'inverse, les actifs résidant en dehors de la commune occupent près de 76% des emplois de Petit-Quevilly. Ils proviennent, pour plus de 18% des autres communes de la Rive Gauche et, pour près de 30% de Rouen et du reste de l'unité urbaine.

Ces migrations, en général quotidiennes, induisent des flux de transport importants.

2.3.3 – Treize établissements regroupent 1/3 des emplois locaux

Treize établissements de plus de 100 salariés sont implantés à Petit-Quevilly. Ces établissements regroupent environ 2.500 emplois, soit près du tiers des emplois locaux. 16% sont des emplois liés au B.T.P, 31% à l'Industrie, et 53% aux services. La plupart de ces entreprises sont situées entre la rocade Sud et la Seine.

En termes d'équipement commercial, Petit-Quevilly a une structure de grandes surfaces assez diversifiées :

Alimentaires :	5.350 m ²
Non alimentaires :	9.900 m ²
Jardinerie :	6.000 m ²

20% de ces commerces sont situés dans le centre commercial des Bruyères, et deux grandes surfaces (Bricolage et Jardinerie) entre la rocade Sud et la Seine.

La structure commerciale de Petit-Quevilly est fortement concurrencée par le centre commercial du Bois Cany qui offre plus de 23.000 m² de surfaces de vente.

2.4 ANALYSE PAR QUARTIER

2.4.1 – Caractéristiques des quartiers

L'analyse de la structure de Petit-Quevilly fait apparaître trois groupes de quartiers aux caractéristiques assez contrastées :

- **les quartiers anciens (1, 2, 3, 4, 8, 11)**

Où dominent les habitants propriétaires, ayant une moyenne d'âge de plus de 50 ans, composés majoritairement de logements individuels.

Ils regroupent 78% des logements de la commune n'ayant pas de confort sanitaire.

Ces quartiers regroupent environ 44% de la population de la commune.

- **les quartiers « jeunes » (5, 6, 9)**

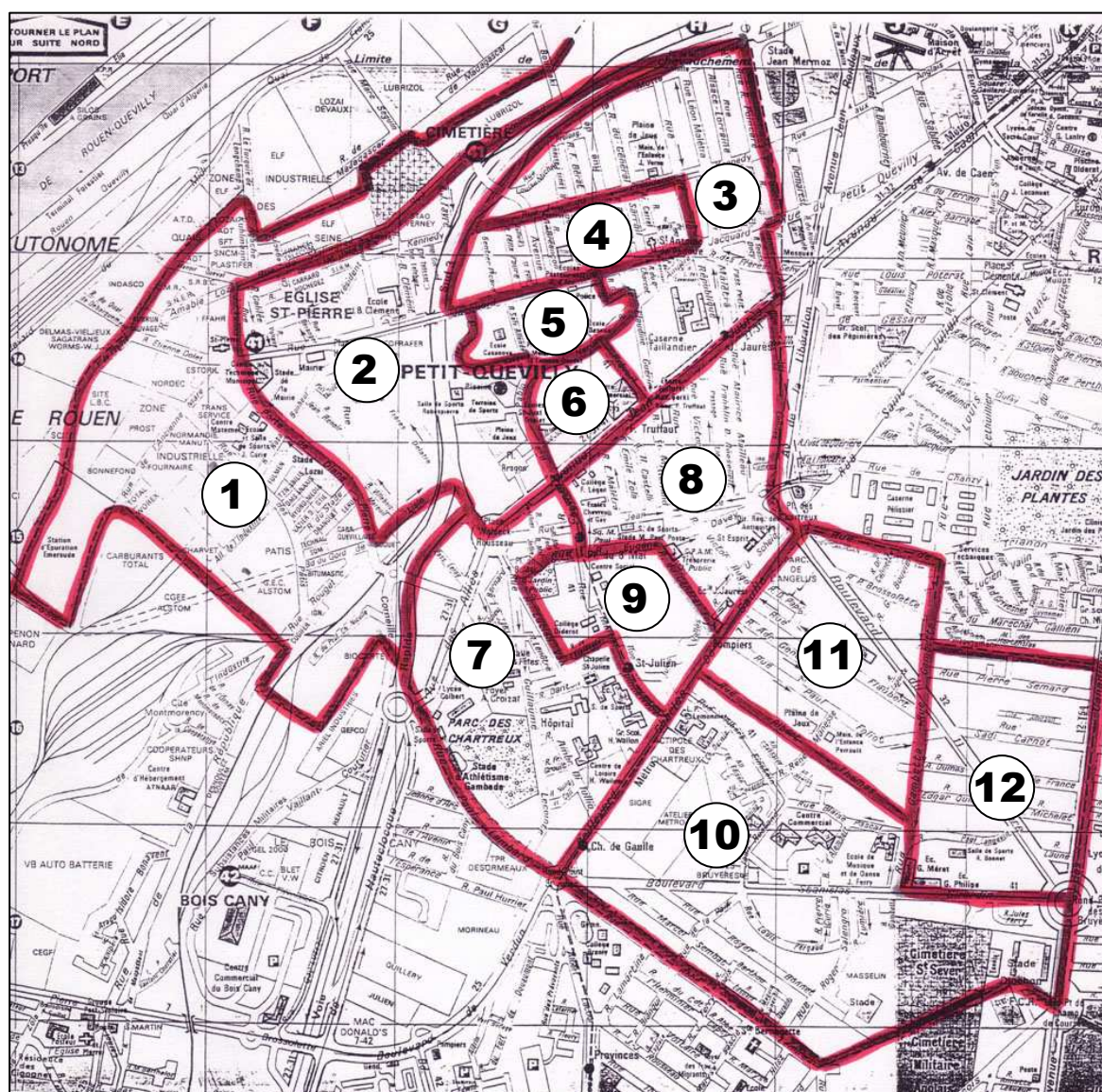
Quartiers plus récents, constitués essentiellement de locatifs sociaux, en collectif

La population est relativement jeune, majoritairement d'ouvriers et d'employés.

- **les quartiers « intermédiaires » (7, 10, 12)**

Le poids des propriétaires y est majoritaire, mais le parc est plutôt ancien, à majorité individuel, d'un niveau de confort moyen.

Ces quartiers représentent environ 23% de la population totale.



2.4.2 – Confort et occupation des logements

1	2	3	4	5	6
Patis et Quais Seine	Mairie	République	Pasteur	Nobel Nord	Nobel Sud

Nbre Résidences principales	154	708	817	521	947	908
Eléments de confort						
Ni baignoire, ni douche	12	24	35	20	0	2
1 salle d'eau	125	637	732	447	924	835
2 salles d'eau ou plus	4	23	23	31	7	34
W.-C. à l'intérieur du logement	136	663	776	475	940	894
W.-C. à l'extérieur du logement	18	45	41	46	7	14
Indicateur de suroccupation						
Nbre de personnes par pièce	0,69	0,67	0,67	0,68	0,84	0,70
Eléments de confort (%)						
Ni baignoire, ni douche	7,8%	3,4%	4,3%	3,8%	0,0%	0,2%
1 salle d'eau	81,2%	90,0%	89,6%	85,8%	97,6%	92,0%
2 salles d'eau ou plus	2,6%	3,2%	2,8%	6,0%	0,7%	3,7%
W.-C. à l'intérieur du logement	88,3%	93,6%	95,0%	91,2%	99,3%	98,5%
W.-C. à l'extérieur du logement	11,7%	6,4%	5,0%	8,8%	0,7%	1,5%

	7	8	9	10	11	12
	L'Hôpital	Centre	Saint Julien	Les Bruyères	Flaubert	Les Canadiens
Nbre Résidences principales	541	842	1 018	823	862	717
Eléments de confort						
Ni baignoire, ni douche	26	45	0	15	34	4
1 salle d'eau	488	757	994	723	779	672
2 salles d'eau ou plus	14	19	6	73	17	26
W.-C. à l'intérieur du logement	503	779	1 004	799	819	700
W.-C. à l'extérieur du logement	38	63	14	24	43	17
Indicateur de suroccupation						
Nbre de personnes par pièce	0,67	0,65	0,78	0,64	0,64	0,59

Eléments de confort (%)						
Ni baignoire, ni douche	4,8%	5,3%	0,0%	1,8%	3,9%	0,6%
1 salle d'eau	90,2%	89,9%	97,6%	87,8%	90,4%	93,7%
2 salles d'eau ou plus	2,6%	2,3%	0,6%	8,9%	2,0%	3,6%
W.-C. à l'intérieur du logement	93,0%	92,5%	98,6%	97,1%	95,0%	97,6%
W.-C. à l'extérieur du logement	7,0%	7,5%	1,4%	2,9%	5,0%	2,4%

Tableau de synthèse (ensemble de la commune de Petit-Quevilly)

	TOTAL
Nbre Résidences principales	8 858
Eléments de confort	
Ni baignoire, ni douche	217
1 salle d'eau	8 113
2 salles d'eau ou plus	277
W.-C. à l'intérieur du logement	8 488
W.-C. à l'extérieur du logement	370
Indicateur de suroccupation	
Nbre de personnes par pièce	0,69
Eléments de confort (%)	
Ni baignoire, ni douche	2,4%
1 salle d'eau	91,6%
2 salles d'eau ou plus	3,1%
W.-C. à l'intérieur du logement	95,8%
W.-C. à l'extérieur du logement	4,2%

Le quartier "Patis-Quais de Seine" et, dans une moindre mesure celui du "Centre" se démarquent assez nettement des autres quartiers.

Globalement, les indicateurs sont légèrement moins positifs que ceux constatés dans l'ensemble de l'unité urbaine de Rouen :

1,4% de logements sans baignoire, ni douche
0,65 personne par pièce

2.4.3 – Analyse de la population par quartier

	Les Patis	Mairie	République	Pasteur	Nobel Nord	Nobel Sud
	1	2	3	4	5	6
Population	398	1 813	2 007	1 363	2 616	1 987
% Propriétaires	57,6%	57,0%	49,5%	66,1%	0,0%	32,2%
% Loc. HLM	9,1%	19,0%	15,9%	13,0%	96,0%	39,0%
Moyenne d'âge	51 ans	51 ans	50 ans	50 ans	45 ans	49 ans
% Retraités	21,2%	27,4%	27,4%	28,7%	17,6%	24,2%
Ancienneté du parc	66 ans	58 ans	60 ans	64 ans	24 ans	20 ans
% Logements neufs	13,6%	9,6%	7,0%	14,2%	0,0%	0,0%
Nbre pers. / ménage	2,58	2,56	2,46	2,62	2,76	2,19
% Emméngrs récents	49,4%	51,8%	54,8%	56,6%	65,2%	64,3%

	L'Hôpital	Centre	Saint Julien	Les Bruyères	Flaubert	Canadiens
	7	8	9	10	11	12
Population	1 339	1 824	2 737	2 126	1 942	1 689
% Propriétaires	61,0%	47,3%	4,0%	61,5%	62,1%	58,4%
% Loc. HLM	18,4%	15,0%	88,6%	16,3%	22,8%	13,6%
Moyenne d'âge	52 ans	48 ans	47 ans	52 ans	54 ans	54 ans
% Retraités	27,9%	26,1%	21,2%	28,8%	37,4%	34,2%
Ancienneté du parc	59 ans	64 ans	35 ans	39 ans	61 ans	49 ans
% Logements neufs	11,5%	14,1%	0,0%	12,2%	3,2%	2,8%
Nbre pers. / ménage	2,48	2,17	2,69	2,58	2,25	2,36
% Emméngrs récents	51,6%	58,3%	63,1%	53,3%	50,3%	47,8%

2.5 PERSPECTIVES

2.5.1 – Démographie et habitat

Si les tendances constatées depuis 1982 se poursuivent :

- baisse du solde naturel (naissances moins décès)
- solde migratoire fortement négatif (moins de nouveaux arrivants dans la commune que de partants)

La population devrait décroître dans les dix prochaines années, pour n'atteindre que :

21.700 habitants environ en 2013

Cette décroissance risque de s'accompagner d'un vieillissement démographique accentué :

- . – 8 à – 10% de population de moins de 39 ans
- . – 12 à – 15% de population de moins de 14 ans

Pouvant poser problème en terme de fonctionnement de certains équipements.

Pour maintenir la population à son niveau actuel (environ 22.400 habitants), il est impératif de conserver un certain rythme de logements neufs afin de favoriser la réduction du déficit de solde migratoire.

Un minimum de :

300 à 330 logements neufs

seraient à réaliser au cours de la période 2003 – 2013.

Retrouver le même niveau de population qu'en 1982, tout en stabilisant les tranches d'âges jeunes, nécessiterait un rythme plus soutenu de l'ordre de :

550 à 650 logements sur dix ans

Un tel rythme reste, cependant, en deçà des orientations du PLH de l'agglomération rouennaise, qui prévoyait, environ 600 à 630 logements par an sur l'ensemble de la Rive Gauche ; objectif qui n'a pas été atteint au cours de la période 1996-2002.

Pour Petit-Quevilly, l'un des enjeux de développement repose donc sur une certaine croissance de l'habitat. En se basant sur le potentiel des zones mutables à plus ou moins brève échéance (cf. 4.6. « La Ville en Mutation »), soit 30 ha et en prévoyant, compte tenu de la dureté opérationnelle de certains de ces terrains, une réalisation d'1/3 soit 10 ha dans les dix ans à venir, on peut estimer la capacité de recyclage foncier du territoire, à 550 logements répartis de la façon suivante : 150 logements individuels denses et 400 logements collectifs.

Ce développement implique, bien entendu, que les disponibilités foncières le permettent, mais aussi que soient définies les catégories d'habitat à promouvoir, de telle sorte qu'elles puissent répondre à la demande qui, aujourd'hui s'oriente vers l'extérieur de la commune.

Dans ce domaine, le PLH fixait une certaine répartition souhaitable au niveau de l'ensemble de la Rive Gauche :

Accession (aidée et non aidée) :	56%
Locatifs sociaux :	21%
Autres locatifs :	23%

Par rapport à la structure actuelle du parc logement de Petit-Quevilly, ces orientations constitueraient une diversification très volontaire.

2.5.2 – Activités économiques

La forte imbrication des activités économiques au niveau de l'ensemble de l'agglomération, et les importantes migrations alternantes entre Petit-Quevilly et les autres communes, pondèrent les politiques à mener en matière d'implantation d'activités économiques nouvelles.

C'est, en effet, au niveau de l'ensemble de l'agglomération que de telles politiques peuvent être menées.

Les analyses et études dans ce domaine ont montré qu'une certaine pénurie d'espaces d'accueil pour activités se manifestait depuis plusieurs années dans l'agglomération et que les grandes opérations d'aménagement ne pourraient répondre à la demande que dans un certain délai.

Il est donc souhaitable que Petit-Quevilly puisse analyser, en détail, les disponibilités foncières dont elle dispose en vue de pouvoir offrir, à court terme des terrains d'accueil, en particulier pour des activités de type mixte (PME, artisanat) qui peuvent, sans doute, être intéressées par la proximité des axes de circulation, actuels et futurs (6^{ème} franchissement) et celle du centre ville de Rouen.

En matière d'équipement commercial, les possibilités devraient être plus réduites en raison de la proximité du vaste centre commercial du Bois Cany, et du frein que représente Tourville la Rivière pour imaginer une zone d'influence élargie.

III – ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3.1 L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET URBAIN

3.1.1 – Situation générale

Dans le département de la Seine-Maritime, au sein de l'agglomération de Rouen, Petit-Quevilly est la seule commune de la rive gauche de l'agglomération rouennaise à ne pas être riveraine de la Seine. L'altitude moyenne de la commune est de 25-30 mètres

Petit-Quevilly est limitée :

- au Nord, par la zone portuaire de Rouen,
- à l'Est, le bâti de Petit-Quevilly est lié sans discontinuité avec le bâti du quartier rive gauche de Rouen (Saint-Sever),
- à l'Ouest et au Sud-Ouest, Petit-Quevilly est voisine de Grand-Quevilly,
- au Sud-est l'Avenue des Canadiens sépare Petit-Quevilly de Sotteville.

3.1.2 – Les grandes caractéristiques du paysage

La ville de Petit-Quevilly se situe à l'intérieur d'un méandre très fermé de la Seine, occupé par les communes de la banlieue Sud de Rouen. Elle est la seule commune de la rive gauche de l'agglomération rouennaise à ne pas être riveraine de la Seine.

Petit-Quevilly a une superficie de 435 hectares dont :

- . 320 hectares urbanisés,
- . 100 hectares de surface industrielle.

La ville ne reçut ses caractéristiques propres qu'au début du 19^{ème} siècle, au commencement de l'ère industrielle. Dès cette époque, Petit-Quevilly devint une commune industrielle et de résidence ouvrière. Son habitat a souvent été mêlé aux usines, en particulier au Nord de la commune. Petit-Quevilly est avec Sotteville et Rouen, la commune la plus anciennement urbanisée. L'implantation progressive des industries va de paire au 19^{ème} siècle avec un accroissement rapide de la population. De 4 981 habitants en 1872, cette population atteint 16 682 habitants en 1911 et 19 474 en 1936.

Le Nord et le Nord-Ouest du territoire communal sont dominés par des activités industrielles bien que l'on note la présence d'un habitat pavillonnaire au pied de la voie rapide Sud III. Ici l'habitat se mêle aux entreprises d'activités industrielles et/ou artisanales.

La rupture entre zone industrielle et zone d'habitat s'effectue au niveau des infrastructures routières (Sud III) et ferroviaires. Au sud de cette ligne, deux grandes formes urbaines qui s'organisent en alternance, se dégagent du tissu urbain de la commune. Ainsi se succèdent un habitat de type pavillonnaire plus ou moins dense et de grands ensembles de type H.L.M.

Du Nord au Sud de la commune, on trouve :

- . un habitat de type pavillonnaire situé au Nord de la rue Jacquard,
- . un « grand ensemble » situé entre la rue Jacquard (au Nord), l'avenue Jean-Jaurès (au Sud), la Sud III (à l'Ouest) et la rue de la République (à l'Est),
- . une zone pavillonnaire entre l'avenue Jean-Jaurès (au Nord) et la rue Mace (au Sud),
- . la présence de grands ensembles entre l'avenue Jean Mace (au Nord) et le Boulevard Charles De Gaulle (au Sud),

- un habitat de type pavillonnaire au Sud du boulevard Charles De Gaulle. Cet espace se compose également d'un lycée (Elisa Lemonier) à l'Est du rond point Saint-Julien, d'un cimetière (Saint-Sever) et d'un stade de football (Robert Diochon) au Sud-Ouest du boulevard Stanislas Girardin.

À l'Ouest de ces immeubles, on note la présence de l'espace vert majeur de la commune, le parc des Chartreux, composé principalement de Chênes (à 70%) et de châtaigniers.

3.1.3 – Le patrimoine bâti

La liste et la localisation des sites répertoriés au titre du Service régional de l'archéologie (au 15/12/2002) sont indiqués ci-dessous.



N°	Nom du site	interprétation	chronologie	Observations
1	Église Saint-Pierre, Saint-Paul	église	Moyen-âge	
2	Léproserie, chapelle, manoir St-Julien	Architecture religieuse	Moyen-âge	Chapelle classée MH 1862
3	Chartreuse Saint Julien	Chartreuse	Moderne	Pavillon sud, clôture inscrite 1981/1991
4	Église Saint-Antoine	église	Moderne	Inscrit à l'inventaire 14 sept. 2001
5	La Foudre	Bâtiment industriel	Moderne	Inscrit à l'inventaire 11 avril 2003

Les informations relatives aux édifices d'intérêt architectural industriel ou non industriel au sens du Service Régional de l'inventaire Régional, non protégés au titre des Monuments Historiques, sont reportées dans les fiches jointes en annexes. Les dossiers complets des ces œuvres sont disponibles auprès du Service Régional de l'Inventaire Général.

3.2 ANALYSE ARCHITECTURALE ET URBAINE

3.2.1 – L’habitat : de la maison ouvrière à la barre

Issu des besoins et mutations de l’industrialisation, le tissu résidentiel de Petit-Quevilly s’étend sur une grande partie du territoire communal et son évolution marque le tissu urbain. Il se compose de deux principaux types d’habitat :

L’habitat individuel :

Il est presque exclusivement constitué de « maisons ouvrières » bâties lors de l’essor industriel de la fin XIX^{ème} début XX^{ème}. Construites par opérations successives sur le foncier agricole, elles dessinent une trame régulière, organisée en bandes étroites, qui constitue une des images dominantes de la ville. Malgré une apparente uniformité, elles offrent des typologies différentes qui caractérisent des rues, des quartiers entiers.

Elles sont construites sur un parcellaire très étroit au Nord de la ville, mais qui s’élargit progressivement au Sud.

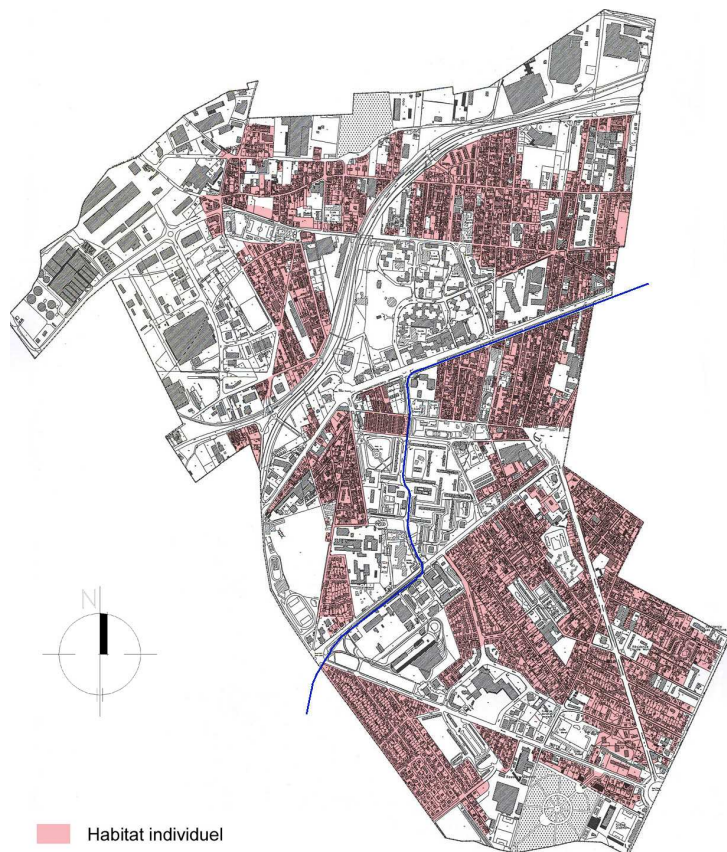


Maisons en bande et en briques rue Aristide Briand

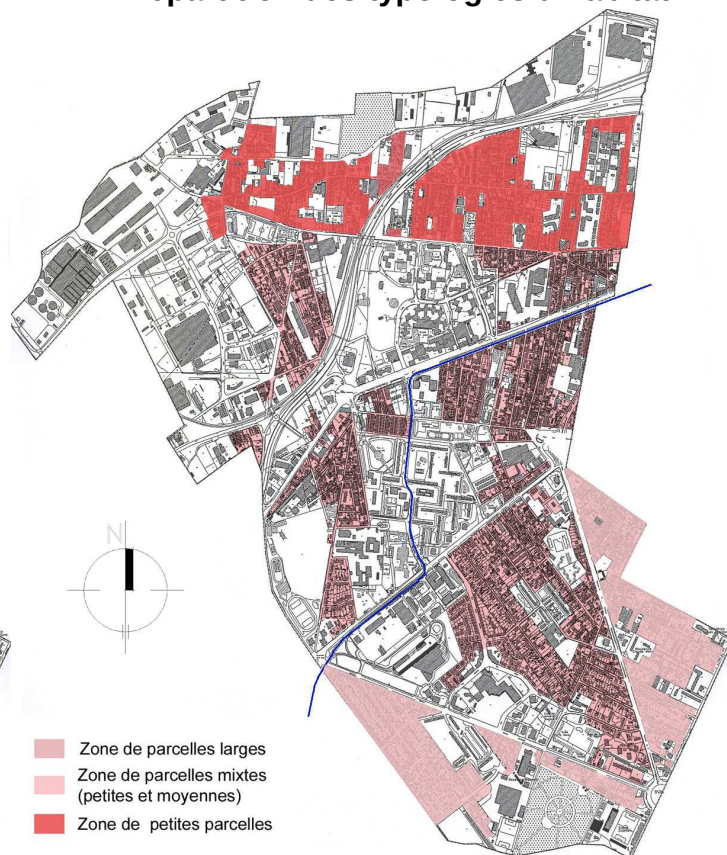
Inadaptées aux modes d’habiter actuel, les petites maisons ont été l’objet de transformations et d’ajouts qui ont dénaturé les qualités d’une architecture et d’un urbanisme simple mais de bonne tenue.



Localisation de l'habitat individuel



Répartition des typologies d'habitat



L'habitat collectif:

Issu des nécessités constructives des années 60 à 80, il s'est imposé, ici comme ailleurs, en rupture totale avec la ville et son histoire. Comme la plupart des grands ensembles, les quartiers Nobel et Saint Julien ont connu au cours des dernières années, les difficultés de ce type d'opération.

Une opération de requalification est en cours sur le quartier Saint Julien. Des études vont être lancées sur le quartier Nobel.



Habitat collectif quartier Nobel



Habitat collectif quartier Saint-Julien



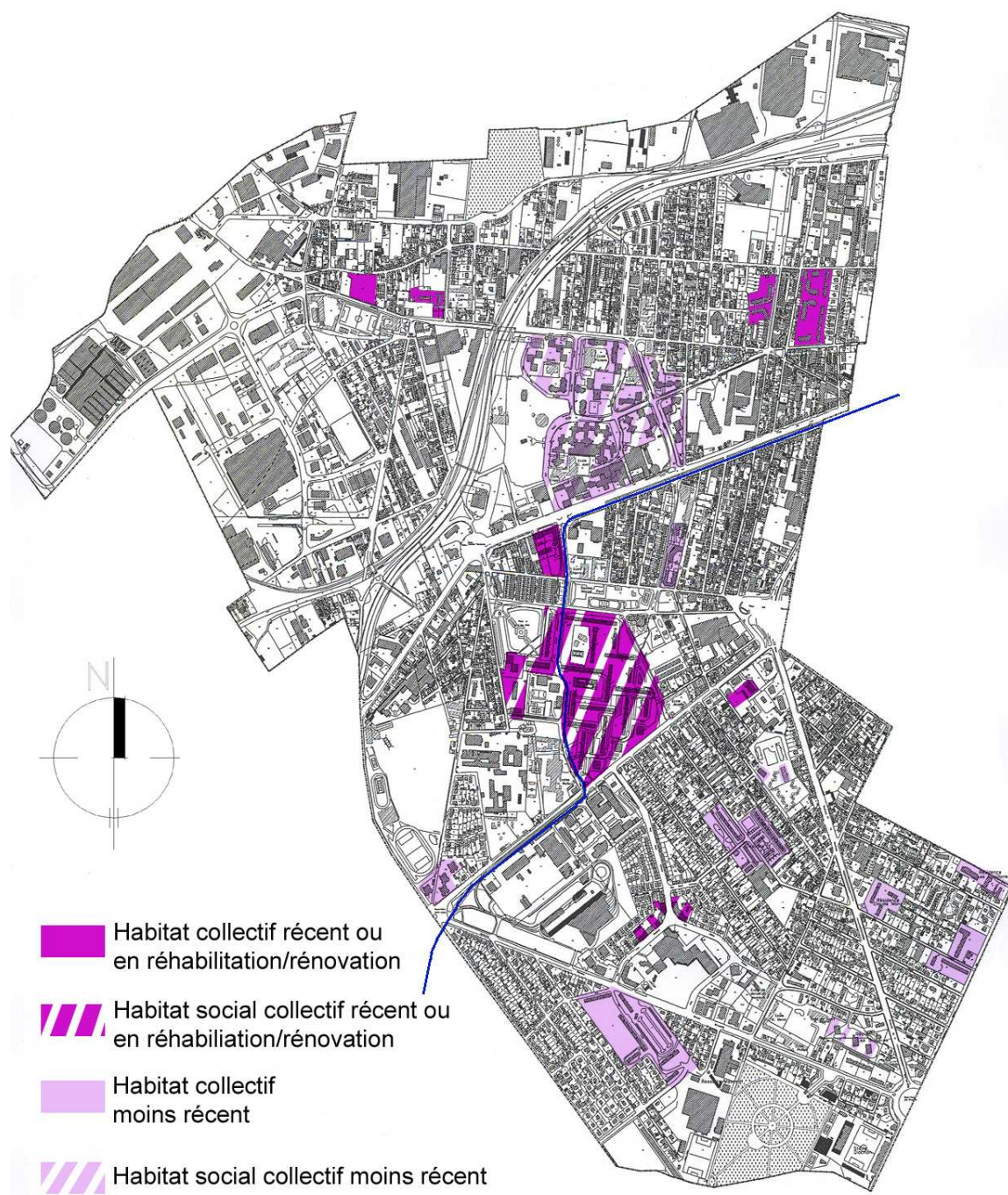
Nouvelle opération quartier mairie

Ces deux principaux sites d'habitat collectifs (quartiers Nobel et Saint Julien) sont situés au centre de la ville de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès en lieu et place d'anciennes friches industrielles. Par leur importance et leur localisation, ils constituent des sites d'enjeux incontournables.

La ville comprend par ailleurs des ensembles collectifs de taille plus modeste, qui semblent assez bien intégrés dans le tissu d'habitat individuel.

Au cours des dernières années, quelques opérations de construction ou de réhabilitation ont permis de renouveler en partie l'offre en logements. Ces opérations plus respectueuses de la trame et de l'échelle de la ville, ont apporté un renouveau de son image résidentielle.

Localisation des ensembles de logements collectifs



3.2.2 – L'activité économique : le renouvellement

Le territoire de Petit-Quevilly est marqué par l'histoire de son tissu économique dont la reconversion se poursuit.

Il comprend :

- Au nord, une frange à vocation économique influencée par les abords des espaces portuaires dont le renouvellement s'opère depuis quelques années et devrait se poursuivre.

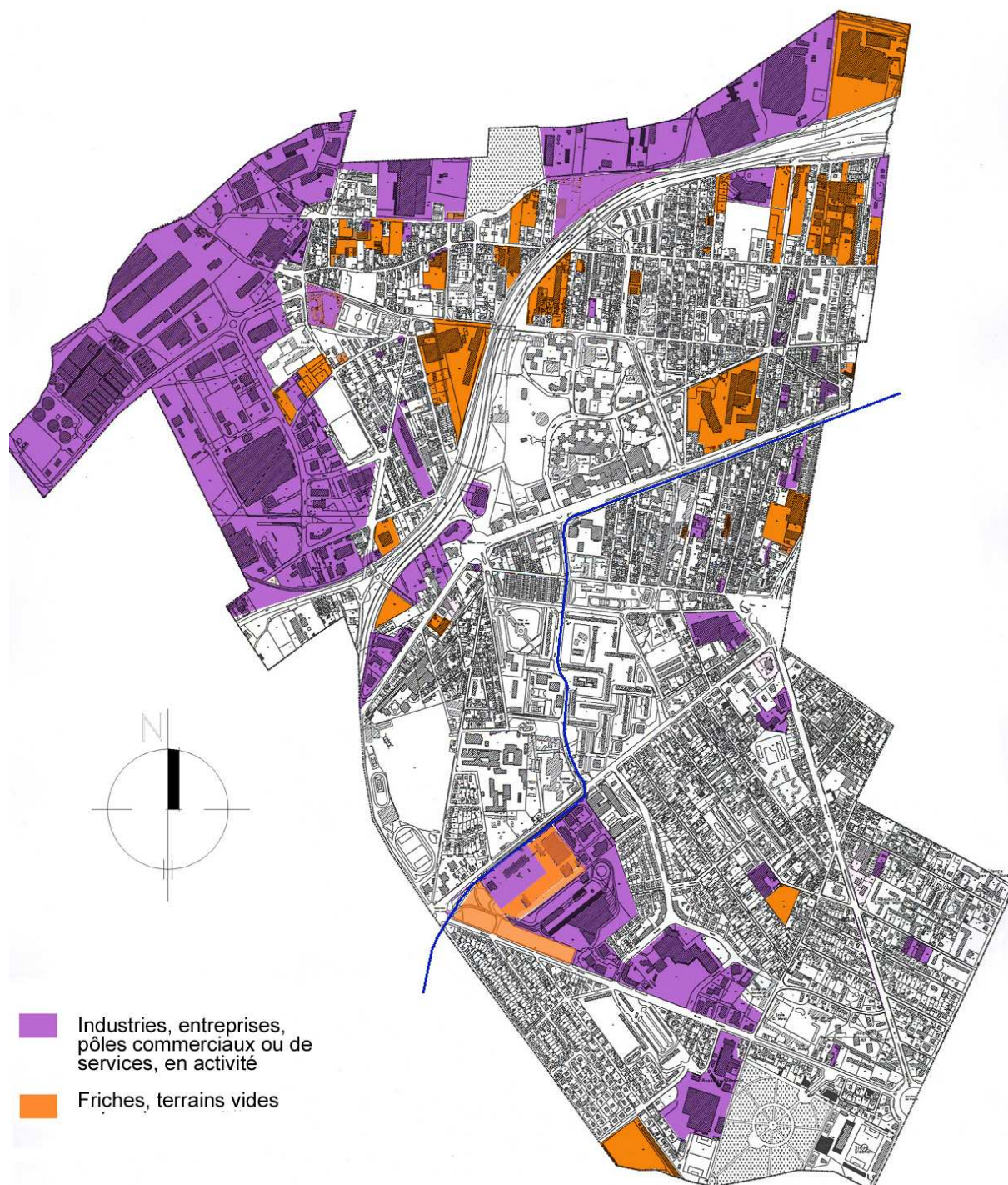


- Dispersées dans le tissu urbain, des poches plus ou moins enclavées. Un certain nombre de mutations ont déjà été opérées, mais il reste de multiples sites sur le maintien desquels il faut s'interroger, car au sein d'un environnement résidentiel peu compatible avec leurs activités.



- Le long des grands axes de déplacement des activités économiques, principalement commerciales ou de service (Technosite, Actipôle), se sont développées, profitant du flux automobile important.

Répartition des différentes activités économiques et friches



3.2.3 – Les espaces verts : une nouvelle image de la ville

Petit-Quevilly offre une image très urbaine. Les principaux espaces végétalisés de taille significative se trouvent à proximité du quartier Nobel (plaine de jeux Pablo Néruda) et en limite de Grand Quevilly (parc des Chartreux).

Si la plaine de jeux semble avoir trouvé sa place, elle paraît néanmoins être surtout fréquentée par les habitants du quartier Nobel.

Le Parc des Chartreux, un peu à l'écart, semble fréquenté par une part des habitants.



Les autres espaces végétalisés se divisent en deux catégories principales :

Les espaces d'accompagnement

L'espace public paysager le plus marquant est sans nul doute l'avenue Jean Jaurès. Le tapis vert du métro, complétant les alignements de platanes, offre une image originale de la ville.

De même, la végétalisation des rues Pablo Néruda, Jacques Prévert, et Louis Ampère (Quartier Nobel) et les aménagements de la rue Martial Spinneweber (Quartier Saint Julien) et de la rue de la République (Quartier Saint-Antoine) participent au renouveau du paysage urbain.



L'entrée dans la rue Jean Jaurès :
prémices d'une coulée verte à travers la ville

Cependant, son image principale est celle d'une ville très minérale, qui peut parfois même paraître dure.

Les boulevards Charles De Gaulle et du 11 Novembre et certains tronçons du boulevard Stanislas Girardin, en sont les exemples plus significatifs.



Les jardins de proximité et aires de jeux

Un effort important a été réalisé au cours des dernières années pour apporter au cœur des quartiers les espaces verts qui faisaient défaut.

Ce sont pour les plus représentatifs ceux du quartier Saint Antoine et du quartier Saint Julien.

De nombreux petits aménagements qui semblent résulter d'opportunités foncières sont répartis dans la ville.

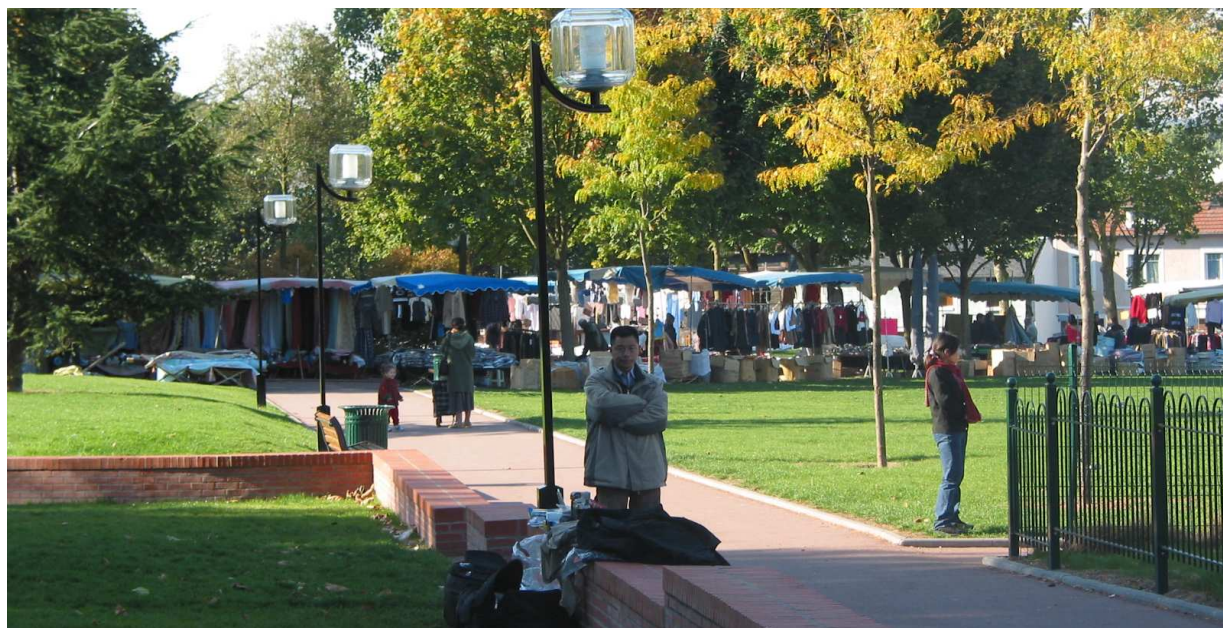
Des cinq jardins de proximité existants, seule la plaine de jeux J. Verne, rue Kennedy, et le jardin de la place du 8 mai sont régulièrement utilisés.

En effet, des centres aérés sont organisés depuis peu, pendant les vacances scolaires, dans la plaine de jeux J. Verne.

Toutefois, un réaménagement du parc semble nécessaire. En effet, enclavé dans le tissu résidentiel, il subit de fréquentes dégradations.



Le jardin de la place du 8 mai accueille le marché qui amène une animation bi-hebdomadaire.



Le square M. Paul, le centre de loisirs H. Wallon, et les aires de jeux quartier Saint Julien sont principalement des espaces d'accompagnement du logement. Des projets sont en cours pour réaménager et dynamiser les espaces.

La répartition des espaces verts



3.3 CONTRAINTES ET ENVIRONNEMENT

3.3.1 – Les servitudes d'utilité publique.

Les Servitudes d'Utilité Publique (SUP) constituent des limitations administratives au droit de propriété, instituées dans un but d'utilité publique au bénéfice de personnes publiques (État, collectivités locales...), de concessionnaires de services publics (EDF, GDF...) et de personnes privées exerçant une activité d'intérêt général (concessionnaires de canalisations...). Le PLU comporte en annexe les différentes SUP (L.126-1). Leur liste, dressée par décret en Conseil d'État et annexée au code de l'urbanisme, les classe en quatre catégories :

- Les servitudes relatives à la conservation du patrimoine,
- Les servitudes relatives à la conservation de certaines ressources et équipements,
- Les servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publique,

À l'expiration du délai d'un an suivant l'approbation du PLU ou l'institution d'une nouvelle servitude, seules celles annexées au PLU peuvent être opposées aux demandes d'autorisations d'occupation du sol.

Les SUP recensées intéressant le territoire communal sont répertoriées dans le tableau suivant :

Type	intitulé
AC1	Servitude relative à la protection des monuments historiques.
I1-I1bis	La servitude relative aux pipe-lines d'hydrocarbure.
I3	La servitude relative aux canalisations de gaz. Seules sont reportées au plan des servitudes les canalisations de transport de gaz.
I4	La servitude relative aux lignes électriques. Seules sont reportées au plan des servitudes les lignes de tension supérieure à 63 KV.
PT2	La servitude relative à la protection contre les obstacles des transmissions radioélectriques.
PT3-4	La servitude relative au réseau de télécommunication. Seuls sont reportés au plan des servitudes, les câbles nationaux et régionaux.
T1	La servitude relative aux voies ferrées.

Pour mémoire, les servitudes attachées aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement (A5) ne sont pas reportées sur le plan des servitudes. Les différents plans relatifs aux annexes sanitaires et figurant dans le document de planification en vigueur permettent leur localisation.

3.3.2 – Les risques naturels

3.3.2.1 Les risques liés à la présence de cavités souterraines

Les informations dont dispose l'Etat proviennent des recensements ou déclarations correspondants à des indices de surfaces (puits d'accès, affaissements, effondrements, informations locales).

Par ailleurs, les déclarations d'ouverture de marnière enregistrées aux archives communales ou départementales depuis 1853 (notamment les registres déclaratifs entre 1888 et 1911) constituent des sources pour la localisation des marnières.

Ainsi, 11 ouvertures de carrières non localisées (déclarations d'ouvertures de cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1911 issue des registres de la Seine Maritime) sont recensées aux archives départementales.

Par ailleurs, à la suite du courrier de 1995, la commune de Petit-Quevilly n'a signalé l'existence d'aucune cavité souterraine localisée lors de l'enquête diligentée par le Préfet sur son territoire.

Afin de compléter ces informations, la Ville de Petit-Quevilly a entrepris diverses investigations.

LA METHODOLOGIE RETENUE POUR L'IDENTIFICATION DES CAVITES SOUTERRAINES

Diverses investigations ont été employées pour détecter le maximum d'indices de cavités souterraines. D'un part, une recherche d'archives anciennes et modernes portant sur la totalité du territoire communal, d'autre part une enquête orale et une reconnaissance de terrain, fondée sur diverses suspicions ont été menées.

A - La recherche des archives anciennes

Juridiquement, l'ouverture ou l'abandon d'une marnière est soumis à déclaration depuis 1853. La consultation des archives départementales et communales, permet de recueillir tout document concernant les marnières : déclarations d'ouverture et de fermeture, avec le cas échéant un plan de situation, procès verbaux de visite, rapports suite à accidents ou études diverses. A partir des plans cadastraux napoléoniens et des matrices cadastrales utilisés à l'époque, les carrières archivées peuvent être localisées plus ou moins précisément.

A-1 L'étude des archives communales

La commune de Petit-Quevilly ne possède plus de dossier concernant les carrières et marnières datant de l'époque de l'exploitation.

A-2 L'étude des archives départementales

Aux archives départementales de Seine-Maritime localisées à Rouen Saint-Sever, sont portées entre 1837 et 1923, 11 fiches de surveillance des carrières (déclarations, rapports, contraventions, plaintes, désordres...), dont la synthèse figure ci(après :

ARCHIVES MODERNES (1790 à 1940)
Série 8S : travaux publics et transports

N°1 : 1837, localisée à Petit-Quevilly
M. Jacques DELALONDE plâtrier à PQ avenue de Caen
Bail pour une durée de 4 ans : un droit de « débarquement » est sollicité pour exploiter une carrière sur la commune (sans autre précision)

N°2 : 1866, localisée à Petit-Quevilly

Carrière de Marne **à ciel ouvert**

Accident survenu le 18 mai 1866 dans une carrière de marne exploitée par M. Emile MALETRA, sise sur la commune au lieu dit les Chartreux

N°3 : 1868, localisée à Petit-Quevilly

Carrière de pierre à chaux **à ciel ouvert**, exploitée par M. MALETRA

Déclaration d'accident (non localisé)

N°4 : 1877, localisée à Petit-Quevilly

Carrière de sable et cailloux, **à ciel ouvert**

Située à l'angle des rues Thiers et de la République (rue aux Anglais ?)

Exploitée par M. HERIOULT. Dépose d'une plainte.

N°5 : 1878, localisée à Petit-Quevilly

Carrière de craie **à ciel ouvert**, sans localisation.

Déclaration d'accident.

N°6 : 1880, localisée à Petit-Quevilly

Déclaration d'ouverture de carrière **à ciel ouvert**.

Carrière de blocs et de sable, exploitée par M. SIMON.

Au Chartreux, près de la rue des Brouettes prolongée (à l'angle avec le chemin vicinal n°94)

N°7 : 1889, localisée à Petit-Quevilly

Dépose de plainte,

Carrière **à ciel ouvert**, exploitée par M. HEROUT

A l'angle des rues Thiers et de la République.

N°8 : 1889, localisée à Petit-Quevilly

Contravention

Carrière de sable et cailloux, **à ciel ouvert**,

Exploitée par M. KERMINA

Située sur un terrain bordé par la ligne de chemin de fer, les rues Malétra et de la Motte.

N°9 : 1913, localisée à Petit-Quevilly et Rouen

Contravention - Carrière de sable et galets, (**probablement à ciel ouvert**)

Exploitée par M. LHARDY - Située sur le territoire de Rouen et Petit-Quevilly,

Comprise entre la rue de Madagascar et la rue d'Orléans, longeant

le mur du cimetière de Petit-Quevilly, sur le territoire de Rouen et de Petit-Quevilly.

N°10 : 1922, localisée à Petit-Quevilly

Déclaration d'ouverture,

Carrière de sable, **à ciel ouvert**

Exploitée par M. FLEURY

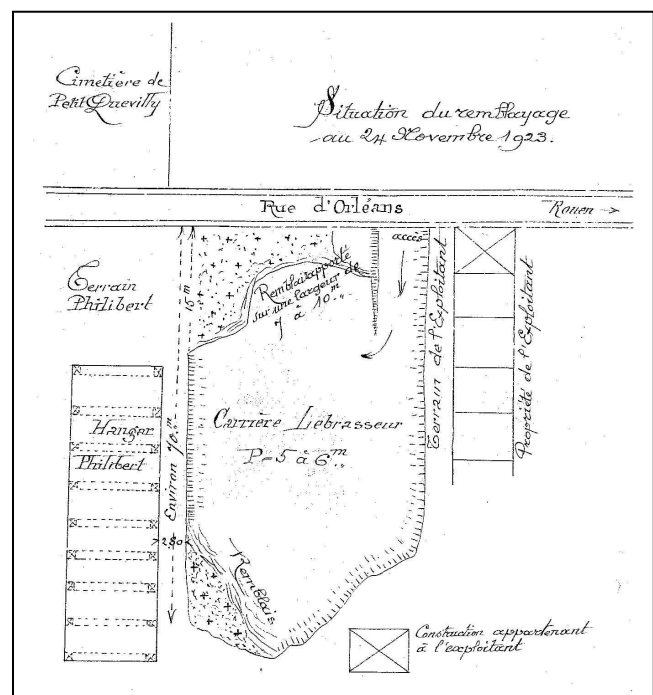
Située 10 rue Pierre Corneille

N°11 : 1923, localisée à Petit-Quevilly

Déclaration d'accident, **demande de remblai**.

Carrière de sable, sur une largeur de 7 mètres,

située rue d'Orléans (voir plan ci-contre).



B – L'apport des archives récentes

Les archives récentes sont constituées de documents ou informations collectés auprès de divers organismes : administrations (communes, DDE, Préfecture ...) bureaux d'études privés ou publics (CETE, BRGM...) ou autres sources.

La Banque du Sous-Sol (BSS) BRGM

La BSS recense de nombreuses données concernant le sous-sol français, dont des puits, puisards, forages d'eau et parfois des données sur les cavités souterraines.

Liste des cavités souterraines cartographiables
<u>HNOAA0002628 (PETIT-QUEVILLY(LE) : 21, rue Albert Thomas)</u>
<u>HNOAA0002629 (PETIT-QUEVILLY(LE) :)</u>
<u>HNOAA0002630 (PETIT-QUEVILLY(LE) : Trou de renard - 42, rue Gambetta)</u>
<u>HNOAA0007695 (PETIT-QUEVILLY(LE) : 17 et 19 rue Paul Langevin)</u>

IDENTIFICATION DE LA CAVITE : HNOAA0002628

Type de cavité :	indéterminé
Nom :	21, rue Albert Thomas
Département :	Seine-Maritime
Commune :	PETIT-QUEVILLY(LE)
Positionnement de la cavité :	précis
Coordonnées X (Lambert II étendu) :	507602,212
Coordonnées Y (Lambert II étendu) :	2491555,054
Précision des coordonnées :	25 m
Repérage de la cavité :	autre
Date de validité des informations :	11/05/98

Voir fiche détaillée en annexe.

Suite au passage sur site des services municipaux et un entretien avec les propriétaires, le bilan est le suivant :

=> Rue Albert Thomas :

Visite du 11 octobre 2006 en présence du propriétaire. Le trou a été bouché. La dalle béton qui recouvrait partiellement le trou a été découpée sur près d'un mètre carré. Le propriétaire précise que le remblaiement a été fait après l'enlèvement des matériaux notamment les sacs de béton et élargissement du trou. Brique et cailloux puis gravillon pour un volume approximatif d'un mètre cube ont été mis en œuvre. La dalle de béton (avec treillis soudé) devait être coulée durant le week-end du 15 et 16 octobre 2006. Aucun affaissement du sol (suite au tassement des matériaux) n'a été constaté, ni aucune fissure sur la dalle et les murs périphériques dans la cave. A l'extérieur, les micros fissures qui avaient été relevées lors de la visite du 11 mai 1998 sont toujours présentes mais elles sont "classiques" pour le type d'enduit appliqué et n'ont pas progressé. Aucune fissure significative relevée pas même dans l'angle mur extérieur de la cave et mur de la maison du voisin.

IDENTIFICATION DE LA CAVITE : HNOAA0002629

Type de cavité :	indéterminé
Nom :	
Département :	Seine-Maritime
Commune :	PETIT-QUEVILLY(LE)
Positionnement de la cavité :	précis
Coordonnées X (Lambert II étendu) :	507882,107
Coordonnées Y (Lambert II étendu) :	2492130,856
Précision des coordonnées :	25 m
Repérage de la cavité :	autre
Date de validité des informations :	16/10/00

IDENTIFICATION DE LA CAVITE : HNOAA0002630

Type de cavité :	orifice isolé
Nom :	Trou de renard - 42, rue Gambetta
Département :	Seine-Maritime
Commune :	PETIT-QUEVILLY(LE)
Positionnement de la cavité :	précis
Coordonnées X (Lambert II étendu) :	508032,291
Coordonnées Y (Lambert II étendu) :	2492095,925
Précision des coordonnées :	25 m
Repérage de la cavité :	orifice visible
Contexte morphologique :	
Accès :	
Date de validité des informations :	01/11/01

Voir fiche détaillée en annexe.

Suite au passage sur site des services municipaux et un entretien avec les propriétaires, le bilan est le suivant :

=> Rue Gambetta :

Visite du 9 octobre 2006 en présence de la propriétaire. Le trou a été bouché. Ne subsiste aucune trace, même pas un léger affaissement du terrain (qui aurait été normal vu le tassement naturel des matériaux). Le réengazonnement a été fait. Le trou a été rebouché avec une grande quantité de matériaux inertes (brique, silex) puis une couche de terre de jardin. Les canalisations (en particulier celle récupérant une partie des pluviales et dirigée vers une petite citerne) et les regards situés à proximité ont été contrôlés, aucune fuite n'a été constatée.

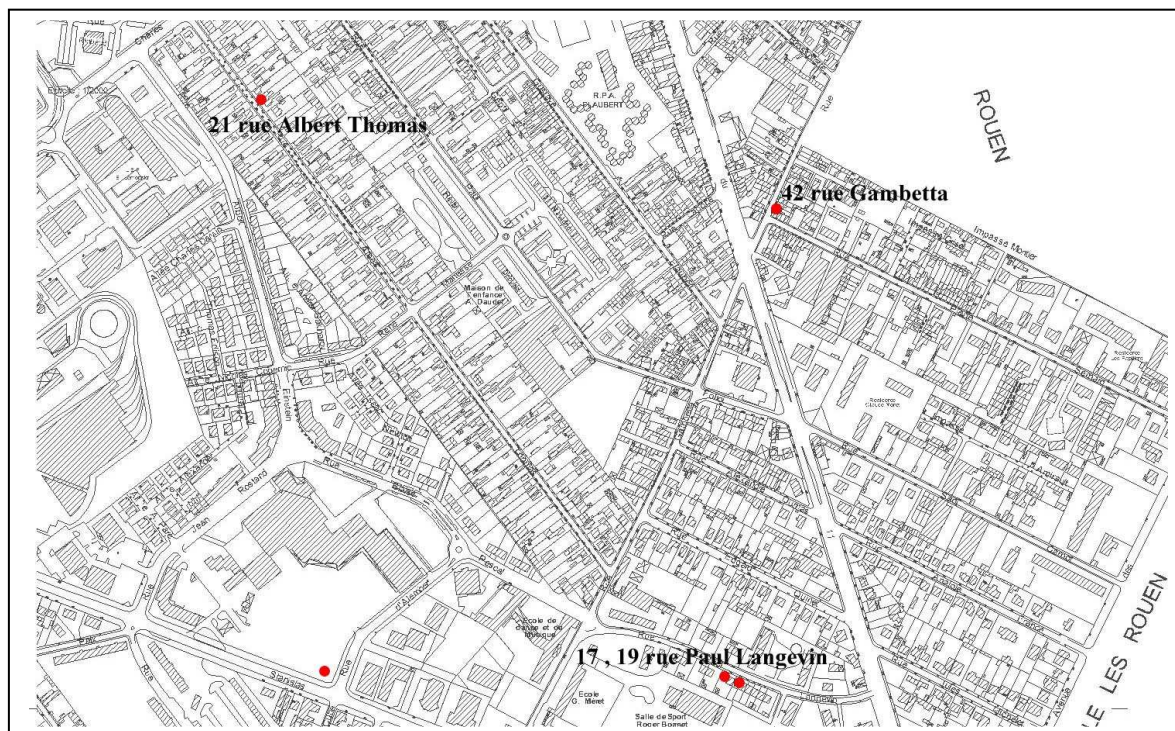
IDENTIFICATION DE LA CAVITE : HNOAA0007695

Type de cavité :	orifice isolé
Nom :	17 et 19 rue Paul Langevin
Département :	Seine-Maritime
Commune :	PETIT-QUEVILLY(LE)
Positionnement de la cavité :	précis
Coordonnées X (Lambert II étendu) :	508058
Coordonnées Y (Lambert II étendu) :	2491466
Précision des coordonnées :	25 m
Repérage de la cavité :	orifice visible
Contexte morphologique :	
Accès :	
Date de validité des informations :	01/02/04

Lors d'une investigation commanditée par un opérateur de logements sociaux, le diagnostic de ces deux effondrements, 17 et 19 rue Paul Langevin, a été réalisé par le CETE en février 2004. Les conclusions de l'enquête sont les suivantes :

- L'effondrement du 17 rue Paul Langevin ne présente pas de péril grave et imminent pour les voiries et habitations riveraines. (depuis cette investigation, des travaux de confortement ont été réalisés permettant de lever les risques).
- L'effondrement du 19 rue Paul Langevin ne présente pas de péril grave et imminent pour les voiries et habitations riveraines. (depuis cette investigation, le comblement par des matériaux neutres a été effectué ; aucun risque ne subsiste).

PLAN DE REPERAGE



C - LA DOCTRINE DEPARTEMENTALE EN MATIERE DE PERIMETRE DE RISQUE À RETENIR

Dans le département de Seine Maritime, les périmètres de sécurité sont appliqués par le service aménagement du territoire de la DDE. A titre indicatif, le tableau ci-après reprend les périmètres à retenir. Il faut noter que ceux-ci peuvent être limités ou supprimés suite à des investigations appropriées.

ORIGINE	PERIMETRE
Carrière souterraine et indice indéterminé	60 mètres
Indice karstique	35 mètres

3.3.2.2 Les risques liés aux inondations et ruissellements

L'état dispose d'études relatives aux événements (inondations par crues, ruissellement, forte marée) qui ont touché la commune de Petit-Quevilly.

Source : Port autonome de Rouen		CRUE 1910	CRUE 1955	CRUE19 70	CRUE 1982	CRUE19 88	CRUE 1990	CRUE 1994	CRUE 1996	Coup de vent 1999 108 km/h	CRUE 1999	CRUE 2001	CRUE 2002
CRUE de REFERENCE = 1910 Cote NGF= Cote CMH-4,38m		28 janvier Coef=78 Débit 2800 m3/s	27 janvier Coef=92 Débit 2250 m3/s	08 mars Coef=114 Débit 2038 m3/s	11 janvier Coef=100 Débit 1758 m3/s	19 février Coef=112 Débit 1712 m3/s	27 février Coef=108 Débit 841 m3/s	28 janvier Coef=99 Débit 1372 m3/s	01 février Coef=104 Débit 2073 m3/s	03 janvier Coef=100 Débit 528 m3/s	25 décembre Coef=104 Débit 1379 m3/s	28 mars Coef=89 Débit 2280 m3/s	28 février Coef=111 Débit 1583 m3/s
Marégraphe	Cote de la berge	Cote atteinte C.M.H	Cote atteinte C.M.H	Cote atteinte C.M.H	Cote atteinte C.M.H	Cote atteinte C.M.H	Cote atteinte C.M.H	Cote atteinte C.M.H	Cote atteinte C.M.H	Cote atteinte C.M.H	Cote atteinte C.M.H	Cote atteinte C.M.H	Cote atteinte C.M.H
ROUEN	9.11	10.05	9.53	9.38	9.38	9.63	9.64	9.48	9.69	9.52	9.91	9.60	nc

CMH : Côte Marine au Havre

Concernant la commune de Petit-Quevilly, sur la période de 1983 à août 2005, il a été constaté l'état de catastrophe naturelle à 6 reprises par arrêté interministériel du 12/06/98, 12/03/98, 01/07/97, 12/03/98, 12/03/98 et 07/02/00 pour les inondations et coulées de boue respectivement des 03/06/97, 11/06/97, 16/06/97, 05/08/97, 07/08/97, 07/05/99 et les 3 et 4 juillet 2005.

A noter qu'un Plan de Prévention des Risques (PPR) a été prescrit sur la commune de Petit-Quevilly par arrêté préfectoral en date du 29/07/99. Une fois approuvé, ce document constituera une servitude d'utilité publique au sens de l'article L. 126-1 du code de l'urbanisme.

3.3.3 – Les risques technologiques

3.3.3.1 Les périmètres de danger

Les établissements Seveso et autres, les périmètres de danger à prendre en compte au titre de la maîtrise de l'urbanisation.

Les installations classées pour la protection de l'environnement générant des zones de risques sortant de l'enceinte de l'établissement et qui affectent le territoire de la commune de Petit-Quevilly sont les suivantes (cf. carte DRIRE) :

ETABLISSEMENT	TYPE INSTALLATION	NATURE	EMPLOI	EFFET	SCENARIO	Z1	Z2	Z3	MAITRISE Urba
GRANDE PAROISE Rouen		Engrais complexes	stockage	toxique	décomposition	35	65	0	OUI
GRANDE PAROISE Rouen		Engrais complexes	stockage	toxique	décomposition	35	65	0	OUI
LAMBERT RIVIERE		LI	stockage	surpression	feux cuvette	20	44	0	OUI
LAMBERT RIVIERE		LI	stockage	thermique	feux cuvette	20	44	0	OUI
LUBRIZOL FRANCE	dépôt	Pentasulfure de phosphore	dépôt	toxique	fuite	30	105	0	OUI
LUBRIZOL FRANCE	dépôt	alcool	stockage	thermique	incendie	50	70	0	OUI
TOTAL	dépôt LI	LI	stockage	thermique	boil over	0	0	952	OUI
TOTAL	dépôt LI	LI	stockage	surpression		58	145	0	OUI
TOTAL	dépôt LI	LI	stockage	thermique		141	181	0	OUI

- Grande Paroisse à Rouen
- Lubrizol à Rouen
- Lambert Rivière à Petit-Quevilly

La zone de danger Z1 est la zone dans laquelle un accident aurait des conséquences mortelles pour au moins 1% des personnes présentes.

La zone de danger Z2 est la zone d'apparition d'effets irréversibles pour la santé ou de blessures sérieuses.

La zone de danger Z3 est issue du scénario à cinétique lente. Il est pris en compte pour l'implantation des établissements difficilement évacuables.

Ces zones sont limitées par des cercles concentriques centrés sur les activités ou stockages dangereux.

Toutefois, un effort particulier a été demandé aux industriels afin de réduire ou limiter les risques à la source. Les périmètres de danger, cartographiés dans le document graphique « Plan de zonage », sont donc susceptibles d'être modifiés dans un avenir proche. Il y aura lieu de se rapprocher des services de la DRIRE.

3.3.3.2. Les transports de matières dangereuses

Parce que les produits transportés sont ceux employés ou fabriqués au sein des entreprises industrielles, les dangers et conséquences résultant d'un accident de transport de matières dangereuses sont identiques à ceux évoqués dans le cadre du risque industriel.

Les transports de matières dangereuses représentent un risque spécifique en Seine-Maritime par leur diversité et la densité de leurs flux.

Les transports par voie routière, flexibles et diffus, permettent d'assurer certains échanges au sein des industries (petites, moyennes ou grandes), l'approvisionnement des stations services en carburants et des coopératives agricoles en produits phytosanitaires, mais également les livraisons de fuel domestique et de gaz naturel auprès de l'ensemble de la population.

La commune de Petit-Quevilly est concernée par ce type de risque. Les matières dangereuses sur la commune se réalisent par la route, le fer, le fleuve et les canalisations.

3.3.4 – Les nuisances sonores

La loi bruit du 31 décembre 1992 a fixé les bases d'une nouvelle politique pour se protéger contre le bruit des transports :

- Les maîtres d'ouvrage d'infrastructures doivent prendre en compte les nuisances sonores dans les constructions de voie nouvelles et la modification de voies existantes,

et s'engager à ne pas dépasser des valeurs seuils de niveau sonore (Article 12 de la loi bruit, décret 95-22 du 9 janvier 1995, arrêté du 30 mai 1995).

- Les constructeurs de bâtiments, quant à eux, ont l'obligation de prendre en compte le bruit engendré par les voies bruyantes existantes ou en projet, en dotant leurs constructions d'un isolement acoustique adapté par rapport aux bruits de l'espace extérieur (Article 13 de la loi bruit, décret 95-21 du 9 janvier 1995, arrêté du 30 mai 1996).

L'article 13 de la loi bruit définit les principes généraux pour assurer l'isolation acoustique de la façade des bâtiments nouveaux. Les infrastructures de transports terrestres sont classés en fonction de leur niveau sonore, et des secteurs affectés par le bruit sont délimités de part et d'autre de ces infrastructures. La largeur maximale de ces secteurs dépend de la catégorie.

La catégorie 1, qui est la plus bruyante engendre un secteur d'une largeur maximale de 300 m de part et d'autre du bord, de la chaussée pour une route, ou du rail extérieur pour une voie ferrée.

En catégorie 2, cette largeur passe à 250 m.

En catégorie 3, elle passe à 100 m.

En catégorie 4, elle passe à 30 m.

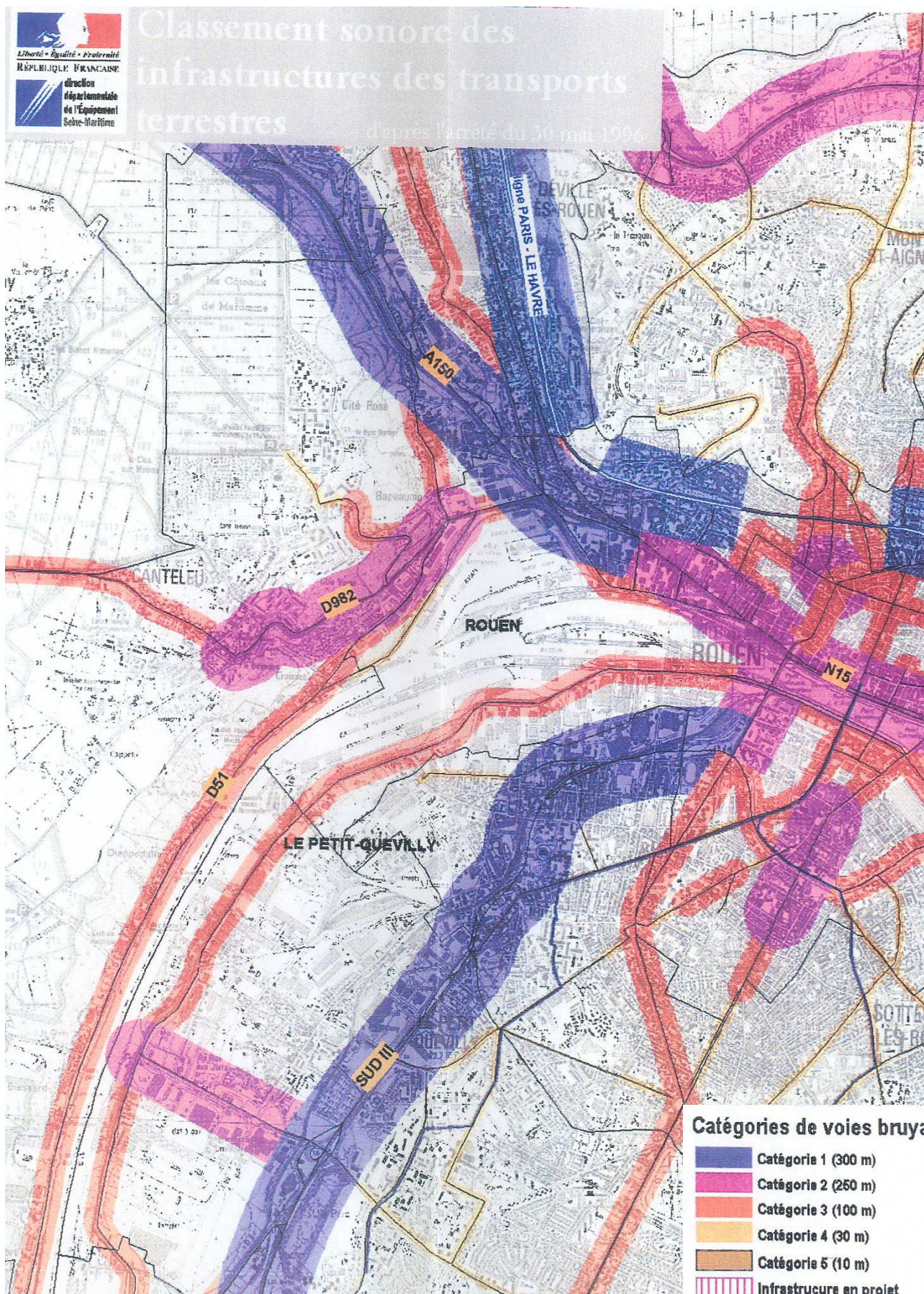
Les bâtiments à construire dans le secteur affecté par le bruit doivent s'isoler en fonction de leur exposition sonore. Seuls sont concernés, les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, les bâtiments de santé de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique.

Les dates des arrêtés préfectoraux sont les suivantes :

- Routes nationales, autoroutes et voies ferrées, arrêté du 28/02/2001.
- Routes départementales hors agglomérations, arrêté du 28/05/2002.
- Routes départementales en agglomération, arrêté du 25/03/2003

La commune de Petit-Quevilly est concernée par le classement de voies bruyantes (cf. carte du classement après). Toutes les catégories sont présentes sur la commune excepté la catégorie 2.

L'arrêté préfectoral relatif au classement sonore des voies communales n'est pas pris à ce jour.



Source : DDE 76 IGN BDCARTO® 1999 IGN SCAN25® Conception : E. Cuniberti – Novembre 2002

— ECHELLE : 1/50 000 ème

3.3.5 – Les sols pollués et les anciens sites industriels

Un site pollué est un site dont le sol, le sous-sol ou les eaux souterraines ont été pollués par d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes. Ces pollutions sont souvent dues à d'anciennes pratiques sommaires d'élimination des déchets, mais aussi à des fuites ou des épandages accidentels de produits chimiques.

Il a été recensé sur la commune de Petit-Quevilly 5 sites pollués dont les caractéristiques sont rassemblées dans le tableau ci-dessous et qui sont localisés sur le document graphique « Plan de zonage » (source BASOL* fichier MATE, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement du 23/08/2002) :

Sols Pollués sur Petit-Quevilly	Dénomination
	<i>Parking & Usine Alsthom</i>
	<i>Ancienne Marte (remblayée par des produits chimiques des abattoirs et un immeuble a été construit)</i>
	<i>Usine Alsthom (Unité U1)</i>
	<i>Site Maletra (carrière)</i>
	<i>Site Nobel Maletra</i>

* BASOL : Base de données sur les sites & sols pollués

Par ailleurs, il a été recensé sur la commune de Petit-Quevilly 111 sites susceptibles d'être pollués dont les caractéristiques sont rassemblées dans le tableau en annexe (source BASIAS*, Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement) :

* BASIAS : l'inventaire d'anciens sites industriels et activités de service.

3.3.6 – La gestion et la protection de l'eau

L'unité de gestion des eaux est le Syndicat Banlieue-Sud-de-Rouen. L'eau est de très bonne qualité bactériologique et chimique. Un dépassement de la norme en Nitrites a été mesuré mais n'a pas été confirmé.

3.3.7 – L'assainissement

Selon les statuts, la Communauté de l'Agglomération Rouennaise est compétente pour définir les zones relevant de l'assainissement collectif ou de l'assainissement non collectif. La délimitation du zonage d'assainissement, sous maîtrise d'ouvrage Agglo de Rouen, est arrêtée après enquête publique.

Le territoire de la commune est aujourd'hui entièrement desservi par des réseaux collectifs.

3.3.8 – La collecte et le traitement des déchets

La compétence relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée des communes et des syndicats vers la Communauté de l'Agglomération Rouennaise à compter du 1^{er} janvier 2002. La Communauté de l'Agglomération a transféré la partie traitement, tri et valorisation au SMEDAR.

S'inscrit également dans les compétences de l'Agglomération de Rouen, la construction et l'exploitation d'un réseau de déchetteries ouvertes à l'ensemble des habitants de l'agglomération rouennaise.

Sur la commune de Petit-Quevilly, Boulevard du Gord à proximité de la station d'épuration Émeraude et de l'usine d'incinération Vesta, une déchetterie a été mise en service dans le courant de l'année 2004.

Sur l'agglomération, un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés, fixe les modalités et dispositions à mettre en œuvre, notamment pour les constructions collectives ou pavillonnaires, bureaux, commerces, ateliers et entreprises.

CONCLUSION PARTIE I : DU DIAGNOSTIC AUX ENJEUX

LES QUESTIONS URBAINES

Situé au cœur de l'agglomération rouennaise, c'est à dire à proximité des principales zones d'emploi et de services, Petit-Quevilly a naturellement une fonction résidentielle qui doit être développée. Mais Petit-Quevilly c'est aussi d'importants secteurs d'activités économiques et un pôle secondaire qu'il faut maintenir.

Le 6^{ème} franchissement va de façon certaine entraîner des transformations du territoire au Nord de la Sud III. Au delà de l'impact immédiat de ce projet, qui touche relativement peu la commune, ce sont les rapports et les échanges du territoire quevillais avec l'ouest et le nord de l'agglomération qui vont changer. Petit-Quevilly sera, plus qu'il n'a jamais été, au cœur de l'agglomération et son espace d'autant plus attractif.

La deuxième incidence de la réalisation du 6^{ème} franchissement est l'allègement des flux de transit qui traversent la ville, permettant d'envisager la reconquête urbaine de ses axes structurants.

Si, à ce stade de connaissance du projet, on peut penser qu'il a peu d'impact direct sur le territoire communal, il constitue de toute évidence un facteur favorisant la revalorisation et le développement de la ville.

La transformation de la ville doit donc s'appuyer sur :

- **Son potentiel foncier, au-travers notamment de grands sites industriels en mutation,**
- **La diversité de son parc logements, à renforcer notamment par une offre en accession à la propriété,**
- **Ses grands axes urbains, liaisons d'agglomération et inter quartiers,**
- **Son patrimoine urbain et architectural issu de son passé industriel,**
- **Un cadre de vie qui offre à la population équipements, espaces verts et structure commerciale diversifiée.**

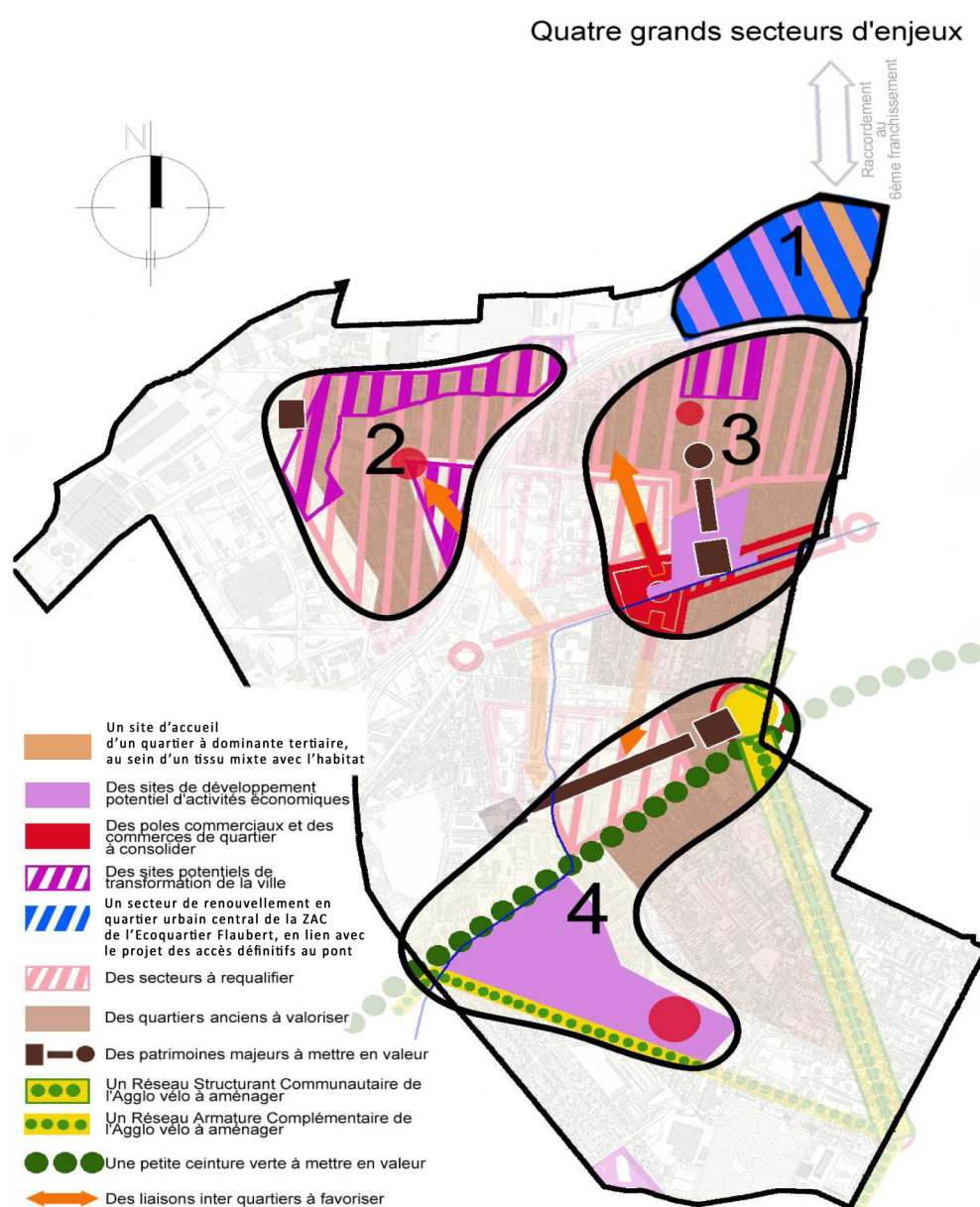
PARTIE II

LE PROJET URBAIN ET SES TRADUCTIONS RÉGLEMENTAIRES

IV – LES CHOIX FONDANT LE PADD

4.1. LES GRANDS SECTEURS D'ENJEUX

La synthèse spatiale des questions urbaines fait ressortir quatre grands secteurs d'enjeux.



4.1.1 – Le secteur de raccordement du 6ème franchissement (*actuel pont Flaubert*) :

Ce secteur est localisé au Nord de la ville. De petites dimensions, il fait partie d'une zone plus vaste située sur le territoire de Rouen qui, à l'occasion de la réalisation du 6ème franchissement (*actuel pont Flaubert*), va connaître des transformations importantes. Cette vaste zone correspond au Grand Projet Seine Ouest porté par l'agglomération. Dans ce secteur d'enjeux du PLU, il s'agit de préparer le territoire à une mutation dictée par une cohérence d'aménagement de l'ensemble du secteur dans le cadre du projet d'Eco quartier Flaubert réalisé en Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.), composante rive gauche du Grand Projet Seine Ouest.

4.1.2 – Le secteur de la Mairie :

Enclavé dans la zone industrielle, coupé du reste de la ville par la Sud III et la ligne de chemin de fer, le quartier de la Mairie conserve néanmoins les caractéristiques d'un village. Les nombreuses friches situées sur son pourtour sont autant de potentialités foncières pour une reconquête et une revitalisation du quartier. Les enjeux sont :

- La création de nouveaux logements diversifiés et attractifs.
- Le renforcement du pôle commerçant de la mairie et plus généralement des services à la population.
- La requalification l'espace public et de l'environnement.
- La mise en valeur de son identité au travers de son patrimoine.

4.1.3 – Le secteur Saint Antoine, Nobel et centre-ville :

Ce secteur regroupe à proximité du centre-ville un ensemble d'enjeux qui sont :

- La requalification de quartiers possédant une forte identité sociale (Nobel et Saint Antoine).
- La valorisation des patrimoines issus de l'histoire industrielle de la ville (maisons ouvrières en bande, église, La Foudre ...)
- La création d'un pôle d'activités économiques sur le site de l'usine Tallandier.
- La consolidation de l'activité commerciale de l'avenue Jean Jaurès et le maintien d'un pôle de proximité sur Saint Antoine.

Il dispose de deux opportunités foncières qui permettent d'engager assez rapidement un processus de requalification urbaine.

4.1.4 – Le secteur des Bruyères.

Ce secteur regroupe autour du boulevard Charles de Gaulle un ensemble d'enjeux qui sont :

- Le développement du pôle économique à l'intersection des Bruyères
- La valorisation des patrimoines du secteur des Chartreux
- La requalification d'axes structurants Boulevard du 11 Novembre, Stanislas Girardin et en particulier le boulevard Charles de Gaulle et la place des Chartreux.
- La consolidation des pôles de services aux habitants
- La requalification urbaine du quartier Saint Julien

Ces enjeux reposent en partie sur des projets d'agglomération.

4.2. LES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME

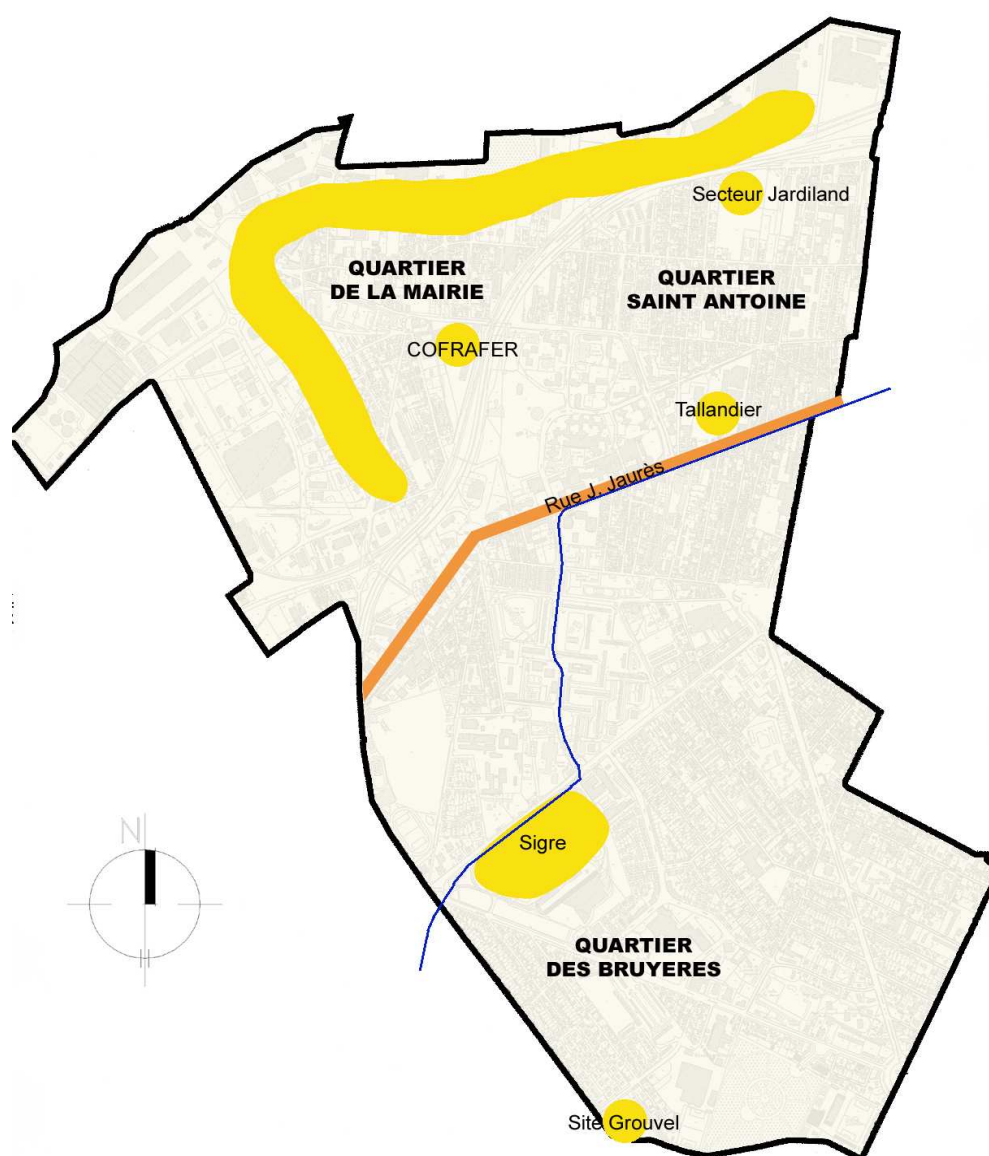
4.2.1 – Préparer de nouveaux sites à l'urbanisation.

Le territoire dispose d'un ensemble de terrains qui parce qu'ils ne sont plus occupés, désaffectés, voire libres de constructions, constituent les espaces potentiels de transformation de la ville. Certains d'entre eux, en raison de leur dimension ou de leur localisation, posent la question de leur vocation future (habitat, activité économique, équipement) et de leur rôle dans le projet urbain (restructuration urbaine, confortement de pôle).

Ces terrains sont principalement répartis sur trois secteurs.

- Les franges des secteurs résidentiels, au nord de la commune, en limite des quartiers de la mairie et Saint Antoine (le site Cofrafer et le secteur de « Jardiland » sont les plus significatifs)
- Aux abords de l'avenue Jean Jaures (la Caserne Tallandier principalement)
- A proximité du quartier des Bruyères (Sigre et façade de la gare Métro Bus, terrain Grouvel)

Les grands sites mutables



4.2.2 – Renforcer la vocation résidentielle.

Un des grands enjeux de la commune porte sur le logement tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

Qualitativement.

Petit-Quevilly possède un parc de logements HLM important. Les efforts engagés doivent être poursuivis pour offrir à ses habitants des logements attractifs.

Petit-Quevilly possède par ailleurs un parc relativement important de petits logements individuels anciens qui dans certains quartiers (les quartiers nord) cumulent les handicaps ; absence de confort, état médiocre, environnement urbain dégradé.

Quantitativement.

L'offre en logements neufs bien qu'ayant été un peu meilleure au cours des dernières décennies, reste insuffisante pour combler les besoins. Il s'agit par conséquent de trouver les terrains qui permettront d'y répondre et ce dans deux objectifs :

- Une offre diversifiée qui privilégie une certaine densité, donc plutôt axée sur le logement collectif mais sans négliger le logement individuel quand les sites s'y prêtent.
- Une offre plutôt orientée vers l'accession qui est aujourd'hui insuffisante.

Perspectives

Si les tendances constatées depuis 1982 se poursuivent :

- baisse du solde naturel (naissances moins décès)
- solde migratoire fortement négatif (moins de nouveaux arrivants dans la commune que de partants)

La population devrait décroître dans les dix prochaines années, pour n'atteindre que **21.700 habitants environ en 2013.**

Cette décroissance risque de s'accompagner d'un vieillissement démographique accentué :

- 8 à 10% de population de moins de 39 ans
- 12 à 15% de population de moins de 14 ans

pouvant poser problème en termes de fonctionnement de certains équipements.

Pour maintenir la population à son niveau actuel (environ 22.400 habitants), il est impératif de conserver un certain rythme de logements neufs afin de favoriser la réduction du déficit de solde migratoire.

Un minimum de **300 à 330 logements neufs** seraient à réaliser au cours de la période 2003 – 2013.

Retrouver le même niveau de population qu'en 1982, tout en stabilisant les tranches d'âges jeunes nécessiterait un rythme plus soutenu de l'ordre de **550 à 650 logements sur dix ans.**

Un tel rythme reste, cependant, en deçà des orientations du PLH de l'agglomération rouennaise, qui prévoyait, environ 600 à 630 logements par an sur l'ensemble de la Rive Gauche ; objectif qui n'a pas été atteint au cours de la période 1996-2002.

Pour Petit-Quevilly, l'un des enjeux de développement repose donc sur une certaine croissance de l'habitat. Ce développement implique, bien entendu, que les disponibilités foncières le permettent, mais aussi que soient définies les catégories d'habitat à promouvoir, de telle sorte qu'elles puissent répondre à la demande qui, aujourd'hui s'oriente vers l'extérieur de la commune.

Dans ce domaine, le PLH fixait une certaine répartition souhaitable au niveau de l'ensemble de la Rive Gauche :

- | | |
|------------------------------------|-----|
| - Accession (aidée et non aidée) : | 56% |
| - Locatifs sociaux : | 21% |
| - Autres locatifs : | 23% |

Par rapport à la structure actuelle du parc logement de Petit-Quevilly, ces orientations constitueraient une diversification très volontaire.

Au-delà de cette période du PLH, différents potentiels de renouvellement urbain permettent de satisfaire aux besoins en logements identifiés dans un souci de maîtrise de la consommation de l'espace et d'intensification urbaine. En frange Nord de la commune, les études de définition de la composante rive gauche du Grand Projet Seine Ouest ont permis de montrer qu'en s'appuyant sur un travail de composition et de programmation opportun qui intègre les contraintes physiques et temporelles des terrains, il est possible d'envisager l'accueil d'habitat au sein d'un quartier plurifonctionnel dense sur les terrains situés à l'Est de l'ouvrage d'accès au pont Flaubert. En conséquence, le projet prévoit que les besoins en logements soient aussi satisfaits sur la commune au sein de l'opération d'ensemble de l'Ecoquartier Flaubert qui sera réalisée dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté communautaire (Z.A.C.).

4.2.3 – Reconquérir les grands axes urbains.

Le territoire de la ville est marqué par un certain nombre de ruptures qu'il est souhaitable de réduire. Ce sont :

- La Sud III et la voie ferrée qui constituent une coupure forte du territoire et posent d'emblée le quartier de la mairie comme un secteur à part. Si les liens physiques peuvent être qualitativement améliorés, les contraintes sont telles qu'il est peu vraisemblable de les modifier radicalement. Il faut sans doute tirer parti de cette situation exceptionnelle et jouer sur le côté « village » qu'offre naturellement le quartier.
- Le boulevard du 11 Novembre qui constitue la deuxième coupure forte de la commune. Même si les travaux routiers programmés sur l'agglomération laissent espérer une diminution du trafic, le boulevard du 11 Novembre restera un des axes structurants des déplacements internes de la rive gauche. Néanmoins les opérations de réaménagements des grands axes (entrées de ville) programmés par l'Agglo devraient y apporter des améliorations significatives et par conséquent réduire l'effet de coupure.
- Le boulevard Stanislas Girardin qui, bien que constituant un des éléments structurants de déplacement transversal de la rive gauche, pose des problèmes en terme de flux de circulation (poids lourds en provenance et en direction des zones industrielles) et en terme d'aménagement. Très largement dimensionné, disposant d'espaces libres, il offre des possibilités de recomposition. Le programme agglo-vélo constitue sans doute une opportunité de traitement paysager du boulevard. Une attention particulière doit être portée aux futures constructions qui pourront y être réalisées.
- Le boulevard Charles de Gaulle qui tient une place particulière dans le fonctionnement et l'organisation de l'ensemble du secteur urbain. Il est potentiellement un des principaux liens inter-quartiers entre Grand Quevilly, Petit-Quevilly et Rouen. Pour fonctionner comme tel, il doit être réaménagé. Le projet de « petite ceinture verte » de la rive gauche offre sans doute une opportunité opérationnelle. Le point stratégique de ce projet est le réaménagement de la place des Chartreux.

Au-delà des questions liées aux grands axes urbains, une réflexion peut être engagée sur les liens internes de la commune, en particulier les liens Nord-Sud (Saint Antoine, Saint Julien, les Bruyères). Le métro, le réaménagement des rues de la République et François Mitterrand ont amorcés des nouveaux liens qu'il faut peut-être poursuivre.



4.2.4 – Conforter l'activité économique.

La forte imbrication des activités économiques au niveau de l'ensemble de l'agglomération, et les importantes migrations alternantes entre Petit-Quevilly et les autres communes pondèrent les politiques à mener en matière d'implantation d'activités économiques nouvelles. C'est, en effet, au niveau de l'ensemble de l'agglomération que de telles politiques peuvent être menées.

Les analyses et études dans ce domaine ont montré qu'une certaine pénurie d'espaces d'accueil pour les activités, se manifestait depuis plusieurs années dans l'agglomération et que les grandes opérations d'aménagement ne pourraient répondre à la demande que dans un certain délai.

Il est donc souhaitable que Petit-Quevilly puisse analyser, en détail, les disponibilités foncières dont il dispose en vue de pouvoir offrir, à court terme, des terrains d'accueil, en particulier pour des activités de type mixte (PME, artisanat) qui peuvent, sans doute, être intéressées par la proximité des axes de circulation, actuels et futurs (6ème franchissement actuel pont Flaubert et projet de raccordement définitif de ses accès) et celle du centre-ville de Rouen.

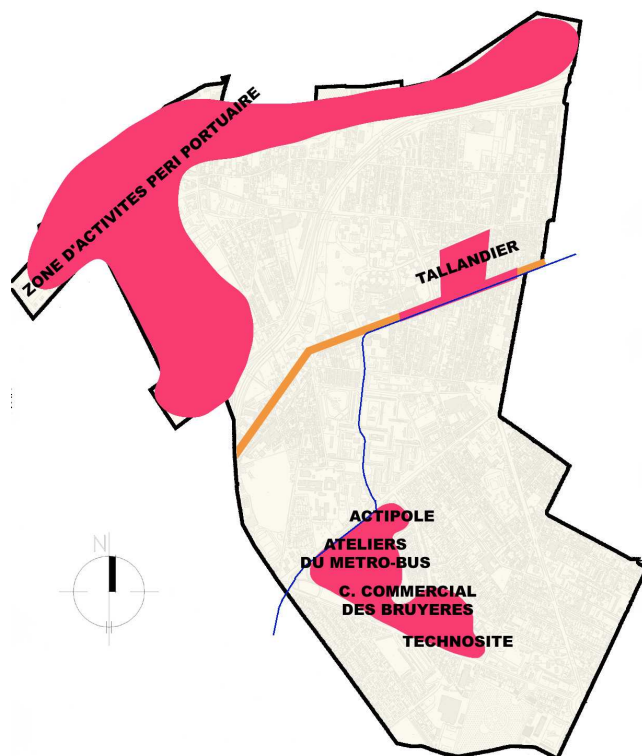
Pour des questions d'accessibilité, d'environnement, les fonctions économiques sont attachées à certains espaces. Ce sont :

- La frange nord de la commune qui est naturellement liée avec les grands sites d'activités économiques péri-portuaires mais pour laquelle il faut définir une limite précise. Au sein de la frange Nord, le projet prévoit notamment l'accueil des fonctions économiques dans le cadre du projet de l'Ecoquartier Flaubert qui s'étend au Nord-est du territoire communal et sur la ville de Rouen jusqu'en rive de Seine. Dans le projet, la nature même de l'environnement des terrains et le projet de raccordement des accès définitifs au pont Flaubert qui dessert le site, ont conduit à différencier la nature des activités économiques à accueillir suivant deux grandes entités :

- - o A l'Ouest, un pôle d'activité économique qui s'inscrit dans la continuité de la zone d'activités des quais de Seine et du secteur portuaire, où l'habitat est interdit en dehors de celui des personnes dont la présence est nécessaire sur le site (gardiennage...) ;
 - o A l'Est, un quartier d'affaire à dominante tertiaire au sein d'un tissu mixte avec l'habitat, composante du projet tertiaire métropolitain Seine-cité.
- Le secteur des Bruyères qui au travers du centre commercial, des ateliers du Métro-Bus, d'Actipôle, du Technosite s'affirme progressivement comme site d'activité économique à vocation tertiaire. Les terrains encore disponibles s'ils sont affectés à cette vocation permettraient de le conforter.
- La caserne Tallandier et en particulier son bâtiment principal, "La Foudre", offre l'opportunité, grâce à la présence du réseau à haut débit, de développer un pôle tertiaire axé sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (N.T.I.C.).

En matière d'équipement commercial, les possibilités devraient être plus réduites en raison de la proximité du centre commercial du Bois Cany et Saint Sever et du frein que représente Tourville la Rivière pour imaginer une zone d'influence élargie.

Cependant l'avenue Jean Jaurès et Les Bruyères constituent des pôles commerciaux et de services secondaires importants qu'il faut maintenir. Ce sont des espaces sensibles dont la vitalité dépend beaucoup de leur environnement.



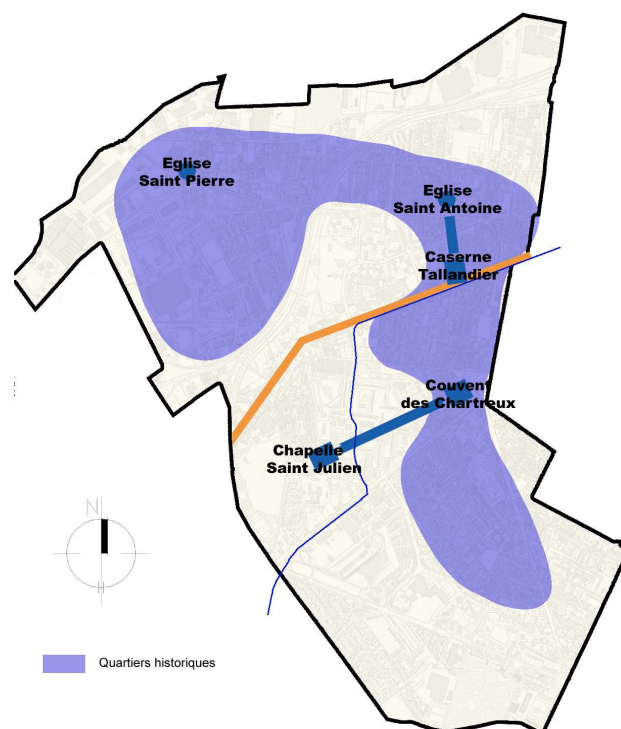
4.2.5 – Valoriser le patrimoine.

Petit-Quevilly est fortement marqué par son histoire industrielle qui, fin 19^{ème} début 20^{ème}, a urbanisé l'essentiel de son territoire actuel. Petit-Quevilly recèle des patrimoines encore plus anciens qui ponctuent la ville (Chapelle Saint Julien, église Saint Pierre, couvent des Chartreux)

Même s'il ne s'agit pas toujours de patrimoines majeurs, de cette histoire il reste une forme urbaine et des architectures qui caractérisent la ville et constituent de toute façon le fond sur lequel elle évoluera.

Face aux nécessaires transformations de la ville, il faut s'interroger sur ce qu'elle souhaite conserver de son histoire et de son identité et en quoi elle participe à la valorisation de la ville.

Le patrimoine



4.2.6 – Améliorer le cadre de vie des habitants.

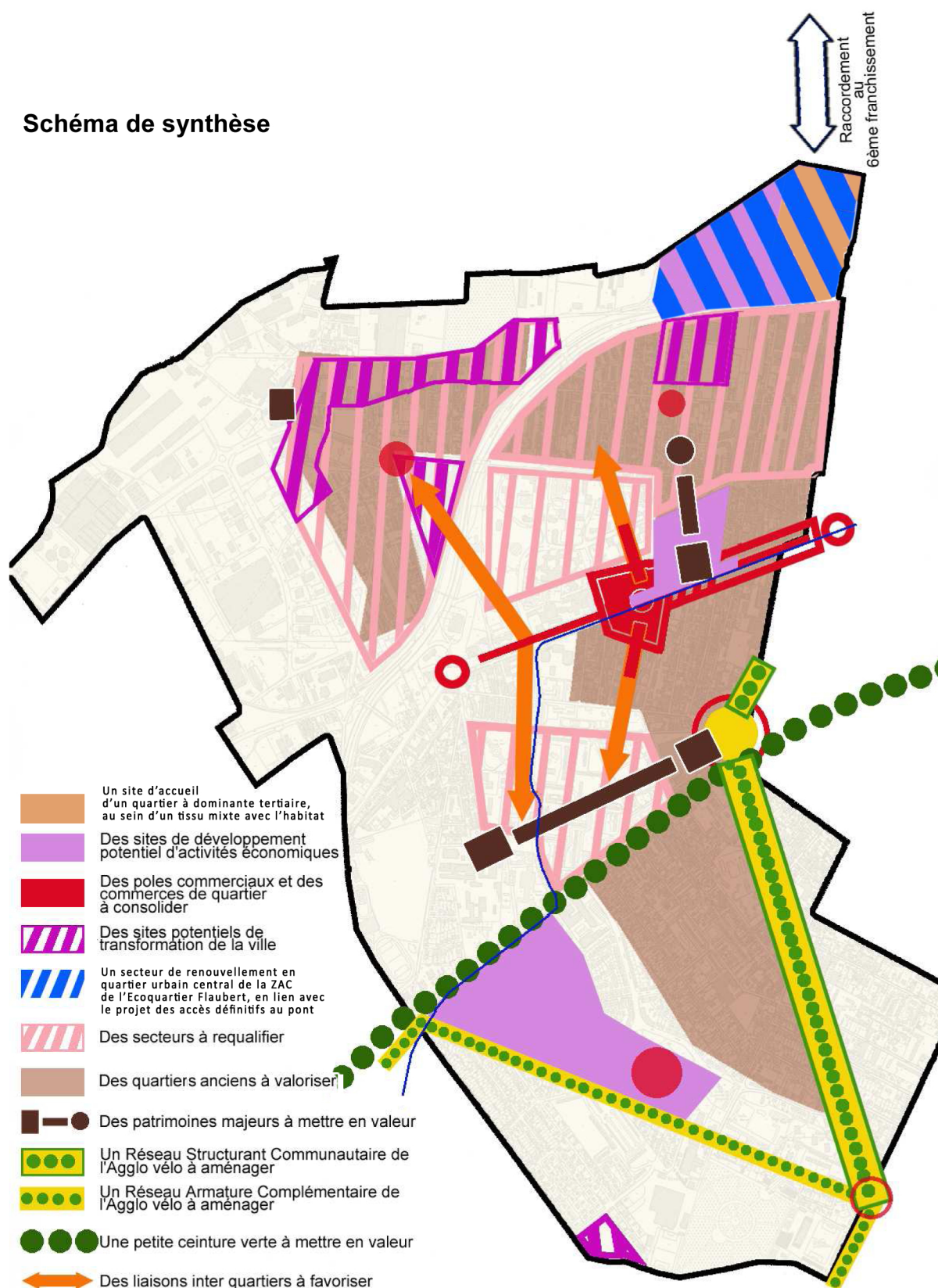
L'histoire de Petit-Quevilly qui a répondu aux impératifs du développement industriel, de la production du logement social, de la desserte routière de Rouen, a laissé peu de place aux espaces naturels. La requalification des quartiers, la valorisation de l'image de la ville et de façon générale l'amélioration du cadre de vie passent sans doute par une politique volontaire d'aménagement d'espaces verts. Deux options sont possibles :

- Une politique d'aménagement de proximité qui s'attache à répartir ces espaces dans les quartiers.
- Une politique plus structurante qui porte sur l'aménagement des espaces majeurs de la ville.

Le cadre de vie c'est aussi les services à la population tant au plan des équipements, que des déplacements ou encore des commerces.

- Les besoins en équipement sont relativement satisfaisants mais des projets sont nécessaires, réfection du stade, construction d'une nouvelle salle des fêtes, transfert du collège ...
- La réalisation du métro-bus a largement facilité les déplacements dans la ville et les liaisons avec les autres communes. La mise en œuvre du plan agglo-vélo devrait favoriser les déplacements doux mais des liaisons secondaires restent à imaginer.
- La ville dispose encore d'une structure commerciale qu'il faut peut-être consolider dans les quartiers ou les commerces de proximité, fragilisés, sont en voie de disparition.

Schéma de synthèse



V – LA JUSTIFICATION DES DISPOSITIONS

5.1. LE CONTEXTE DE LA REVISION

5.1.1 – Les documents d'urbanisme des communes voisines et les documents d'urbanisme antérieurs de la commune.

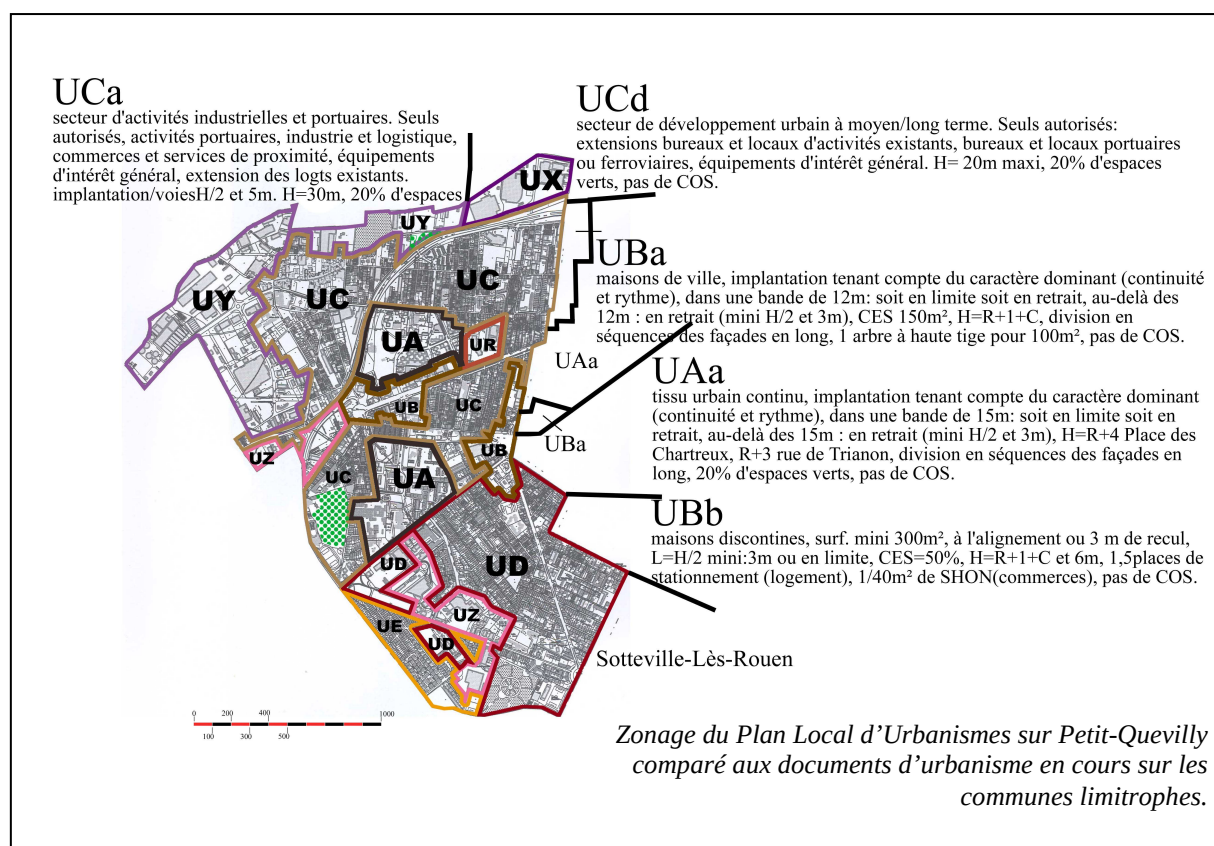
PETIT-QUEVILLY

Le Plan d'Occupation des Sols de la ville de Petit-Quevilly a été

Établi	le : 08 juillet 1982
Modifié	le : 06 février 1983
Publié	le : 27 septembre 1983
Modifié	le : 19 novembre 1985
Approuvé	le : 12 février 1986
1 ^{ère} modification	le : 05 octobre 1990
2 ^{ème} modification	le : 13 mars 1992
3 ^{ème} modification	le : 15 mars 1999
4 ^{ème} modification	le : 06 juillet 2001
Révision simplifiée	le : 18 octobre 2004

ROUEN

Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé par la ville le : 24 septembre 2004.



SOTTEVILLE-LES-ROUEN

Le P.O.S. a été : révisé le 05 octobre 1989
révisé le 01 juin 1992.

Le diagnostic du Plan Local d'Urbanisme a été débattu en Conseil Municipal en décembre 2005. Le projet de Plan Local d'Urbanisme a été arrêté le 6 juillet 2006.

GRAND-QUEVILLY

Le P.O.S. a été : révisé le 14 novembre 1994
révisé le 25 novembre 1996
modifié le 25 juin 1999.

Le Plan d'Occupation des Sols est en cours de révision pour passer en Plan Local d'Urbanisme.

5.1.2 – Les motifs de la révision

La révision du PLU offre l'occasion de faire un bilan de la commune tant sur le plan de son espace et de son occupation que sur celui de ses besoins et de ses objectifs. C'est une réflexion et un outil qui va permettre sur les 5 à 10 ans de conduire la politique d'aménagement de la ville et d'annoncer aux habitants, aux acteurs de la ville ses actions sur le court, moyen et long terme.

La révision permet au travers notamment du diagnostic, de porter un regard critique sur toutes les composantes de la ville ; économie, patrimoine, habitat, équipements, environnement, commerce etc....

Le Projet Urbain de la ville, défini en 1999, a abouti à la définition d'axes prioritaires d'actions, révélant la volonté déterminée de la commune à transformer et valoriser son territoire au travers de projets sur le long terme.

Ont été affirmés deux secteurs d'enjeux prioritaires :

- La recomposition et requalification d'un centre élargi qui comprend le secteur des Chartreux, le quartier Saint Julien, le quartier Nobel et le site de la caserne Tallandier. Au cœur de cet ensemble se pose la question de l'écriture d'une centralité qui s'appuie sur l'avenue J. Jaurès et pénètre (accroche) les quartiers limitrophes.
- L'ouverture de la ville sur la Seine au travers de la réalisation du 6^{ème} franchissement qui offrira une connexion directe de la ville avec un des principaux axes structurants de l'agglomération, entraînant une large transformation du nord de la commune.

Un objectif de requalification du cadre de vie et de recomposition urbaine s'exprime au travers d'actions portant sur deux problématiques :

- Le renouvellement urbain des grands quartiers d'habitats sociaux (réhabilitation de 261 logements programmés et opérations de construction-démolition).
- La résorption, reconversion des grandes friches industrielles et militaires.

Une volonté de rééquilibrer la mixité résidentielle et de soutien des espaces porteurs de centralités de quartier est également un enjeu majeur de la révision du PLU.

La ville de Petit-Quevilly comme nombre de communes de l'agglomération, a totalement urbanisé son territoire et la réalisation du PLU est l'occasion de concevoir un outil qui permette à la ville de se transformer sur elle-même.

5.2.1 – Le découpage du territoire en zones

Le territoire de la ville de Petit-Quevilly présente une grande diversité de typologie d'habitat. L'urbanisme contemporain de la ville est le résultat de la poussée urbaine de Rouen et le développement progressif de l'industrie locale. Petit-Quevilly s'est définie autant comme résidence ouvrière que comme pôle industriel. Le rapport entre les entreprises et la vie locale a été tel que les entreprises ont fondamentalement dominé les structures de la vie locale. Aujourd'hui, les traces de cette imbrication des fonctions sont encore visibles dans le tissu urbain. L'objectif du PLU est de « pacifier » les rapports parfois conflictuels entre les fonctions résidentielles et économiques. Il est donc proposé un découpage qui permette d'identifier des territoires aux caractéristiques homogènes, la mixité des fonctions étant assurée par la proximité de pôles d'emplois importants et celle de transports en commun structurants.

Les zones urbaines peuvent se répartir en deux grandes catégories.

➤ **Les zones urbaines à vocation résidentielle**

La zone UA ; quartiers Saint-Julien et Nobel

La zone UB : le long de l'avenue Jean-Jaurès, dans le secteur Kennedy Est et la composante plurifonctionnelle du projet de l'Ecoquartier Flaubert à l'Est de l'ouvrage d'accès au pont Flaubert (ancien 6^{ème} franchissement)

La zone UC ; partie Nord de la ville, coupée par la Sud III et la voie ferrée dans sa partie située à l'Ouest de l'échangeur de Stalingrad

La zone UD ; quartier des Bruyères

La zone UE ; quartier pavillonnaire au Sud/Est

La zone UR ; quartier Tallendier

➤ **Les zones à vocation d'activités économiques**

La zone UX ; secteur concerné par le projet Seine/Ouest dans sa composante infrastructure (projet de raccordement des accès définitifs au pont Flaubert)

La zone UY ; zones industrielles des Pâtis et des Quais de Seine élargie à la composante économique du projet d'Eco quartier Flaubert localisée de part et d'autre de l'ouvrage d'accès au pont Flaubert

La zone UZ ; zone d'activités le long de l'Avenue Stanislas Girardin

La détermination de ces zones a été réalisée dans une optique de compatibilité avec l'occupation des sols et les typologies constatées sur les communes limitrophes de Petit-Quevilly.

La spécificité de chacune de ces zones se traduit par l'adoption de nuances au-travers des règles qui leur sont appliquées.

La vocation respective de ces zones est la suivante :

LES ZONES URBAINES A VOCATION RÉSIDENTIELLE

Elles ont vocation à accueillir l'habitat, les équipements, les services à la population, les commerces et activités économiques. Pourtant, pour certaines d'entre elles, les caractéristiques parcellaires ou architecturales restreignent les types d'occupation autorisés dans un but de conservation du caractère dominant de la zone. Le développement présent et les perspectives envisagées pour la ville, ont permis de retenir les découpages tels que définis ci-après :

La zone UA : *La zone UA est une zone à vocation résidentielle, principalement d'habitat collectif dense. Elle accueille aussi les équipements publics ou d'intérêt collectif ainsi que des bureaux, des commerces, des services et de l'artisanat.*

Cette zone autorise la mixité des fonctions. Elle correspond aux quartiers d'habitat collectif et permet donc l'édification de constructions de grandes hauteurs. Elle renferme un nombre important d'équipements publics (écoles, salles de sports, piscine, halte-garderie, CHU...).

La zone UB : *La zone UB est une zone à vocation résidentielle principalement d'habitat collectif dense. Sont également autorisés les commerces, services, bureaux, les équipements publics ou d'intérêt collectif.*

Ce quartier situé au centre de la ville, sur un des axes majeurs de la commune, renferme également l'ancienne caserne Tallandier, site d'implantation du nouveau collège et de la reconversion du bâtiment « La Foudre » en centre dédié aux activités N.T.I.C. Cet espace est également un lieu privilégié d'implantation de commerces le long de l'Avenue Jean Jaurès sur sa partie Nord.

Cette zone est multi-sites. Elle comprend deux secteurs de zone :

- un secteur UB1 développé sur le secteur Kennedy Nord-est (Cf. Notice de présentation de la 3^{ème} modification du PLU en pièce n°2D du PLU) ;
- un secteur UB2 correspondant aux terrains concernés par la composante plurifonctionnelle du projet d'Ecoquartier Flaubert qui sera réalisé dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) pour le renouvellement des terrains en quartier urbain central.

La zone UC : *La zone UC est une zone à vocation résidentielle principalement de petits collectifs et d'habitat individuel dense, implantés en ordre continu ou discontinu. Sont également autorisées les activités autres que les activités à usage industriel.*

Ce quartier représente une grande partie Nord de la ville, bordée par les zones industrielles des Pâtis et des Quais de Seine. La mixité des fonctions y est présente et constitue une des particularités de la zone. Sa vocation principalement résidentielle doit être affirmée et renforcée notamment dans le quartier de la mairie où le projet « Petit-Quevilly Village » doit ouvrir de nouveaux espaces à l'urbanisation.

La zone UD : *La zone UD est une zone à vocation résidentielle principalement d'habitat individuel dense, implanté en ordre continu ou discontinu. Quelques immeubles collectifs et des équipements publics et/ou d'intérêt collectif y sont également autorisés.*

Situé au Sud de Petit-Quevilly, ce quartier résidentiel constitue un des tissus les plus « lâches » de la ville. Les parcelles en long peuvent atteindre jusqu'à 300 m². Les équipements sont présents et la mixité des types d'habitat y est autorisée (immeubles collectifs, maisons individuelles).

La zone UE : *La zone UE est une zone à vocation résidentielle principalement d'habitat de type individuel implanté en ordre discontinu.*

Ce petit quartier se distingue par sa vocation exclusive d'habitat. Y sont autorisées pourtant l'implantation de petites entreprises artisanales pour permettre une diversité de fonctions.

La zone UR : *Cette zone, à caractère central, comporte une pluralité de fonctions. Elle accueille des équipements d'intérêt général, des bureaux, des services, des commerces ainsi que des logements collectifs.*

La zone UR comprend les secteurs suivants :

Un secteur URa destiné à l'accueil d'un équipement scolaire.

Un secteur URb destiné à la réalisation d'une zone d'activité tertiaire.

Un secteur URc : l'affectation est mixte : logements collectifs, commerce, service et bureau. Ce secteur est subdivisé en quatre sous-secteurs : Urc1, Urc2, Urc3 et Urc4.

LES ZONES URBAINES A VOCATION D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

La zone UZ : *La zone UZ a vocation à accueillir des équipements publics ou d'intérêt collectif, des commerces de proximité, de l'artisanat, des bureaux et des services. L'activité industrielle y est ponctuellement autorisée.*

Située entre le Boulevard Stanislas Girardin et le Boulevard du Général de Gaulle, ce secteur de la ville a vocation à véhiculer une image positive de zone d'activités par la qualité de traitement des espaces extérieurs et la modernité de ses bâtiments.

La zone UY : *La zone UY a vocation à accueillir des activités industrielles, artisanales, des entrepôts de stockage, des bureaux et des commerces.*

Recouvrant les deux zones industrielles majeures de la ville, la zone industrielle des Pâtis et la zone industrielle des Quais de Seine, cette partie de la commune a vocation à accueillir l'essentiel des industries présentes sur le territoire communal.

Elle comprend un secteur de zone UY1 qui correspond aux terrains concernés par la composante à vocation économique du projet d'Eco quartier Flaubert qui sera réalisé dans le cadre d'une Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.). L'habitat y est interdit (sauf gardiennage...) pour cause d'incompatibilité avec l'exposition aux nuisances de la circulation automobile de l'ouvrage de raccordement des accès définitifs au pont Flaubert (projet sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat) qui scinde le secteur UY1 en deux entités disjointes, mais appartenant à une composition urbaine d'ensemble.

La zone UX : *Dans l'attente de l'approbation d'un projet d'aménagement global sur le site de « Seine Ouest », la zone UX, à vocation industrielle, est limitée dans son développement aux seules extensions et adaptations des installations et constructions existantes, pour une durée de 5 ans.*

Cette zone de gel est aujourd'hui en presque totalité maîtrisée par la collectivité. Son évolution est directement liée au développement du projet Seine Ouest au débouché du 6ème franchissement (actuel pont Flaubert), et du projet de raccordement de ses accès définitifs (sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat).

Ce découpage en zones, s'appuyant sur une logique de quartiers, est réalisé dans un souci de clarté pour une meilleure appréhension par les habitants.

5.2.2. La justification des règles d'urbanisme

Les objectifs d'aménagement de la commune conduisent à prescrire, dans chaque zone, des règles d'urbanisme qui définissent ses vocations et ses conditions de constructibilité.

La complexité du tissu urbain de Petit-Quevilly et l'objectif de valorisation de l'image de la Ville, ont conduit à distinguer les règles selon le statut des zones :

- Les zones de maintien, où le tissu constitué est protégé dans son état actuel, les constructions nouvelles devant s'intégrer dans le respect de l'état existant (zones UX, UY (hors secteur de zone UY1 du projet d'Eco quartier Flaubert) , UZ, UD, UE);
- Les zones d'évolution, où, sans changement profond des caractéristiques existantes, les règles offrent une plus grande liberté, pour permettre, sur les terrains disponibles, la réalisation d'opérations diversifiées (zones UC) ;
- Les zones de transformation, où il est recherché un changement de l'état initial (zones UA, UB, UR et secteur de zone UY1). Ces changements profonds des caractéristiques urbaines découlent également du découpage en zone, pour la partie Sud du Boulevard Charles de Gaulle qui passe en zone d'habitat (UD) alors qu'elle était initialement en zone d'activités (UY) dans le POS.

➤ LES REGLES D'IMPLANTATION DES BATIMENTS

- **Zone UA**

Dans cette zone d'habitat collectif de forme urbaine issue des années de la reconstruction, sont présents des immeubles de grande hauteur. Le caractère aéré du quartier doit être maintenu. Un retrait de 5 mètres par rapport aux voies (essentiellement des voies de desserte), permet de conserver la physionomie actuelle du quartier. Des retraits et constructions en saillie sont autorisés ponctuellement pour favoriser une certaine diversité du vocabulaire architectural des futures constructions. En limite séparative, un recul au moins égal à la moitié de la hauteur est imposé,

(objectif d'aération du quartier), à l'exception des extensions mesurées et annexes jointives ou non, pour permettre notamment l'édification de garages.

- **Zone UB (hors secteur de zone UB2)**

Les règles d'implantation sur cette zone (sensiblement de même typologie que la zone UA), répond à la volonté de constituer un véritable front bâti cohérent le long de l'Avenue Jean Jaurès. Pour le reste de la zone l'implantation des constructions en limite de l'emprise publique n'est pas impérative. L'implantation des constructions sur les limites séparatives est autorisée pour favoriser l'édification d'une continuité bâtie.

En secteur de zone UB2, les règles d'implantation répondent à une volonté de constituer un front bâti sur les voies et emprises publiques existantes conservées ou projetées dans le cadre de l'opération d'ensemble qui sera réalisée en ZAC, afin d'affirmer dans le paysage de la rue le caractère urbain central de l'Eco quartier Flaubert. L'implantation des constructions en retrait de l'emprise publique aussi autorisée, permet de faire varier les typologies de programmes de construction ou de gérer l'implantation en rives des emprises ferrées. La règle d'implantation en retrait de la limite séparative a été ramenée à $L=H/3$ minimum, afin de contribuer à favoriser la continuité bâtie. Afin de maîtriser la densification des cœurs d'îlots, une règle a été ajoutée en ce qui concerne l'implantation des bâtiments les uns par rapport aux autres sur un même terrain. La distance entre façades comportant des baies principales éclairant les pièces d'habitation ou de travail doit être au moins égale à la moitié de la hauteur. Par baie principale est concernée toute fenêtre ou porte-fenêtre assurant l'éclairage d'une pièce destinée à être occupée de manière fréquente et durable pour le travail (bureau, atelier...) ou l'habitation (salon, chambre, grande cuisine...).

- **Zones UC / UD**

Dans ces quartiers constitués principalement d'habitat de type individuel (la maison Quevillaise), avec des implantations diversifiées mais souvent cohérentes d'une rue à l'autre, il est essentiel de maintenir le caractère urbain existant. Si la rue présente un front (maisons en bande) ou un rythme bâti régulier (à l'alignement ou non), il devra en être tenu compte. L'alignement de fait (défini comme un alignement régulier de quatre constructions contiguës) devra être respecté. Dans les cas où un rythme régulier n'est pas identifiable, l'implantation de la nouvelle construction doit se situer entre les deux constructions mitoyennes afin d'éviter des décalages inesthétiques.

Le parcellaire étroit du quartier incite à favoriser l'implantation en limite séparative. La règle impose donc la construction sur au moins une des limites et un retrait au moins égal à 3 mètres pour le côté de la construction qui ne serait pas sur une limite. Cette règle aura pour effet l'implantation de la construction dans la plupart des cas sur les deux limites ce qui répondra au maintien du caractère dominant de la zone.

- **Zone UE**

Les règles d'implantation édictées pour ce petit quartier entièrement constitué de petites maisons individuelles, ont pour objectif de permettre l'évolution « mesurée » des habitations. Les petites constructions telles que les extensions mesurées, les annexes jointives ou non, pourront s'implanter en limite séparative (le parcellaire étroit ne permettant pas le retrait). Sur l'emprise publique, les constructions nouvelles, devront respecter l'implantation dominante dans la zone, soit un retrait minimum de 3 mètres.

- **Zones UZ, UY et UX**

Dans ces zones d'activités, l'objectif des règles d'implantation est d'obtenir une certaine « aération » afin d'inciter à une végétalisation des espaces libres. Un recul de 5 mètres par rapport aux voies publiques, ainsi que par rapport aux limites séparatives est imposé.

➤ **LES REGLES DE HAUTEUR DES BATIMENTS**

- **Zone UA**

Les quartiers Saint-Julien et Nobel constituent la partie de la ville la plus « haute ». En effet, ici sont présents les immeubles de grande hauteur. L'évolution de ces quartiers de logements sociaux est amenée à changer sa physionomie. L'objectif sera notamment d'aller vers une réduction des hauteurs des constructions futures. Alors que les immeubles d'aujourd'hui atteignent 12 étages ou plus et des hauteurs pouvant atteindre 45 mètres, le règlement plafonne la hauteur autorisée des nouvelles constructions à 18 mètres. L'extension ou la reconstruction à l'identique des constructions existantes pourront être réalisées dans les mêmes gabarits. Il s'agit

donc de faire évoluer ce quartier vers une diversité volumétrique, avec la juxtaposition de constructions d'échelles variées.

- **Zone UB**

En zone UB (Hors secteur de zone UB2), le long de l'Avenue Jean Jaurès, l'objectif sur sa partie Nord est de favoriser la constitution d'un espace d'une plus grande urbanité. L'homogénéité des hauteurs est donc recherchée. Alors qu'elle varie de 45 mètres (pour le quartier Nobel) à 18 mètres en partie Ouest de zone, il est proposé d'établir la hauteur maximum des constructions nouvelles à 18 mètres, formant ainsi un bâti cohérent sur ce tronçon de l'Avenue.

En secteur de zone UB2, afin de constituer un quartier urbain central inscrit dans son site portuaire et en cœur d'agglomération, la hauteur maximale autorisée est portée au Nord de la voie ferrée à 31m. Cette hauteur a été déterminée en cohérence avec les tissus urbains limitrophes du quartier d'Orléans et par rapport à l'échelle du bâti implanté dans le sillon fluvial. Toutefois, pour assurer la cohérence d'échelle de l'opération dans la ville et assurer la couture avec les tissus adjacents de la rue de la Motte et Saint-Exupéry, la hauteur maximale autorisée au Sud de la voie ferrée est limitée à 18 mètres.

- **Zones UC / UD**

Ces deux zones présentent une mixité dans ses fonctions et son bâti. Afin de permettre la construction de petits immeubles collectifs, il est proposé une hauteur maximum de 15 mètres, soit environ R+4. La variété des typologies d'habitat, de la maison de ville (majoritaire dans ces zones) aux petits immeubles collectifs (présents ponctuellement), assurent une certaine mixité sociale. Le respect des formes urbaines existantes lorsqu'il y a un alignement sur rue, sera assuré, en imposant aux constructions nouvelles une hauteur proche des hauteurs des constructions contiguës : la moyenne des hauteurs des constructions contiguës devra être respectée avec un dépassement possible de deux mètres pour atteindre un nombre entier d'étages. L'épannelage général de la rue sera ainsi conservé.

- **Zone UE**

Le caractère de ce quartier (habitat individuel peu dense), n'a pas vocation à évoluer. Il est donc proposé de ne pas dépasser la hauteur de 9 mètres (soit environ R+2) pour les nouvelles constructions. Pour certaines constructions existantes qui dépasseraient la hauteur maximum imposée, leur reconstruction à l'identique ou leur extension dans le même gabarit sera possible afin de ne pas changer la physionomie existante du quartier.

- **Zones UZ**

Dans cette zone d'activités, la hauteur est régie par la nécessité de permettre l'édification d'industries ou d'activités tertiaires courantes. 16 mètres correspond à la hauteur nécessaire pour la majorité de ces constructions.

- **Zones UX**

Dans cette zone dite « de gel », la hauteur des constructions existantes ne devra pas évoluer, les seules constructions autorisées étant les extensions mesurées.

- **Zone UY**

Dans la zone UY (hors secteur de zone UY1), correspondants aux zones industrielles des Pâtis et des Quais de Seine, les industries lourdes présentes sur le site, nécessitent des gabarits de grande ampleur. La hauteur maximum autorisée est ici de 30 mètres afin d'ouvrir au maximum les possibilités d'implantation.

En secteur de zone UY1, la hauteur maximale des constructions est limitée à 24 mètres, pour l'adapter à la configuration des activités économiques attendues sur le site.

➤ **LES SURFACES MINIMALES CONSTRUCTIBLES**

Le tissu urbain de Petit-Quevilly est aujourd'hui complètement constitué et le découpage parcellaire est globalement figé, à l'exception de quelques espaces mutables (friche COFRAFER par exemple). Depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, le règlement ne peut fixer une superficie minimale des

terrains constructibles que « lorsque cette règle est justifiée par des contraintes techniques relatives à la réalisation d'un dispositif d'assainissement non collectif ou lorsque cette règle est justifiée pour préserver l'urbanisation traditionnelle ou l'intérêt paysager de la zone considérée ». La diversité des tissus urbains de Petit-Quevilly, traduite par le découpage en zone du PLU, impose la mise en place d'outils adaptés à chacune des situations rencontrées (règles d'implantation, hauteur...) dans le respect du paysage urbain existant. Les densités fortes présentes sur le territoire de Petit-Quevilly, doivent être maintenues et encouragées, c'est la raison pour laquelle un minimum parcellaire n'est exigé dans aucune des zones.

➤ L'EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS ·

- **Zone UA**

Ces deux quartiers font l'objet aujourd'hui d'études de requalification : résidentialisation pour le quartier Saint-Junien, construction / démolition dans le quartier Nobel. Ces évolutions doivent être rendues possibles par des règles permettant des constructions de moindre hauteur et une réappropriation des espaces extérieurs. L'emprise au sol maximum permise égale à 35% de l'unité foncière, permet une occupation des terrains proche de celle constatée dans les quartiers de maisons de ville. Elle est supérieure à l'emprise au sol constatée actuellement, qui est de l'ordre de 20/25% selon les cas, pour permettre l'implantation de typologies d'habitat diversifiées. ·

- **Zone UB**

Comme il a été indiqué précédemment, l'objectif recherché pour cette zone, est d'évoluer vers une image plus « urbaine » de ces deux territoires (l'Avenue Jean Jaurès et la Place des Chartreux). Les différents outils présentés ci-dessus, dessinent un bâti continu et homogène. L'absence d'emprise au sol réglementée, doit inciter à optimiser l'occupation des parcelles. Les opérateurs seront alors tentés, dans le respect des règles volumétriques, de stationnement et d'espaces verts, de densifier au mieux l'emprise foncière, répondant ainsi à l'objectif recherché.

L'objectif d'évolution vers une image « plus urbaine » est particulièrement fort en secteur UB2, destiné au Nord du territoire communal à l'accueil du projet de renouvellement urbain des terrains Flaubert en quartier central dense.

- **Zones UC**

La forte densité de ce territoire doit être conservée et encouragée. L'emprise au sol actuelle des constructions existantes se situant le plus souvent autour de 60% en zone UC, le coefficient maximum a été fixé à 70% (le plus fort taux présent dans le quartier). Afin de permettre l'évolution possible du bâti existant dans cette zone, les extensions mesurées et les annexes jointives ou non pourront porter les CES à 75% de l'emprise foncière. ·

- **Zones UD/UE**

Les caractéristiques en termes d'emprise au sol des constructions sur ces deux zones sont très proches. L'objectif de la règle est de respecter le type d'urbanisation présent dans les constructions futures. L'emprise au sol actuelle des constructions existantes a été calculée à 40% en moyenne en zone UD et à 45% en zone UE. Ces taux ont été reconduits avec, comme pour la zone UC, l'ouverture à la possibilité d'évolution des constructions existantes en permettant une majoration du CES en cas d'extensions mesurées et d'annexes jointives ou non. Dans ces cas les coefficients maxima d'emprise au sol sont portés respectivement à 45 et à 50%.

- **Zones UZ et UY**

Dans les zones industrielles UZ et UY l'emprise au sol maximum est fixée à 70%. Ce taux élevé, permettant une occupation fonctionnelle de la parcelle, ménage un taux d'espaces libres pour les parkings et les espaces verts correspondant à un objectif qualitatif de l'image de ces parcs d'activités. Pour permettre, sans contrainte forte, un certain niveau de mixité des fonctions dans ces zones, les équipements publics ou d'intérêt collectif sont exemptés de cette règle.

- **Zone UX**

Pour cette zone spécifique, (zone de gel) aucune évolution significative n'est attendue. L'occupation du sol ne devrait donc pas évoluer, en dehors d'extensions mesurées, aucune règle particulière d'emprise au sol des constructions n'est spécifiée.

➤ **LES ESPACES LIBRES ET PLANTATIONS**

- **Zones Urbaines à vocation résidentielle**

Afin de valoriser le cadre de vie et renforcer l'image de « ville verte », il est imposé que tous les arbres de haute tige soient conservés ou remplacés s'ils ne peuvent être conservés. Pour que l'impact visuel fort des arbres à haute tige existant soit préservé, lorsque l'abattage d'un tel sujet est rendu nécessaire, il doit obligatoirement être remplacé par un arbre d'une section minimum de 18/20 cm.

L'exigence s'est portée également sur la forte proportion d'espace vert imposée pour les nouvelles constructions, puisqu'une proportion importante de l'unité foncière devra y être consacrée : 35% en UE, 30% en UA et UC, 25% en UD. En revanche, seulement 10% en UB (zone à vocation de logements collectifs) afin d'encourager à la densification dans ces espaces (cf. règles de densité ci-dessus). Leur composition devra comporter un minimum d'un arbre à haute tige pour 200 m² et un arbuste pour 50 m² d'espace vert.

Les stationnements devront également assurer une continuité visuelle avec les espaces verts environnants. L'imposition d'un minimum de plantations les accompagnant (arbres à haute tige et arbustes) permettra d'atteindre cet objectif. Ces dispositions se cumulant, elles permettront de répondre à la volonté municipale de poursuivre la valorisation du cadre de vie en s'appuyant sur les espaces verts existants.

En secteur de zone UB2, destiné à l'accueil de la composante plurifonctionnelle du projet d'Eco quartier Flaubert au Nord du territoire communal, la règle a été adaptée au regard des dispositions d'intégration paysagère de l'opération d'ensemble qui sera réalisée en ZAC.

- **Zones Urbaines à vocation industrielle**

L'activité industrielle doit se développer essentiellement dans les zones dédiées à cette vocation. Son développement est en effet fortement contraint au sein des zones résidentielles pour des raisons de fonctionnement urbain. Il est donc nécessaire d'encourager les possibilités d'extensions ou d'implantation nouvelles dans ces zones. En conséquence, une occupation optimale des parcelles est recherchée (cf. règles d'emprise au sol ci-dessus) et une faible part sera consacrée aux espaces verts (10% minimum de l'unité foncière).

Sur ces territoires (zones UY et UZ, la zone UX étant « gelée » dans le cadre du projet Seine Ouest), un soin devra être apporté essentiellement au traitement des espaces de stationnement (pour 8 places de stationnement : 1 arbre à haute tige et 2 arbustes ou bosquet par place), ainsi qu'aux limites séparatives qui devront obligatoirement être plantées.

En secteur de zone UY1, destiné à l'accueil de la composante économique du projet d'Eco quartier Flaubert au Nord du territoire communal, la règle a été adaptée au regard des dispositions d'intégration paysagère de l'opération d'ensemble qui sera réalisée en ZAC.

➤ L'ASPECT EXTERIEUR DES CONSTRUCTIONS

La Ville souhaite valoriser son patrimoine bâti. Au-delà des protections liées au patrimoine historique, il convient d'encourager la requalification de l'habitat traditionnel de la commune. Le caractère particulier de la « Maison Quevillaise », doit être sauvegardé, sur le plan urbain (cf ; règles d'implantation et de hauteur) et sur le plan architectural.

Dans les zones à vocation résidentielle, l'article 11 du règlement incite au respect de l'ambiance de la rue. Il est ainsi énoncé qu'il peut être imposé l'utilisation de certains matériaux, en façade et en toiture, afin de tenir compte du caractère des constructions environnantes. L'unité architecturale et urbaine est ainsi recherchée.

Ce même article interdit le masquage des matériaux traditionnels existants en façade, particulièrement la brique, qui ne pourra être enduite en-dehors de contraintes techniques dûment justifiées.

Les clôtures doivent également être traitées de manière à respecter une unité architecturale.

➤ LE COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS

La combinaison des règles volumétriques étant jugée plus opérationnelle dans un tissu urbain déjà constitué, il n'est pas fixé de COS. La rigidité de cet outil ne permet pas dans un espace déjà bâti, de maîtriser l'évolution des constructions nouvelles dans le respect des gabarits et des volumétries pré-existants. La possibilité de dépassement du COS (article 15) n'étant plus autorisée, l'article 14 s'avère « contre productif » vis à vis d'une recherche de densification.

5.3. LES PRESCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES A CERTAINS SECTEURS

Viennent se superposer aux dispositions du règlement pour chacune des zones :

5.3.1 Les espaces boisés classés.

Article I.130-1 du Code de l'urbanisme : « Les plans locaux d'urbanisme peuvent classer comme espaces boisés, les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils soient soumis ou non au régime forestier[qu'ils relèvent ou non du régime forestier], enclos ou non, attenant ou non à des habitations. Ce classement peut s'appliquer également à des arbres isolés, des haies et réseaux de haies, des plantations d'alignements.

Le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements. Nonobstant toutes dispositions contraires, il entraîne le rejet de plein droit de la demande d'autorisation de défrichement prévue 'aux chapitres I^{er} et II du titre I livre III du Code forestier (...)».

La Parc des Chartreux constitue l'espace boisé principale de la ville. Il est le poumon vert de Petit-Quevilly et doit à ce titre être protégé. Les espaces libres situés à

l'extrémité est de la rue de Stalingrad sont eux aussi classés en EBC, pour atténuer l'impact de la bretelle d'embranchement à la Sud III dans le tissu urbain.

5.3.2 Les emplacements réservés

Les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général et aux espaces verts sont reportés sur le document graphique (plan de zonage) et représentés par une trame spécifique ainsi qu'un numéro les identifiant.

Ils sont au nombre de vingt trois :

1. constitue une réserve foncière dans le but de réaliser un parking pour les visiteurs du cimetière et plus largement pour l'ensemble du quartier de la mairie amené à se développer ;
2. relatif à la création d'une voie nouvelle piétonne faisant la liaison entre l'Avenue Jean Jaurès et la rue Ampère, dans la cadre de l'opération Tallendier, afin de favoriser les échanges inter-quartiers ;
3. élargissement de la partie sud de la rue de la République pour mieux desservir le site Tallandier ;
4. relatif au raccordement de la voie Sud III avec le 6^{ème} franchissement

Section	n°	surface approximative de l'emprise réservée	Bénéficiaire
rue du Président Kennedy (cimetière)			Emplacement Réserve n°1
AB	238	3260 m²	Ville de PETIT-QUEVILLY
liaison Jaurès / Ampère			Emplacement Réserve n°2
AL	151 485	6120 32	Communauté de l'Agglomération Rouennaise
rue de la République			Emplacement Réserve n°3
AL	132	320	Ville de Petit-Quevilly
	133	89	
	134	62	
	483	80	
	137	41	
	138	38	
	139	39	
	141	42	
	484	78	
	144	32	
	145	34	
	426	1	
	425	4	
	424	33	
	428	3	
	429	1	
	423	99	
	151	726	
	148	121	

Section	n°	surface approximative de l'emprise réservée	Bénéficiaire
Sud III		Emplacement Réserve n°4	
AD	505	2390	Etat
AD	512	290	
AD	514	657	
AD	515	126	
AE	47	181	
AE	4	28	
AE	77	1230	
AE	76	173	
AE	78	110	
AE	68	585	
AE	71	3514	
AE	79	1410	
AE	80	1419	
AE	72	6238	
AE	73	1566	
AE	74	200	
AE	81	52	
AE	50	961	
AE	8	208	
AE	52	1220	
AE	53	120	
AE	75	1040	
AE	14	860	
AE	16	385	
AE	17	14814	
AE	18	141	
AE	20	1497	
AE	21	768	
AE	22	476	
AE	23	93	
AE	24	91	
AE	25	86	
AE	26	78	
AE	27	67	
AE	28	69	
AE	29	60	
AE	30	56	
AE	31	48	
AE	32	43	

5.3.3 Les secteurs de risques

5.3.3.1 Les risques naturels liés aux inondations et ruissellements

L'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) "vallée de la Seine-boucle de Rouen" a été prescrite par arrêté le 29 juillet 1999. Ce dernier a été modifié le 24 juin 2004 pour intégrer les communes de Petit-Quevilly et Hautot-sur-Seine au périmètre d'étude.

Les objectifs du PPRI :

- améliorer la sécurité des personnes exposées à un risque d'inondation ;
- limiter les dommages aux biens et aux activités soumis à un risque d'inondation ;
- maintenir le libre écoulement et la capacité d'expansion des crues en préservant les milieux naturels.

La mise en œuvre du PPRI :

- délimitation des zones exposées aux risques, dites « zones de danger » en tenant compte de la nature et de l'intensité du risque encouru ;
- délimitation des zones non directement exposées aux risques, dites « zones de précaution » mais où des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations pourraient les aggraver ou en provoquer de nouveaux.

Le document graphique « Plan de zonage » reprend les zones définies par le PPRI.

5.3.3.2 Les risques technologiques

Le document graphique « Plan de zonage » fait apparaître les secteurs de risques technologiques où sont soumises à des conditions spéciales les constructions et installations.

Les règles particulières attachées à ces secteurs figurent au "Titre III" du règlement (prescriptions particulières figurant au document graphique). Elles s'imposent au règlement général.

5.3.4 Les servitudes d'utilité publique

Article L.126-1 – Les plans locaux d'urbanisme doivent comporter en annexes, les servitudes d'utilité publique affectant l'utilisation du sol et, qui figurent sur une liste dressée par décret en conseil d'Etat. Le plan local d'urbanisme prend en compte les servitudes d'utilité publique. Elles figurent sur les plans graphiques en annexes et dans les pièces écrites au document intitulé « liste des servitudes d'utilité publique ». Ce document présente les fiches correspondant à chacune des servitudes en indiquant notamment :

- le ministère ou service gestionnaire,
- les indemnités éventuelles prévues,
- les prérogatives de la puissance publique,
- les limitations au droit d'utiliser le sol.

5.3.5 Le Droit de Prémption Urbain

Le droit de préemption urbain constitue l'outil privilégié d'intervention et de maîtrise foncière pour les communes. Il permet d'agir sur la nature et le rythme du développement urbain souhaité par la commune. Le périmètre et le champ d'application du Droit de Prémption Urbain sur Petit-Quevilly sont entrés en vigueur à la suite d'une délibération du Conseil Municipal du 13 mars 1992. Cette mesure a

été mise en place sur l'ensemble des zones urbaines du territoire communal. Le périmètre de préemption urbain est reporté sur le document graphique intitulé « Périmètre de Zone de Droit de Préemption Urbain ».

Article L 211-1 du Code de l'urbanisme – Les communes dotées d'un plan d'occupation des sols rendu public ou d'un plan local d'urbanisme approuvé peuvent, par délibération, instituer un droit de préemption urbain sur toutes ou parties des zones urbaines et des zones d'urbanisation future délimitées par ce plan [...] lorsqu'il n'a pas été créé de zone d'aménagement différé ou de périmètre provisoire de zone d'aménagement différé sur ces territoires.

VI – LES INCIDENCES DES ORIENTATIONS DU PLAN SUR L'ENVIRONNEMENT

6.4 Les Mesures mises en œuvre pour Préserver, Protéger ou Mettre en valeur l'Environnement

6.4.1. L'urbanisation le long des voies classées à grande circulation

La loi Barnier sur le renforcement de la protection de l'environnement a modifié l'article L.111.1.4 du code de l'urbanisme rédigé comme suit :

« En dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions ou installations sont interdites dans une bande de 100 m de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière et de 75 m de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation ».

Ces dispositions s'appliquent depuis le 1^{er} janvier 1997 de part et d'autre de :

- √ la RN 138 : bande de 75 mètres ;
- √ la RD 338 : bande de 75 mètres ;

« Cette interdiction ne s'applique pas :

- √ aux constructions ou installations liées ou nécessaires aux infrastructures routières ;*
- √ aux services publics exigeant la proximité immédiate des infrastructures routières ;*
- √ aux bâtiments d'exploitation agricole ;*
- √ aux réseaux d'intérêt public.*

Elle ne s'applique pas non plus à l'adaptation, au changement de destination, à la réfection ou l'extension de constructions existantes. (...)»

Si la ville souhaite urbaniser les abords immédiats, l'article L.111.1.4 stipule que *« le plan local d'urbanisme, ou un document en tenant lieu, peut fixer des règles d'implantation différentes de celles prévues par le présent article au vu d'une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité et de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages ».*

Un des objectifs de la loi est d'éviter les désordres urbains constatés aujourd'hui le long des voies routières, en méconnaissance des préoccupations d'urbanisme, architecturales et paysagères.

6.4.2. La lutte contre le bruit à proximité des voies bruyantes

La ville de Petit-Quevilly est concernée par le classement de voies bruyantes. Le respect de règles d'isolement acoustique minimum est imposé aux constructions à proximité de ces voies, en fonction de leur catégorie. Ces voies sont identifiées sur le document graphique intitulé « périmètres des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transport terrestre » :

- *La catégorie 1* qui est la plus bruyante engendre un secteur d'une largeur maximale de 300 mètres de part et d'autre du bord de la chaussée pour une route ou du rail extérieur pour une voie ferrée.

- *En catégorie 2* cette largeur passe à 250 mètres.
- *En catégorie 3* elle passe à 100 mètres.
- *En catégorie 4* elle passe à 30 mètres.
- *En catégorie 5* elle passe à 10 mètres.

La loi bruit du 31 décembre 1992 a fixé les bases d'une nouvelle politique pour se protéger contre le bruit des transports :

- les maîtres d'ouvrage d'infrastructures doivent prendre en compte les nuisances sonores dans la construction de voies nouvelles et la modification de voies existantes et s'engager à ne pas dépasser des valeurs seuils de niveau sonore (article 12 de la loi bruit, décret 95-22 du 9 janvier 1995, arrêté du 30 mai 1995) ;
- les constructeurs de bâtiments, quant à eux, ont l'obligation de prendre en compte le bruit engendré par les voies bruyantes existantes ou en projet, en dotant leur construction d'un isolement acoustique adapté par rapport aux bruits de l'espace extérieur (article 13 de la loi bruit, décret 95-21 du 9 janvier 1995, arrêté du 30 mai 1996).

L'article 13 de la loi bruit définit les principes généraux pour assurer l'isolation acoustique de la façade des bâtiments nouveaux. Les bâtiments à construire dans le secteur affecté par le bruit doivent être isoler en fonction de leur exposition sonore. Seuls sont concernés, les bâtiments d'habitation, les établissements d'enseignement, les bâtiments de soins et d'action sociale, et les bâtiments d'hébergement à caractère touristique.

Les dates des arrêtés préfectoraux sont les suivantes :

- Routes nationales, autoroutes et voies ferrées, arrêté du 28/02/2001.
- Routes départementales hors agglomération, arrêté du 28/05/2002.
- Routes départementales d'agglomération, arrêté du 25 mars 2003

Quant aux voies communales éventuellement concernées par ce type de classement, elles ne sont pas connues, leur classement étant en cours d'élaboration.

6.4.3. La prise en compte du risque lié aux inondations et ruissellements

Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) Vallée de Seine, prescrit le 19 juillet 1999 et en cours d'élaboration, a défini deux niveaux d'aléas (fort et modéré) correspondant pour le secteur d'aléas modéré à une hauteur d'eau sur le terrain naturel de 1 mètre maximum et pour le secteur d'aléas fort, à une hauteur d'eau sur le terrain naturel dépassant 1 mètre, au regard de la crue de référence. Ces zones ont été reportées au plan de zonage du PLU, et sont distinguées par deux trames de différente intensité. A l'intérieur de ces périmètres des mesures d'interdiction ou de prescriptions vis à vis des constructions, ouvrages, aménagements ou exploitations qui pourraient s'y développer ont été définies. Ces prescriptions concernent aussi bien les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation. Ont également été définies, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde à prendre par les particuliers et les collectivités dans le cadre de leurs compétences.

Les dispositions du PPRI s'imposent au règlement du PLU. Sur Petit-Quevilly, seule les zones UY et UC sont concernées. Dans les espaces inondables figurant sur le document graphique intitulé « Plan de zonage », les règles édictées par le Plan de Prévention des Risques Inondation et traduites en règles d'urbanisme doivent être impérativement respectées (elles figurent au Titre III du règlement du PLU).

Au fur et à mesure des états de catastrophe naturelle relatifs à des ruissellement et coulée de boue, les travaux de renforcement des réseaux d'eau pluviale ont été réalisés. En effet,

les principaux collecteurs d'eau pluviale sont de la responsabilité de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise qui est intervenue à différentes reprises pour requalifier les ouvrages existants. En particulier, une canalisation de décharge de section 800 a été mise en service rue René Manesse. Dans le secteur de la rue du Président Kennedy un bassin de 1 200m³ a été construit en 2000, de même pour la rue Lucien Vallet (bassin de 1 500 m³) en 2001. Deux opérations sont programmées en 2007, d'une part rue Guillaume Lecoq (bassin de 400 m³), d'autre part boulevard Stanislas Girardin (bassin de 3 000 m³). Enfin, l'étude d'un Schéma Directeur d'Assainissement est en cours à l'échelle de l'ensemble des réseaux raccordés à la station d'épuration Emeraude dont la finalité est d'optimiser son fonctionnement et d'anticiper les évolutions futures.

Ces ouvrages qui limitent les débits de pointe en cas d'orages importants, ont permis de mettre fin à des inondations chroniques rencontrées dans certains quartiers. En aval, l'aménagement des rejets en Seine (clapets, pompes de refoulement), a permis de limiter l'influence des marées constatée sur la Seine.

6.4.4 La protection de l'eau

La loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau a modifié le Code des communes en instituant un article L.372.3 ainsi rédigé :

« Les communes ou leurs groupements délimitent, après enquête publique :

- 1. les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;*
- 2. les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont seulement tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et si elles le décident, leur entretien ;*
- 3. les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;*
- 4. les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique, risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement ».*

L'article 38 II de la loi sur l'eau modifie le code de l'urbanisme et dispose que ces zones peuvent être incluses dans le PLU.

La réalisation d'un schéma d'assainissement des eaux usées et pluviales dans le cadre du PLU ainsi que la prise en compte des orientations du SAGE permettent :

- de lutter contre une érosion des sols et des inondations par ruissellements importantes ;
- de permettre une protection efficace des captages d'eau potable.
- maintenir et améliorer la qualité des eaux.

6.4.5 La connaissance des sites pollués

Le PLU mentionne sur le document graphique « Plan de découpage en zones » les sites dont le sous-sol est pollué ou l'est potentiellement selon le recensement BASOL. Sur Petit-Quevilly, il a été recensé, 5 sites pollués dont les caractéristiques sont rassemblés dans le paragraphe 3.3.5. (Source BASOL fichier du MATE, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement du 23/08/2002). Lors de tout aménagement, la fiche BASOL

du site concerné informe sur les restrictions d'usage et mesures d'urbanisme éventuelles à appliquer.

En cas de transformation de ces terrains d'un usage autre que celui d'activité industrielle, artisanale ou entrepôt, un diagnostic des sols et une étude détaillée des risques devra être réalisée ;

- Dans le cas d'une mutation possible du site, les aménagements nécessaires pour ce changement d'usage devront être réalisés ;
- Dans le cas contraire, le changement d'usage ne sera pas autorisé.

6.4.6 La prise en compte des risques de cavités souterraines

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit que les communes élaborent en tant que de besoin, les cartes définissant les sites concernés par les cavités souterraines ou les marnières susceptibles de provoquer l'effondrement du sol.

Le PLU tient compte de l'ensemble de ces informations.

Les zones de risque sont identifiées par des périmètres de « sécurité » signalant la probabilité du risque. Là où il y a présence de risque, les terrains sont inconstructibles (à l'exception des extensions mesurées et annexes non jointives de faible importance) sur un rayon de 60 mètres autour de l'indice, pour les marnières déclarées ou suspectées, les indices indéterminés et les parcelles napoléoniennes sur lesquelles ont été dressées des déclarations d'exploitation. Si des études et/ou des travaux ont été menées permettant la suppression du risque ou sa limitation, de nouvelles constructions peuvent être autorisées. La réglementation de la zone s'applique alors pleinement.

Sur le territoire de Petit-Quevilly, les investigations réalisées ont permis de lever les suspicions de risque. Un seul périmètre de protection a été mis en place.

En cas de nouvel indice non reporté au document graphique, et avant modification du PLU pour sa prise en compte, l'article R.111-2 du Code de l'urbanisme s'applique : *« le permis de construire peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions, par leur situation ou leurs dimensions, sont de nature à porter atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique »*.

6.4.7 Évaluation de l'incidence des terrains retenus à l'urbanisation sur l'environnement

Les terrains mutables, anciens sites industriels ou entreprises en passe de déménager, qui sont susceptibles d'évoluer vers une urbanisation notamment résidentielle, sont situés en contact immédiat des zones urbanisées, souvent même intégrés au tissu urbain existant.

Ils ont donc peu d'incidence sur le paysage, et contribueront à réduire les nuisances engendrées par la trop grande proximité des fonctions résidentielles et industrielles. L'attention sera portée sur le traitement des éventuelles dépollutions et sur l'intégration harmonieuse de ces nouveaux espaces dans le paysage urbain des quartiers environnant. Le traitement des cheminements sera notamment réalisé pour permettre de bonnes liaisons avec les différents espaces de la ville.

Le secteur COFRAFER, qui fait l'objet d'une étude en cours, sera, après dépollution du site, orienté vers un développement résidentiel et l'intégration d'équipements pour le quartier. Un traitement particulier sur le plan phonique, des espaces en bordure de la Sud III, sera imposé aux constructeurs. La dépollution des sols sera nécessaire et le traitement des eaux de ruissellement sera intégré au projet par la constitution de noues et d'un bassin de rétention, en lieu et place d'une ancienne mare. Une densification du quartier de la mairie, en liaison avec l'aménagement de la friche COFRAFER, permettra de renforcer ce pôle

urbain, notamment par la constructions de logements individuels groupés, reprenant la typologie de la « maison Quevillaise » issue du passé industriel de la ville.

L'opération de requalification de la friche Tallandier, voit sa traduction au document graphique, par l'instauration d'un emplacement réservé, destiné à assurer une liaison piétonne entre cet espace et l'Avenue Jean Jaurès. Ce projet intégrant constructions neuves et réhabilitations constituera le long de l'Avenue Jean Jaurès un pôle d'animation structurant. Le programme de l'opération mixant logements, équipements et activités tertiaires, répond à un objectif de compatibilité entre la localisation de ces fonctions avec les infrastructures qui les desservent, puisque situées à proximité immédiate de la ligne de Métro-Bus. A ce titre, ce projet répond aux objectifs du Plan de Déplacements Urbains qui préconise de « rendre cohérents urbanisme et transports ».

CONCLUSION PARTIE II DU POS AU PLU : LES CHANGEMENTS APPORTES

7. DU P.O.S. AU P.L.U. : LES CHANGEMENTS APPORTES

7.1 - Un Document d'une autre nature

Le Plan Local d'Urbanisme, à la différence des anciens POS qui constituaient essentiellement une réglementation de l'usage des sols, aura permis au Conseil Municipal d'exprimer le projet de la commune, après avoir mené une réflexion d'ensemble définissant ainsi une politique globale pour l'aménagement et l'évolution de la commune. Les intentions de la commune, au-travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont été clairement exprimées pour les années à venir.

Un objectif de clarification et de simplification des règles dans le respect, dans le respect des diversités urbaines, a été mis en œuvre pour meilleure visibilité de l'outil par la population et les opérateurs locaux.

7.2 – Les modifications apportées au P.O.S. révisé le 18 octobre 2004

Un nouveau document, pour une ville en mutation

De grands projets structurants ont été réalisés sur la Ville ou sont en cours de réalisation. Ces grandes mutations, construction de la SUD III, réalisation du Métro, reconversion du site Eclair Prestil, restructuration du secteur de la rue de la République, ont fortement marquées le territoire communal. Ces grandes évolutions urbaines et les nouveaux projets à venir, doivent s'inscrire dans un cadre nouveau, respectueux des équilibres et des enjeux du développement durable, tout en permettant les grandes évolutions futures.

La Ville de Petit-Quevilly, située au cœur de la Rive Gauche de l'agglomération et support de quelques uns des grands projets d'échelle extra-communale, se doit d'établir un nouveau document d'urbanisme, compatible avec les documents de portée supérieure (schéma de cohérence territoriale, plan de déplacement urbain, plan local de l'habitat,...).

Les zones en forte mutation seront identifiées par un zonage particulier au document graphique, instaurant ainsi avec précision les règles d'urbanisme traduisant ou permettant la concrétisation des projets.

A titre d'exemple, la zone accueillant les ouvrages connexes à la réalisation du 6^e franchissement (zone UX), est identifiée comme secteur de gel, afin de s'inscrire dans le phasage correspondant à la réalisation des accès et limiter les nouvelles constructions qui pourraient compromettre le projet. Les deux bâtiments à vocation industrielle présents sur ce site, représentent chacun une surface hors œuvre nette de plus de 1 hectare et demi. Il a donc été institué une surface maximale au-delà de laquelle les constructions sont interdites, fixée à 300 m² soit 2% environ de la surface existante, afin de permettre les évolutions possibles nécessaires au fonctionnement des entreprises en place, sans favoriser un développement non compatible avec le devenir de la zone.

Le secteur Tallandier est également identifié spécifiquement pour encadrer par un règlement particulier, les constructions et aménagements à venir. Des emplacements réservés complètent le dispositif réglementaire sur cette zone. Elle est subdivisée en secteurs qui qualifient les opérations à venir par des règles spécifiques d'implantation ou de hauteur.

Le développement économique sur la Ville doit se poursuivre. Il est en effet réaffirmé la spécificité du tissu urbain de Petit-Quevilly, en maintenant dans l'ensemble des zones urbaines l'imbrication entre constructions à vocation économiques et celles à vocation

résidentielle. Pourtant l'amélioration du cadre de vie passe par une maîtrise du développement des activités industrielles qui doivent de façon prioritaire trouver place dans les zones prévues à cet effet, plus aptes à l'accueil de la circulation poids lourds et moins contraignantes en terme de nuisance à la population. Il est donc prévu dans les zones à vocation principalement résidentielles, d'autoriser les seules extensions mesurées des constructions à usage industriel. La reconversion de locaux ou terrains industriels désaffectés, sera l'une des priorités de la collectivité.

7.3 - Les nouvelles définitions des zones urbaines et naturelles

L'article L. 123-1 évoque désormais quatre catégories de zones :

Zones urbaines, Zones à urbaniser (et non plus d'urbanisation future), Zones naturelles, Zones agricoles

Sur le P.L.U. de Petit-Quevilly, seules sont présentes des zones urbaines. On peut les distinguer en deux catégories, les zones urbaines à vocation principalement résidentielle et les zones urbaines à vocation d'activités économiques.

Le tableau ci-après présente la répartition des zones et secteurs du P.O.S., et les zones urbaines du P.L.U.

7.4 – Les principales évolutions du P.O.S. au PLU.

Au-delà, des changements de dénominations de zones, liés à la loi SRU, la révision du PLU a consisté à :

- la modification de certains périmètres de zones, compte tenu de l'évolution de l'occupation du sol,
- la suppression de certaines zones, dans un souci de rationalisation,
- la création de nouvelles zones, liées à de nouveaux projets d'origine communale et communautaire.

Le Plan d'Occupation des Sols était constitué d'un grand nombre de zones.

Cette complexité était préjudiciable à la bonne compréhension de la logique qu'il était sensée mettre en œuvre. Sa lisibilité vis-à-vis de la population n'était pas satisfaisante.

Cette multiplicité de zones, qui avait l'avantage de refléter au mieux les caractéristiques des tissus urbains existants, ne permettait de faire évoluer la ville dans le sens de la mixité et de la densité.

Aujourd'hui, dans le respect des principes énoncés par la loi SRU, la Ville de Petit-Quevilly, souhaite développer une politique de mixité urbaine et sociale en diversifiant les typologies et statuts d'habitat au sein de la ville. En simplifiant le zonage et en regroupant certaines zones, l'objectif est de permettre l'accueil de constructions de densités différentes et de favoriser les mutations des bâtiments délaissés vers des fonctions nouvelles.

Cette volonté de diversité doit pourtant se concilier avec la maîtrise des nuisances engendrées par des activités industrielles trop proches des quartiers résidentiels. Il a donc été nécessaire d'affirmer une distinction claire entre zones à vocation résidentielles, pouvant accueillir outre l'habitat, les équipements, les activités commerciales et artisanales, nécessaires à la mixité des fonctions, et les zones à vocation industrielle.

Le nouveau zonage, affirme la vocation de centralité le long de l'avenue Jean-Jaurès et de la ligne de métro, par la constitution d'une zone UB, où densités, hauteurs et implantations conforteront son caractère de Boulevard urbain de centre-ville. L'opération Tallendier, dans la partie Est de la zone UB, identifiée en zone UR, participera de cette volonté de centralité.

	P.O.S.				P.L.U.
ZONE UA			ZONE RESIDENTIELLES		
secteur UAa	13 035			ZONE UA	406 417
secteur UAb	15 857			ZONE UB	250 056
secteur UAc1	3 636			ZONE UC	1 434 503
secteur UAc2	1 297			ZONE UD	937 829
secteur UAc3	1 863			ZONE UE	170 413
secteur UAc4	4 423			ZONE UR	46 927
total	40 111				
ZONE UC				total	3 246 145
secteur UC	321 181				
secteur UCb	19 512				
secteur UCc	39 942				
total	380 635				
ZONE UF					
secteur UF	1 329 749				
secteur UFa	75 542				
secteur UFb	413 592				
secteur UFc	25 337				
total	1 844 220				
ZONE UG					
total	36 672		ZONES D'ACTIVITES		
ZONE UY					
secteur UY	682 389			ZONE UX	125 680
secteur UYa	148 599			ZONE UY	686 150
secteur UYb	16 488			ZONE UZ	273 804
secteur UYc	67 849				
secteur UYd	67 018			total	1 085 634
total	982 343				
ZONE UZ					
secteur UZ	304 705				
secteur UZa	14 264				
secteur UZb	140 159				
secteur UZc	74 111				
secteur UZd	22 660				
secteur UZe	8 727				
total	564 626				
ZONE INA	total	105 966			
ZONE IINA	total	75 751			
ZONE IIINA	total	36 895			
ZONE IVNA	total	61 227			
PAZ	tota	203 333			
TOTAL GENERAL		4 331 779	TOTAL GENERAL		4 331 779

Les emplacements réservés

Prenant en compte les nouveaux projets sur la ville de Petit-Quevilly, de nouveaux emplacements réservés sont apparus, d'autres ont été supprimés :

Dans le POS :

ER n° 1 Rue de Stalingrad : cet emplacement réservé n'est plus d'actualité. En effet, le travail de réflexion en cours dans le cadre de l'étude « Petit-Quevilly Village », a démontré la nécessité de tout mettre en œuvre pour contraindre la circulation poids lourds sur cette voie. Son élargissement ne correspond plus à l'objectif municipal. Il a été supprimé.

ER n° 2 Liaison Nord Ouest : ce tronçon, en cours de réalisation, répond au contraire à la création d'un embranchement, facilitant la circulation poids lourds, en provenance de la zone industrielle, en direction de Quais de Seine. Il est en cours de réalisation.

ER n° 3 Rue Jacquard : cet élargissement de la voie, justifié pour l'amélioration de la visibilité à l'intersection des rues Ampère et de la République, a été réalisé. L'emplacement réservé, disparaît donc du P.L.U.

ER n° 4 Rue Pierre Corneille : comme la rue Stalingrad, l'objectif de diminution du trafic poids lourd dans le quartier de la mairie, incite à considérer cette voie comme voie de desserte locale et de la calibrer en conséquence. Son élargissement ne sera donc pas réalisé.

ER n° 5 Rue du Pr Charles Nicolle : ce secteur qui pouvait avoir vocation à évoluer vers un développement résidentiel, est aujourd'hui entièrement voué à l'activité artisanale et industrielle. L'aménagement de ce quartier ne devrait donc pas évoluer. L'emplacement réservé n'est donc pas maintenu.

ER n° 6 Rue Paul Lambard : la création de la voie rapide Sud III a fait évoluer les pratiques des automobilistes. Cette voie qui assurait une liaison Nord Sud d'agglomération est redevenue une simple desserte locale. Son élargissement ne sera pas réalisé. L'emplacement réservé disparaît du présent P.L.U.

Il en est de même des emplacements réservés pour élargissement de voie, **n° 7, 8, 9 et 10**, qui ne sont donc pas maintenus au P.L.U.

Dans le P.L.U. :

ER n° 1 Cimetière : cet emplacement réservé permettra la réalisation d'un parking destiné, aux visiteurs du cimetière et offrira des stationnements nouveaux pour le quartier mairie appelé à connaître un développement résidentiel d'importance.

ER n° 2 Promenade plantée Tallendier : dans le cadre de l'opération Tallendier, une voie nouvelle est créée pour valoriser les cheminements à l'intérieur du site.

ER n° 3 Rue de la République : espace majeur d'équipements et d'activités au cœur de la ville, le site Tallendier sera notamment desservi au Nord par la rue de la République qu'il convient donc d'adapter à ce nouveau statut.

ER n°4 Sud III / 6^e franchissement : au débouché du 6^e pont, le raccordement sur la voie rapide Sud III, sera réalisé. Son emplacement réservé correspond aux objectifs du projet « Seine Ouest ».

Les espaces verts et protection paysagère

Un des objectifs majeurs du PADD : requalification des quartiers, valorisation de l'image de la ville et de façon générale l'amélioration du cadre de vie, a été notamment mis en œuvre dans le P.L.U. par :

- La protection confirmée des Espaces Boisés majeurs de la ville, par le classement en **Espaces Boisés Classés** du Parc des Chartreux Classés et des jardins Stalingrad à proximité de la bretelle de la Sud III au Nord,
- En imposant des proportions élevées d'espaces verts au règlement des zones à vocation résidentielle (Articles 13 : Espaces libres et plantations) et en décrivant précisément leurs composition et les dispositions minimales à mettre en œuvre dans la réalisation des aires de stationnement.

Les documents graphiques font apparaître de nouvelles trames :

Enfin, de nombreuses trames sont apparues sur les documents graphiques du PLU, elles correspondent essentiellement à des mesures de protection et de gestion des risques naturels et technologiques (cf chapitres 3.3. et 5.3.).

ANNEXES AU RAPPORT DE PRÉSENTATION

SOMMAIRE ANNEXES

- Fiches d'information relatives aux édifices d'intérêt architectural industriel ou non industriel (Service Régional de l'Inventaire Régional)	114
- Fiches extraites de la base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués (Bureau de Recherche Géologiques et Minières)	137
- Fiches extraites de l'inventaire d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service BASIAS (Bureau de Recherche Géologiques et Minières)	144
- Base de données des cavités souterraines (Bureau de Recherche Géologiques et Minières)	152

Fiches d'information relatives aux édifices d'intérêt architectural industriel ou non industriel *(Service Régional de l'inventaire Régional)*

titre	siècle(s)
Ancienne chartreuse Saint-Julien-lès-Rouen	17e s.;18e s.;19e s.;20e s.
Ancienne filature La Foudre, puis caserne Tallandier	19e s.
Ancienne léproserie de Saint-Julien-le-Chartreux	12e s.
Château	18e s.
Couvent de Chartreux	17e s. ; 18e s.
Eglise Paroissiale Saint-Antoine, Saint-Eloi	19e s. ; 20e s.
Eglise Paroissiale Saint-Pierre, Saint-Paul	15e s. ; 16e s. ; 19e s.
Eglise Saint-Antoine-de-Padoue	19e s.;20e s.
Filature la Foudre	19e s.
Maison	18e s.
Maison	18e s.
Maisons, Fermes	
Manoir Queval	17e s.
Portail Porte de Diane	16e s.
Prieuré Saint Julien, Léproserie, Manoir, Hôpital de Bénédictins	12e s.
Tannerie, Filature, Usine d'Articles en Caoutchouc	19e s.
corderie Piguët, puis Lefèbvre, puis Corderies du Nord-Ouest	19e s.;19e s.;20e s.
filature de coton des établissements de la Motte s. a., puis filature et tissage de coton Roy et Berger, puis usine de fabrication de matériaux de construction (de toiture onduline) Omnium français Industriel et Commercial	19e s.;20e s.
filature de lin, puis filature et tissage de coton la Foudre, actuellement caserne	19e s.;19e s.;19e s.
savonnerie Lacour	19e s.;20e s.
tannerie Favrelle Duverger, puis filature de coton, puis usine d'articles en caoutchouc	19e s.;20e s.
usine de bougies; puis cartonnerie (usine de carton bitumé) Hyde, puis Soubies s. a., puis société centrale des Usines à Papier	19e s.;20e s.;20e s.
usine de caoutchouc Hérubel	19e s.;20e s.
usine de construction navale Claparède et Cie, puis Chantier de la Loire	19e s.
usine de mécanique de précision et de confection (usine de fermetures à glissières) la Fermeture Eclair s. a.	20e s.;20e s.
usine de porcelaine de la société des Etablissements Céramiques Camille Naudot	20e s.
usine de produits chimiques (usine d'acide chloridrique) de la Compagnie bordelaise de produits chimiques	20e s.
usine de produits chimiques (usine d'acide sulfurique, d'acide chlorydrique, de soude, de chlore de chaux et de chlorate de potasse) Pierre Malétra, puis Malétra père et fils, puis Malétra fils, puis Bozel-Malétra	19e s.;19e s.;20e s.
usine de produits explosifs (usine de mèches de mineurs) Davey Bickford et Cie	19e s.;20e s.
usine liée au travail du bois (fabrique de caisses) Drouffe-Flamant, puis Caisses Louis Drouffe s.a.r.l.	20e s.;20e s.
usine textile et de produits chimiques (usine de pégamoid) French Pégamoid Syndicate ldt	19e s.

titre Ancienne chartreuse Saint-Julien-lès-Rouen

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly

adresse Victor-Hugo (rue) ; Ursin-Scheid (rue) ; Eugène-Davey (rue) ; Chartreux (place des) ; Général-Foy (rue du) ; Charles-de-Gaulle (boulevard)

dénomination abbaye

éléments protégés MH cour ; communs ; cloître ; puits ; cimetière ; jardin ; citerne ; enclos ; église ; pavillon ; cuisine ; sous sol ; clôture ; installation hydraulique ; galerie ; élévation ; toiture ; TERRAIN ; SOL ; mur de soutènement

époque de 17e siècle ; 18e siècle ; 19e siècle ; 20e siècle
construction

propriété de la commune ; propriété d'une personne privée ; propriété de l'Etat ; propriété d'une société privée

date protection MH 1981/09/16 : inscrit MH ; 1991/07/31 : inscrit MH

Façades et toitures du pavillon d'entrée Sud et de l'aile contiguë subsistant (cad. AR 27) : inscription par arrêté du 16 septembre 1981 ; Ensemble des vestiges archéologiques et architecturaux subsistants, visibles ou enfouis, connus ou à découvrir, dans leurs dispositions cartusiennes : vestiges du grand cloître, y compris son emprise foncière contenant les vestiges connus ou à découvrir des galeries Sud, Est et Nord, de l'ancien puits et du cimetière ; vestiges subsistants des trois cellules bordant la galerie Sud du cloître, y compris l'emprise foncière des trois jardins, avec leurs murs de séparation, leur citerne et système hydraulique ; vestiges, y compris les éventuels décors cartusiens de la première cellule priorale (bibliothèque provisoire), ainsi que l'emprise foncière des deux jardins avec leurs murs de séparation et le système hydraulique ; vestiges de la galerie latérale, y compris le sol ; vestiges subsistants des cinq cellules bordant la galerie Est du cloître, soit l'emprise foncière des cinq jardins avec leurs murs de séparation et leurs citernes et système hydraulique, ainsi que les quatrième et cinquième cellules, y compris leurs éventuels décors cartusiens ; galerie axiale ; vestiges de la seconde cellule priorale : façades et toitures, dispositions cartusiennes intérieures et décor, ainsi que l'emprise foncière du jardin avec murs de séparation, de soutènement et de clôture et système hydraulique ; vestiges des deux cellules bordant la galerie Nord du cloître, soit l'emprise foncière des deux jardins avec leurs murs de séparation ou de clôture et leurs citernes et système hydraulique ; sols pouvant contenir les vestiges archéologiques de l'église en partie, du petit cloître et des bâtiments cénobitiques au Nord et l'Ouest de l'ancien pavillon d'entrée susvisé, déjà inscrit ; vestiges du bâtiment des anciennes cuisines : façades et toitures, et cave, ainsi que la cour, ses murs de clôture et son puits ; vestiges des communs avec le sol des deux cours et leurs murs de clôture ; ensemble des vestiges subsistants de la clôture monastique (cad. AR 25, 26, 27a, 28, 40 à 42, 325, 327, 335 à 342, 347 à 357, 358a, 363a, 365a, 366, 381, 413, 414, 423 à 428, 461, 462) : inscription par arrêté du 31 juillet 1991.

type d'étude Recensements immeubles MH

N° notice PA00100793

© Monuments historiques, 1992

crédits photo Thiriet, G. - Archives photographiques (Médiathèque de l'architecture et du patrimoine)
© CMN

titre Ancienne filature La Foudre, puis caserne Tallandier

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
adresse Jean-Jaurès (avenue) 76
dénomination filature ; caserne
éléments protégés MH salle des machines
époque de 2e quart 19e siècle
construction
auteur(s) Fairbairn William (ingénieur)
historique A l'origine se trouvait une filature de lin construite vers 1835 et fonctionnant grâce à une machine à vapeur récupérée sur le remorqueur La Foudre. En 1845, la société Lebaudy, Peter et Cie fait reconstruire la filature sur les plans de l'ingénieur anglais William Fairbairn, spécialisé dans la construction de bâtiments industriels à l'épreuve du feu, en brique et à structure de métal sans parties en bois. Les entreprises Rowcliffe (Petit-Quevilly), Verdin Frères (maçonnerie) et Henri Debergue (comble métallique), réalisent la construction, achevée en 1847. Cette usine géante de 150 mètres de long comprend un bâtiment principal dit La Grande Fabrique, des constructions annexes réparties sur un terrain de près de trois hectares, et est équipée des machines à filer les plus modernes. L'usine est rachetée en 1859 par l'industriel et homme politique normand Pouyer-Quertier, qui la transforme en une filature de coton qui emploie près de 700 personnes. Après la faillite de l'établissement en 1932, l'ensemble est acquis par l'Etat et devient la Caserne Tallandier, désaffectée depuis 1999. Les machines ont disparu mais subsistent La Grande Fabrique, dont le système de poteaux de fonte et voûtains métalliques est en place, le bâtiment des Machines (repris en 1893) et d'autres constructions du 19e siècle (magasins, sheds, ateliers, etc.). Lors de sa construction en 1847, La Foudre a vraisemblablement constitué la plus grande unité textile réalisée en France et sans doute la plus moderne dans les années 1865. Sa taille exceptionnelle et la hardiesse de sa conception ont frappé les contemporains et en font un élément phare du patrimoine industriel français.
propriété de l'Etat
date protection MH 2003/04/11 : inscrit MH
L'ancienne filature, à savoir le bâtiment de la Grande Fabrique et le bâtiment des machines (cad. AL 151) : inscription par arrêté du 11 avril 2003.
site protégé abords d'un monument historique
type d'étude recensements immeubles MH
N° notice PA76000063
© Monuments historiques, 2003

titre Ancienne léproserie de Saint-Julien-le-Chartreux

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
dénomination léproserie
éléments protégés MH chapelle
époque de 12e siècle
construction
propriété de la commune
date protection MH 1862 : classé MH
Chapelle : classement par liste de 1862
observations Chapelle : 18 04 1914 (J.O.).
type d'étude Recensements immeubles MH
N° notice PA00100794
© Monuments historiques, 1992
crédits photo Des Forts, Philippe - Archives Photographiques (Médiathèque du Patrimoine) CMN

titre Château

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Grand-Couronne
adresse Rosa Bonheur (rue) 24, 26
dénomination château
parties constituant enclos ; parc
époque de 18e siècle
construction
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
gros-oeuvre calcaire ; brique ; pierre de taille
couverture (matériau) ardoise
étages 1 étage carré ; étage de comble
décor ferronnerie
couverture (type) toit à longs pans brisés
état mauvais état
propriété privée
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude inventaire topographique
N° notice IA00021527
© Inventaire général, 1986
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

titre Couvent de Chartreux

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Grand-Couronne
lieu-dit Chartreux (les)
dénomination couvent
parties constituant cloître ; église ; parc ; enclos
époque de 4e quart 17e siècle ; 18e siècle
construction
auteur(s) Legenevois Nicolas II (architecte)
Millets-Désruisseaux Jacques (maître de l'oeuvre)
historique Arrivée en 1667 d' une communauté de chartreux qui s' installe dans l' ancien prieuré voisin et entreprend la construction du nouveau couvent. Premiers travaux dirigés par Nicolas II Legenevois, architecte, à partir de 1684. Travaux poursuivis et achevés en 1712 par l' architecte Jacques Millet-Desruisseaux. Eglise reconstruite vers 1760. Façade nord rhabillée à la fin du 18e siècle. Ensemble vendu et détruit à la Révolution. Vestiges transformés en usines et logements
gros-oeuvre calcaire ; pierre de taille
couverture (matériau) ardoise
plan plan régulier
couverture (type) toit à longs pans ; croupe
état vestiges ; menacé
propriété privée
date protection MH 1981 : inscrit MH partiellement
type d'étude inventaire topographique
N° notice IA00021529
© Inventaire général, 1986
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

titre Eglise Paroissiale Saint-Antoine, Saint-Eloi

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Grand-Couronne
adresse Jacquard (rue)
dénomination église paroissiale
époque de limite 19e siècle 20e siècle
construction
auteur(s) Lefort Lucien (architecte) Chirol Pierre (maître de l'oeuvre)
historique Eglise Saint-Antoine-et-Saint-Eloi. Premier projet par Lucien Lefort entrepris vers 1890. Chantier repris et poursuivi par Pierre Chirol en 1913. Décoration peinte par Hyppolyte Flandrin. L' ensemble reste inachevé
gros-oeuvre brique
propriété publique
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude inventaire topographique
N° notice IA00021524
© Inventaire général, 1986
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

titre Eglise Paroissiale Saint-Pierre, Saint-Paul

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Grand-Couronne
adresse Etienne Dollet (rue)
dénomination église paroissiale
époque de limite 15e siècle 16e siècle ; 2e moitié 19e siècle
construction
auteur(s) Barthélemy Jacques Eugène (architecte)
historique Vocable saint Pierre saint Paul ; église reconstruite entre 1480 et 1509 ; nef allongée de trois travées en 1863 par Jacques Eugène Barthélémy ; patronage : l' abbaye du bec Hellouin (27)
gros-oeuvre calcaire ; pierre de taille
couverture (matériau) ardoise
plan plan allongé
étages 1 vaisseau
couverture (type) toit à longs pans ; pignon découvert ; flèche polygonale
typologie engoulants
propriété de la commune
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude inventaire topographique
N° notice IA00021530
© Inventaire général, 1986
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

titre Eglise Saint-Antoine-de-Padoue

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
adresse Jacquard (rue) 125
dénomination église paroissiale
éléments protégés MH décor intérieur
époque de 4e quart 19e siècle ; 1er quart 20e siècle
construction
année 1913
auteur(s) Lefort Lucien (architecte) ; Chirol Pierre (architecte) ; Flandrin (peintre)
historique Un premier édifice a été mis en chantier vers 1890 par Lucien Lefort mais en est resté aux fondations. Les travaux ont été repris de 1913 à 1921-1922 par Pierre Chirol. Le clocher prévu en 1914 n'a jamais été élevé. L'intérieur à volume unique comprend une vaste nef éclairée par un étage de vitraux (bénis en 1922) se prolongeant dans un chœur à abside en cul-de-four orné d'une série de peintures de Flandrin évoquant la vie de Saint-Antoine de Padoue. L'édifice est en brique, réalisé dans un style industriel correspondant à son environnement proche.
décor peinture ; vitrail
propriété d'une association diocésaine
date protection MH 2001/09/14 : inscrit MH
L' église en totalité (cad. AI 242) : inscription par arrêté du 14 septembre 2001
type d'étude recensements immeubles MH
N° notice PA76000051
© Monuments historiques, 2001

titre Filature la Foudre

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Grand-Couronne
adresse Jean Jaurès (avenue) 76
destinations successives caserne
dénomination filature
époque de construction 2e quart 19e siècle ; 2e moitié 19e siècle
auteur(s) Fairbairn (maître de l'oeuvre)
historique Filature de coton de Pouyer Quartier fondée vers 1840 ; grand atelier construit par l'architecte écossais Fairbairn au milieu du 19e siècle ; agrandissement au cours de la seconde moitié du 19e siècle
gros-oeuvre calcaire ; brique ; pierre de taille ; pierre avec brique en remplissage
couverture (matériau) ardoise
propriété de l'Etat
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude inventaire topographique
N° notice IA00021523
© Inventaire général, 1986
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

titre Maison

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Grand-Couronne
adresse Jean-Jacques Valois (rue) 1
dénomination maison
époque de 18e siècle
construction
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
gros-oeuvre calcaire ; moellon ; enduit partiel
étages 1 étage carré ; étage de comble
couverture (type) toit à longs pans ; pignon couvert
état mauvais état
propriété privée
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude inventaire topographique
N° notice IA00021528
© Inventaire général, 1986
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

titre Maison

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Grand-Couronne
adresse Frères Delattre (rue des) 21bis
dénomination maison
parties constituantes jardin ; enclos
époque de 18e siècle
construction
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
gros-oeuvre calcaire ; moellon ; enduit partiel
couverture (matériau) tuile plate
étages 1 étage carré
couverture (type) toit à longs pans ; croupe
état mauvais état
propriété privée
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude inventaire topographique
N° notice IA00021526
© Inventaire général, 1986
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

titre Maisons, Fermes

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Grand-Couronne
dénomination maisons ; fermes
collectifs 2 étudié ; 2 repéré ; 5678 bâti
type d'étude inventaire topographique
N° notice IA00021531
© Inventaire général, 1986
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

titre Manoir Queval

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Grand-Couronne
adresse Manoir Queval (rue du)
dénomination manoir
parties constituantes pressoir à cidre ; enclos
époque de 17e siècle
construction
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique Maison à fronton du 17e siècle et pressoir détruits. Portail démonté en 1905 et déplacé
au château de Boulains à Valence-en-Brie (77)
gros-oeuvre calcaire ; silex
décor sculpture
typologie silex appareillé
état détruit
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude inventaire topographique
N° notice IA00021522
© Inventaire général, 1986
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

titre Portail Porte de Diane

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
localisation inconnue
aire d'étude Grand-Couronne
adresse Porte de Diane (rue de la)
dénomination portail
époque de milieu 16e siècle
construction
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique Portail milieu 16e siècle, au fronton relief de Diane chasseresse
gros-oeuvre calcaire ; pierre de taille
décor sculpture
état détruit
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude inventaire topographique
N° notice IA00021521
© Inventaire général, 1986
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

titre Prieuré Saint Julien, Léproserie, Manoir, Hôpital de Bénédictins

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Grand-Couronne
adresse Danton (rue)
dénomination prieuré ; léproserie ; manoir ; hôpital
parties constituantes chapelle
époque de 2e moitié 12e siècle
construction
auteur(s) Sauvageot Louis Charles (architecte)
historique Ancien manoir royal d' Henri II Plantagenet dont subsiste la chapelle (2e moitié 12e siècle) ; transformée en léproserie en 1183 rattachée en 1366 au prieuré hospitalier de la Madeleine de Rouen (76) ; en 1600 les religieux de sainte Catherine du mont (76) Rouen viennent s' y établir ; les chartreux de Gaillon (27) implantent à proximité et dans le même enclos, un nouveau couvent (à partir de 1667) ; au 19e siècle les bâtiments sont convertis et reconstruits en hôpital ; restauration complète de la chapelle par Louis Sauvageot (architecte) à partir de 1894 ; fresques du 13e siècle actuellement déposées.
gros-oeuvre calcaire ; pierre de taille
couverture (matériau) ardoise
plan plan allongé
étages 1 vaisseau
couvrement voûte d'ogives ; lambris de couvrement
décor sculpture ; peinture
couverture (type) toit à longs pans ; pignon découvert
état restauré
propriété de la commune
date protection MH 1862 : classé MH
type d'étude inventaire topographique
N° notice IA00021525
© Inventaire général, 1986
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

titre Tannerie, Filature, Usine d'Articles en Caoutchouc

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Grand-Couronne
adresse Charles de Gaulle (boulevard)
dénomination tannerie ; filature ; usine d'articles en caoutchouc
parties constituantes cheminée d'usine ; logement
époque de 2e moitié 19e siècle
construction
année 1871
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique Tannerie créée vers 1870. Cheminée d'usine porte la date 1871 et l'inscription FD (Favrelle-Duverger, propriétaire à cette époque). Etablissement rapidement transformé en filature. Agrandissements 1ère moitié 20e siècle. Etablissement transformé en usine d'articles de caoutchouc vers 1945. Cessation d'activité en 1988. Présence de 3 chaudières de la fin du 19e siècle portant l'inscription RENAUX ET EBEL, 31 RUE D' AMIENS A ROUEN
gros-oeuvre brique ; pan de fer ; béton armé ; enduit
couverture (matériau) ardoise ; tuile mécanique

étages 1 étage carré
propriété privée
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude inventaire topographique
date d'enquête 1990
rédacteur(s) Benoît-Cattin Renaud
N° notice IA00102343
© Inventaire général, 1990
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

titre corderie Piguet, puis Lefèbvre, puis Corderies du Nord-Ouest

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Seine-Maritime
adresse Président Kennedy (rue du)223;Raymond Poincaré (rue) 2 à 24
dénomination corderie
parties constituantes atelier de fabrication;logement d'ouvriers;logement patronal;bureau
époque de 3e quart 19e siècle;4e quart 19e siècle;3e quart 20e siècle
construction
année 1872
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique Cette corderie, spécialisée dans la fabrication des cordes en coton destinées aux tissages et filatures de la région, fut fondée en 1872 par Piguet. En 1895 lui succéda son collaborateur Lefèbvre. De nouveaux ateliers et des logements ouvriers sont alors construits. Après la seconde guerre mondiale, l'établissement change de raison sociale, devenant Corderies du Nord-Ouest. L'usine connaît alors une nouvelle extension avec la construction de deux ateliers, l'un en parpaing de béton et couvert en shed, l'autre entièrement en tôle. L'usine, toujours en activité, emploie aujourd'hui une trentaine de personnes.
description Le logement patronal en brique est construit sur un étage carré et un étage de comble percé d'une lucarne, toit en pavillon, ardoise. Les logements d'ouvriers en bande, en brique sont construits sur un étage carré et un étage de comble, toit à longs pans, pignon couvert, ardoise. L'atelier de fabrication en brique est en rez-de-chaussée avec toit à longs pans, pignon couvert, tuile mécanique. D'autres ateliers de fabrication en brique sont surélevés d'un niveau en parpaing de béton, toit à longs pans, pignon couvert, tuile mécanique. L'atelier de fabrication en parpaing de béton est couvert en shed avec tôle ondulée et verre en couverture. L'atelier de fabrication en parois métalliques est couvert en tôle ondulée.
gros-oeuvre brique; parpaing de béton; métal
couverture (matériau) ardoise; tuile mécanique; tôle ondulée;verre en couverture
étages 1 étage carré; étage de comble
couverture (type) toit en pavillon; toit à longs pans;pignon couvert;shed
propriété privée
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)
date d'enquête 1996
rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real
N° notice IA76002256
(c) Inventaire général, 1996
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

**titre filature de coton des établissements de la Motte s.a., puis
filature et tissage de coton Roy et Berger, puis usine de
fabrication de matériaux de construction (de toiture onduline)
Omnium français Industriel et Commercial**

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
 aire d'étude Seine-Maritime
 adresse Motte (rue de la) 86
 dénomination filature;tissage;usine de fabrication de matériaux de construction
 époque de 4e quart 19e siècle; 1er quart 20e siècle
 construction
 année 1892
 auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
 historique En 1892, la société anonyme des établissements de la Motte fait édifier cette filature de coton dotée d'un atelier de blanchiment. Dans les années 1920, l'usine est rachetée par la société Roy et Berger qui possède déjà dans l'agglomération rouennaise, deux filatures et un tissage. Elle est alors augmentée d'un tissage équipée, en 1930, de 680 métiers. On produit dans cet établissement des tissus écrus, calicots, cretonnes, longotte dans des largeurs allant de 70 à 130 cm. En outre, l'usine est dotée d'une installation de chauffage et d'humidification permettant de maintenir dans les salles un degré hygrométrique suffisant. Le blanchiment y est effectué à l'aide d'une solution de chlorure de soude (50 000 kg/an) et de bisulfite (300kg/an). Dans les années 1950, l'activité textile est abandonnée. L'usine est rachetée par l'Omnium français Industriel et Commercial pour y développer la fabrication d' un nouveau matériau de construction dénommé toiture "onduline". Cette reconversion a nécessité une remise en état des bâtiments sinistrés pendant la guerre. L'usine est inaugurée le 19 avril 1956. Près de 7 000 m² de toiture y sont produits quotidiennement. Il s'agit de plaques ondulées asphaltées composées d'un support fibreux minéral et végétal saturé, sous vide, et à haute température, de bitume de distillation et de plastifiants. Des chaînes de fabrication réalisent l'ensemble des opérations : les "pulpers" assurent au moyen de hachoirs la préparation de la pâte composée de matières fibreuses (papier, bois, jute, laine de roche), la pâte est alors égouttée par tremblement sur une table plate puis séchée dans des caissons à vide. C'est ensuite le moulage, le séchage et la coupe, puis l'imprégnation de bitume pour assurer l'isolation des plaques, et enfin la peinture du produit terminé. Chaque chaîne de fabrication s'étend sur 96 mètres, sans compter l'emplacement des cuves d'imprégnation. Parmi les machines les plus spectaculaires, on compte une "table plate" qui réalise d' un seul jet le support fibreux et un séchoir de 45 mètres qui assure le moulage des plaques en continu. L'Omnium français Industriel et Commercial a fermé son usine d' onduline au début des années 1980. Ormis certains bâtiments où se sont installées de petites entreprises, l'essentiel du site est aujourd'hui désaffecté et en fort mauvais état.
 description L'usine qui s'étend sur un hectare et demi, compte plusieurs ateliers de fabrication construits en brique en rez-de-chaussée et couverts en shed ou par une série de petits toits à longs pans. Les ateliers édifiés après guerre sont en parpaing de béton.
 gros-oeuvre brique; parpaing de béton
 couverture (matériau) tuile mécanique; verre en couverture
 étages en rez-de-chaussée
 couverture (type) shed; toit à longs pans; pignon couvert
 état établissement industriel désaffecté; mauvais état
 propriété privée
 date protection MH édifice non protégé MH
 type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)
 date d'enquête 1996
 rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real
 N° notice IA76002258
 (c) Inventaire général, 1996
 Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

titre filature de lin, puis filature et tissage de coton la Foudre, actuellement caserne

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Seine-Maritime
adresse Jean Jaures(avenue)76
destinations successives caserne
dénomination filature ; tissage
parties constituantes atelier de fabrication;salle des machines;cour
éléments remarquables atelier de fabrication
époque de construction 2e quart 19e siècle; 4e quart 19e siècle;4e quart 19e siècle
année 1846; 1893
auteur(s) Fairbairn William (ingénieur)
Ohnet Léon (architecte)
Verdin Frères (entrepreneur de maçonnerie)
Debergue Henri (entrepreneur de charpenterie)
Delaire A. (ingénieur)
Cherot A. (ingénieur)
Rowcliffe (entrepreneur)
historique Filature de lin construite en 1846 et 1847 d'après les plans de Fairbairn (ingénieur écossais) et de Léon Ohnet (architecte), pour la Sté Lebaudy Peter et Cie. Participèrent aux travaux, l'entreprise de maçonnerie Verdin Frères, la fonderie Rowcliffe de Petit Quevilly et l'entreprise Henri Debergue pour la construction du comble métallique. La Foudre est une usine modèle édifiée selon le système anglais anti-feu dit fire proof : maçonnerie de brique et structures en fonte exclusivement. Achevée en 1847, l'usine avec son outillage aura coûté 5 100 000 F, elle est notamment équipée du nouveau métier à filer à sec ou à l'eau mis au point par Pierre André Decoster. Après liquidation de la Sté Lebaudy Peter et Cie en mars 1849, une société textile lilloise rachète l'ensemble 1 500 000 F. En avril 1859, Pouyer Quartier, industriel et député de l' Eure, rachète l'usine pour 500 000 F et la convertit en filature de coton. A la fin des années 1860 un tissage mécanique est construit. En 1883 est constituée la S. A. Des Filatures et Tissages Pouyer Quartier. En 1932 la Sté fait faillite. Acquisée par l'état en 1938, l'usine est reconvertie en caserne. En 1849 la Foudre compte 10 500 broches à l'eau et 1816 à sec, dits nouveaux métiers à lin Decoster, actionnés par 4 machines à vapeur de 240 ch. Devenue filature de coton, elle est équipée de batteurs et d'ouvreuses fabriqués par Platt, constructeur anglais, de 36 000 self actings provenant de chez Schlumberger de Guebviller et Thouroude de Rouen qui occupent le bâtiment du 1er au 3e étage. En 1863 la Foudre produit 1200000 kg de fil de coton/an. 106 000 broches et 175 métiers à tisser en 1868. 54000 broches et 328 métiers à la fin du 19e siècle, 700 ouvriers à la fin du 19e siècle.
description Filature de 25m de hauteur et 130m de long, en brique, pierre de Caumont et structure fonte, 3 étages, 40 travées avec un fronton central orné d'un médaillon aux armes de Rouen avec date de construction, 2 pavillons d'angle surélevés, toit à longs pans, ardoise. Tissage en rez-de-chaussée, en brique et shed. Salle des machines en brique, en rez-de-chaussée surélevé, porte la date 1893, toit à longs pans, pignon couvert.
gros-oeuvre calcaire; brique; pierre de taille
couverture (matériau) ardoise; verre en couverture
étages 3 étages carrés
couvrement charpente métallique apparente
couverture (type) toit à longs pans; pignon couvert; shed
typologie arc segmentaire; arc plein cintre
état établissement industriel désaffecté; restauré
propriété publique
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)
date d'enquête 1994
rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real

N° notice IA76000534

(c) Inventaire général, 1994

crédits photo Miossec, Yvon - © Inventaire général, ADAGP, 1980

Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

titre savonnerie Lacour

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly

aire d'étude Seine-Maritime

adresse Sainte-Marie (ancien boulevard)

dénomination savonnerie

époque de 2e quart 19e siècle; 1er quart 20e siècle
construction

année 1848; 1929

auteur(s) maître d'oeuvre inconnu

historique La savonnerie est fondée en 1848 par le sieur Lacour. On y produit du savon de toilette et de ménage utilisant des corps gras d'origine minérale, huile de lin, de palme, de cooc, des alcalis (soude et potasse) et des silices. En janvier 1922, George Lacour est autorisé par arrêté préfectoral à poursuivre l'exploitation de la savonnerie familiale modifiée par quelques travaux d'agrandissement. A cette date, l'établissement, contigu à l'usine de caoutchouc Hérubel, comprend des ateliers abritant des chaudières à savon avec machine à vapeur, un atelier de coupe, de moulage, d'emballage du savon, divers écurie, hangars, remises, cours ainsi que la maison d'habitation du sieur Lacour. L'usine a vraisemblablement été détruite au lendemain de la seconde guerre mondiale.

état détruit

date protection MH édifice non protégé MH

type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)

date d'enquête 1996

rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real

N° notice IA76002094

(c) Inventaire général, 1996

crédits photo Miossec, Yvon - © Inventaire général, ADAGP, 1996

Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

titre tannerie Favrelle Duverger, puis filature de coton, puis usine d'articles en caoutchouc

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Seine-Maritime
adresse Charles De Gaulle (boulevard)
dénomination tannerie; filature ; usine d'articles en caoutchouc
parties constituantes atelier de fabrication;chaufferie;cheminée d'usine;logement d'ouvriers;logement patronal
éléments remarquables machine énergétique (étudiée dans la base Palissy)
époque de construction 3e quart 19e siècle; 2e quart 20e siècle
année 1871
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique La tannerie Favrelle Duverger est fondée en 1871, date inscrite sur la cheminée de l'usine ainsi que les initiales du fondateur. A la fin du 19e siècle, l'usine est transformée en filature de coton. De cette époque date l'installation des trois chaudières qui se trouvent encore en place actuellement. Vers 1845, l'établissement est reconverti en usine d'articles en caoutchouc. Depuis sa fermeture en 1988, les bâtiments sont désaffectés.
description Le logement patronal est construit en brique enduite sur la façade dont les deux travées centrales sont couronnées d'un fronton. Il comprend un étage et un étage de comble percé de lucarnes. Le premier atelier de fabrication est construit en brique et moellon sur un étage carré et un étage de comble. Ce bâtiment en charpente métallique est surmonté d'un toit en ardoise à longs pans avec croupe. Le second atelier de fabrication est construit en brique sur un étage carré. La chaufferie est construite en brique en rez-de-chaussée surélevé et charpente métallique apparente. La cheminée d'usine présente sur un des côtés de sa base rectangulaire la date 1871 et l'inscription FD. Les logements d'ouvriers en brique avec charpente en bois apparente comprennent un étage carré.
gros-oeuvre brique; moellon; enduit
couverture (matériau) ardoise; tuile mécanique
étages 1 étage carré; étage de comble
couvrement charpente métallique apparente; charpente en bois apparente
couverture (type) toit à longs pans; croupe
typologie arc segmentaire; baie rectangulaire; lucarne
état établissement industriel désaffecté
propriété privée
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)
date d'enquête 1994
rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real
N° notice IA76000574
(c) Inventaire général, 1994
crédits photo Kollmann, Christophe - © Inventaire général, ADAGP, 1990
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

**titre usine de bougies; puis cartonnerie (usine de carton bitumé)
Hyde, puis Soubies s.a., puis société centrale des Usines à
Papier**

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Seine-Maritime
adresse Paul Foliot (rue) 86
dénomination usine de bougies ; cartonnerie
parties constituantes bureau ; atelier de fabrication; entrepôt industriel ; cheminée d'usine
époque de 3e quart 19e siècle; 1er quart 20e siècle; 2e quart 20e siècle
construction
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique En 1850, William Hyde fonde une première cartonnerie à Sotteville-lès-Rouen, rue Armand Barbès qui est détruite par un incendie en 1903. La production et les machines sauvées du feu sont transférées dans une ancienne usine de bougies à Petit-Quevilly. Aux bâtiments primitifs construits dans les années 1860 réutilisés comme entrepôts, sont adjoints de nouveaux ateliers en charpente métallique où est traité le carton bitumé et où sont goudronné, entoilé et huilé les divers papiers d' emballage fabriqués par la société Hyde. L' usine mobilisée a fourni durant la première guerre mondiale le carton employé pour la construction des baraquements. En 1919, l'usine est rachetée par A. Soubies qui entreprend dès 1923 de gros travaux de réaménagement. A cette date est fondée la société anonyme Soubies s. a. Le 19 mars 1929, l'atelier central est dévasté par un incendie, la chaudière et la machine à vapeur mises hors service. L' usine est à nouveau reconstruite et équipée d' outillage moderne utilisé pour la fabrication des papiers d' emballage imperméabilisés. En 1930, sa production journalière est en moyenne de 80 000 m². En 1940, les établissements Soubies sont rachetés par la société centrale des Usines à Papiers dont l'activité se maintient jusque dans les années 1960. Transformée temporairement en garage de réparation automobile, l'usine est aujourd'hui désaffectée, en mauvais état et menacée de destruction.
description Les entrepôts industriels en brique sont en charpente en bois. Les ateliers de fabrication et le bureau, en appareillage de brique et silex, sont en charpente métallique. La chaufferie en brique et charpente métallique est en rez-de-chaussée surélevé.
gros-oeuvre brique; silex
couverture (matériau) tuile mécanique
étages en rez-de-chaussée surélevé
couvrement charpente en bois apparente ; charpente métallique apparente
couverture (type) toit à longs pans ; pignon couvert ; terrasse
état mauvais état ; menacé
propriété privée
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)
date d'enquête 1996
rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real
N° notice IA76002089
(c) Inventaire général, 1996
crédits photo Kollmann, Christophe - © Inventaire général, ADAGP, 1996
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

titre usine de caoutchouc Hérubel

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly

aire d'étude Seine-Maritime

adresse Saint-Julien (ancien boulevard); Charles de Gaulle (boulevard) 3,5

dénomination usine de caoutchouc

époque de 4e quart 19e siècle ; 1er quart 20e siècle
construction

année 1911

auteur(s) Lequeux (architecte)

historique Dans cette usine de caoutchouc fondée à la fin du 19e siècle par Hérubel est traité le caoutchouc brut, sont enduits des tissus de coton ou de chanvre, et sont fabriqués divers produits chimiques comme le carbonate de chaux, le sulfate de baryte et la benzine. En 1911, des travaux d'agrandissement sont réalisés : de nouveaux bâtiments à usage de bureau, de salle des machines, d'ateliers (de préparation, de moulage et de vulcanisation...) sont construits sur le boulevard d' après les plans de l'architecte Lequeux, Le 1er décembre 1911, Hérubel reçoit l'autorisation légale par arrêté préfectoral d'exploiter son entreprise.

état détruit

date protection MH édifice non protégé MH

type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)

date d'enquête 1996

rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real

N° notice IA76002093

(c) Inventaire général, 1996

crédits photo Kollmann, Christophe - © Inventaire général, ADAGP, 1996

Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

titre usine de construction navale Claparède et Cie, puis Chantier de la Loire

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Seine-Maritime
adresse Motte (rue de la)
dénomination usine de construction navale
époque de 4e quart 19e siècle
construction
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique En 1881, les autorités locales estiment que le port de Rouen pour être digne de ce nom, doit être doté d'entreprises de construction, d'équipement et d'entretien des bateaux. Cette même année, Claparède fonde sur la rive gauche de Rouen une usine de construction navale moderne, autorisée par arrêté préfectoral en janvier 1882. Ces chantiers étaient capables de construire des navires en fer de cent mètres de long et de plus de trois mille tonnes. L'usine était équipée de chaudières à vapeur, de forges, de marteaux pilons, de laminoirs, de scieries, et possédait quatre cales de construction. Le 29 août 1882, les chantiers Claparède et Cie lancent leur premier cargo : le Druenta, long de 75 mètres et jaugeant 1 600 tonnes, suivi peu après du Flashbach. Le 20 août 1883, ils procèdent à la mise à l'eau du cargo au long cours Neustria, long de 105 mètres et jaugeant 3 000 tonnes. En 1885, la société Claparède est chargée de construire les équipements du port de Rouen : quatre hangars couverts, deux accumulateurs hydrauliques et plusieurs grues hydrauliques, pour un coût de 140 000 francs. Des difficultés d'ordre économique entraînent la fermeture des chantiers en 1888. Ils sont rachetés par la société des ateliers et chantiers de la Loire qui fait transporter les installations à Saint-Nazaire.
état détruit
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)
date d'enquête 1996
rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real
N° notice IA76002090
(c) Inventaire général, 1996
crédits photo Kollmann, Christophe - © Inventaire général, ADAGP, 1996
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

titre usine de mécanique de précision et de confection (usine de fermetures à glissières) la Fermeture Eclair s. a.

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Seine-Maritime
adresse Charles de Gaulle (boulevard) 105
dénomination usine de mécanique de précision ; usine de confection
parties constituantes atelier de fabrication;bureau;entrepôt industriel;hangar industriel;cour;logement d'ouvriers;logement de contremaître
époque de 1er quart 20e siècle; milieu 20e siècle
construction
année 1924
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique Cette usine de fermeture à glissières d'après le système breveté par Sundback, est fondée en 1924 par la Fermeture Eclair, société anonyme française au capital de 540 millions de francs. Son siège social est à Rouen, rue Stanislas Girardin et elle possède un dépôt à Paris, rue du Sentier. Cette industrie associe le textile à la métallurgie. La préparation des rubans cousus sur des machines à coudre à grand débit est le premier stade de fabrication. Le métal arrive en bobines sous forme de fil métallique de trois à

quatre millimètres de diamètre. Il passe au laminoir qui lui donne la forme d'un V, puis à l'aide de machines à chaîne le fil profilé est découpé en sections de 1 mm d'épaisseur. Chacune de ces sections est estampée par frappe entre un poinçon qui formera la cavité de la maille et une matrice. Chacune de ces mailles dont la griffe est ouverte en V est poussée sur le bord du ruban qui porte les cordonnets cousus et elle y est sertie par fermeture des branches du V. Dès que la longueur de fermeture requise est atteinte, la machine laisse échapper 5 cm de ruban sans maille. Ces chaînes de maillons fixés sur des rubans sont alors assemblés deux à deux, par passage dans un curseur fixé sur une table. Puis elle passe dans un appareil de polissage. Ces longs rubans sont alors coupés, fermeture par fermeture. Enfin les ouvrières posent l'arrêt inférieur, le curseur et l'arrêt supérieur. Les curseurs sont usinés à partir d'un fil rond ou rectangulaire par matriçage à froid. Ecrasés à la presse, ils sont découpés, chanfreinés, calibrés, pliés entièrement automatiquement. L'usine produit également des fermetures colorées. Cette coloration est opérée sur des fermetures en alliage léger spécial. Le fil de métal est soumis à un traitement électrolytique, l'aluminitage, par immersion dans des bains spéciaux puis coloré dans des bains de teinture. Au début des années 1950 est édifié l'atelier principal qui s'étend sur 1 800 m² et qui consiste en deux vastes salles parfaitement éclairées et équipées de l'air conditionné où travaillent 300 personnes. L'usine a fermé au cours des années 1970. Une grande partie des bâtiments est aujourd'hui désaffectée. Dans les années 1950, l'usine compte près d'un millier d'ouvrières.

description L'usine compte une vingtaine de bâtiments. Les ateliers les plus anciens sont en brique en rez-de-chaussée et couvert en shed. Ceux édifiés dans les années 1950, tout comme le bâtiment des bureaux, sont en béton avec toit en terrasse et s'élèvent sur deux étages carrés. Les entrepôts industriels construits en rez de chaussée sont en brique, couvert d'un toit à longs pans et pignon découvert. Autour de l'usine ont été édifiées plusieurs maisons jumelées ou individuelle avec jardin, à l'attention d'une partie du personnel encadrant et ouvrier.

gros-oeuvre brique; béton

couverture (matériau) ardoise; tuile mécanique; verre en couverture; béton en couverture

étages 2 étages carrés

couvrement charpente métallique apparente; charpente en béton armé apparente

couverture (type) shed; terrasse; toit à longs pans; pignon découvert; pignon couvert

état établissement industriel désaffecté

propriété privée

date protection MH édifice non protégé MH

type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)

date d'enquête 1996

rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real

N° notice IA76002198

(c) Inventaire général, 1996

crédits photo Kollmann, Christophe - © Inventaire général, ADAGP, 2000

Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

titre usine de porcelaine de la société des Etablissements Céramiques Camille Naudot

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Seine-Maritime
adresse Motte (rue de la)
dénomination usine de porcelaine
époque de 1er quart 20e siècle
construction
année 1913
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique En 1913, la société des Etablissements Céramiques Camille Naudot est autorisée par arrêté préfectoral à établir cette usine destinée à produire des carreaux de revêtement en porcelaine. Le broyage des matières premières y est effectué en vas clos, le façonnage des carreaux y est réalisé mécaniquement. L'usine est équipée de fours à gaz pauvre produit par des gazogènes Heurey et Sauvageon et dispose d'un gazomètre de 10 m3. Ces appareils sont placés dans un bâtiment annexe particulièrement bien aéré au moyen d'un lanterneau et extrêmement éloigné du bâtiment des fours et de l'atelier de façonnage. L'usine comprend également un séchoir. Le site est aujourd'hui désaffecté et il ne subsiste que l'atelier de fabrication qui est en mauvais état et fortement menacé de destruction.
gros-oeuvre brique
couverture (matériau) tuile mécanique;verre en couverture
étages 1 étage carré
couvrement charpente métallique apparente
couverture (type) shed
état établissement industriel désaffecté
propriété privée
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)
date d'enquête 1996
rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real
N° notice IA76002096
(c) Inventaire général, 1996
crédits photo Kollmann, Christophe - © Inventaire général, ADAGP, 1999
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

**titre usine de produits chimiques (usine d'acide chlorhydrique) de la
Compagnie bordelaise de produits chimiques**

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Seine-Maritime
adresse Motte (rue de la) 76
dénomination usine de produits chimiques
parties constituantes atelier de fabrication
époque de 1er quart 20e siècle
construction
année 1911
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique Ces ateliers de fabrication d'acide chlorhydrique ont été construits en 1911 pour la Compagnie bordelaise de produits chimiques qui cessa son activité à la fin des années 1960.
description Les deux ateliers de fabrication sont édifiés en rez-de-chaussée, en brique et moellon calcaire en remplissage.
gros-oeuvre brique; calcaire; brique avec pierre en remplissage
couverture (matériau) tuile mécanique; verre en couverture
étages en rez-de-chaussée
couverture (type) toit à longs pans; pignon couvert
état établissement industriel désaffecté
propriété privée
date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)
date d'enquête 1996
rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real
N° notice IA76002257
(c) Inventaire général, 1996
Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

**titre usine de produits chimiques (usine d'acide sulfurique, d'acide
chlorhydrique, de soude, de chlore de chaux et de chlorate de
potasse) Pierre Malétra, puis Malétra père et fils, puis Malétra
fils, puis Bozel-Malétra**

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Seine-Maritime
adresse Caen (avenue de)
dénomination usine de produits chimiques
époque de 1er quart 19e siècle; 3e quart 19e siècle; 1er quart 20e siècle
construction
année 1808; 1868; 1903
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu
historique En 1808, Pierre Malétra fonde une usine de produits chimiques pour parer à l'arrêt des importations causé par le blocus continental décrété en 1806 par Napoléon 1er. A la production initiale d'acide sulfurique (dit huile de vitriol), se sont ajoutées par la suite celles d'acide chlorhydrique (dit esprit de sel), de soude par procédé Leblanc, de chlore de chaux et de chlorate de potasse. Ces produits sont utilisés dans l'industrie textile, pour la teinture, l'impression et le blanchiment. La spécialité de la maison Malétra est notamment une lessive à base de soude désignée par les ménagères sous le nom de "cristaux" L'usine connaît un développement important quand vers 1830 Pierre Malétra

s'associe à ces fils, Léon, Adolphe, Hippolyte et Emile sous la raison sociale "Malétra Père et Fils". A la mort de Pierre Malétra, en 1850, la raison sociale de l'entreprise devient "Malétra fils". Léon Malétra qui en est le principal dirigeant, donne aux affaires une impulsion à la fois commerciale et technique. L'une des grandes innovations de l'entreprise, le four Malétra à combustion de pyrites fines, date de cette époque. A la mort de ses frères, à la fin des années 1860, Emile Malétra, le cadet, reste seul à la tête de l'entreprise. Il concentre entre ses mains la propriété de l'usine Malétra du Petit-Quevilly, accrue de l'usine de produits chimiques Maze d'Amfreville-la-Mivoie (Lescure-lès-Rouen) spécialisée dans la fabrication d'acide sulfurique depuis 1791, héritée de sa soeur aînée en 1869, et d'une usine à Saint-Denis près de Paris. En 1868, Emile Malétra fait construire un chemin de fer d'intérêt local qui relie son établissement au port de Rouen et aux voies de la Cie des Chemins de fer de l'Ouest. En 1873, les établissements Malétra devenus société anonyme ont un chiffre d'affaire de 7,5 millions de francs et un capital de 4 millions. En 1903, des ateliers de fabrication d'acide acétique et d'acétone sont mis en activité. En 1918, les établissements Malétra commencent la fabrication des superphosphates tout en maintenant sa fabrication d'acide sulfureux liquide entreprise en 1916. En 1925, la société Malétra souhaitant s'étendre à l'électro chimie et à l'électro métallurgie fusionne avec la société Bozel-Lamotte. Avec ses seize usines et sa saline d'Arzew en Algérie, la société Bozel-Malétra devient l'une des principales sociétés françaises de produits chimiques. Fermée en 1965, l'usine du Petit-Quevilly est détruite en 1971. Dans les années 1860, près de 75 000 kg de pyrites désulfurisés sont traitées par jour dans l'établissement. La consommation par année est alors de 1 500 tonnes de charbon, de 5 600 tonnes de sel marin, de 1 000 tonnes de manganèse, de 2 000 tonnes de soufre et de 350 tonnes de salpêtre. En 1913, les établissements Malétra produisent 25 000 tonnes de superphosphates et 40 000 tonnes d'acide sulfurique. En 1939, l'usine fabrique 75 tonnes par jour d'acide monohydraté sous forme d'acide concentré. Dans les années 1840, l'usine occupe entre 70 et 80 ouvriers. Ils sont entre 700 et 800 vers 1890.

état détruit

date protection MH édifice non protégé MH

type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)

date d'enquête 1996

rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real

N° notice IA76002091

(c) Inventaire général, 1996

crédits photo Miossec, Yvon - © Inventaire général, ADAGP, 1996

Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

titre usine de produits explosifs (usine de mèches de mineurs) Davey Bickford et Cie

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly

aire d'étude Seine-Maritime

adresse Charles-de-Gaulle (boulevard)

dénomination usine de produits explosifs;usine de petite métallurgie

époque de 3e quart 19e siècle; 1er quart 20e siècle

construction

année 1924

auteur(s) maître d'oeuvre inconnu

historique La société Davey Bickford et Cie est fondée dans les années 1840 par Simon Davey et William Bickford inventeur de la mèche de sûreté pour mines, plus communément appelée : cordeau Bickford, détonant au trinitrotoluène sous plomb. Dans les années 1860, l'usine produit près de quatre millions de mètres de fusées. Un atelier de fabrication de cartouches pour mines et un dépôt de poudre sont autorisés par arrêté préfectoral en juin 1875. Les explosifs produits dans l'établissement sont notamment utilisés pour les grands travaux comme le canal de Suez, les tunnels du Mont-Cenis et de Saint-Gothard. Dans les années 1920, la société devenue la société Davey, Bickford

Smith et Cie possède un capital de six millions de francs. L'usine comprend alors un atelier pour le décapage du cuivre, deux fours, une forge, un atelier de fabrication des mèches, un atelier d'emboutissage, un atelier de fabrication des amorces électriques, un magasin industriel, parc à charbon, bureau, réfectoire et vestiaires. La poudre explosive provient de Saint Chamans (13) et arrive en gare de Rouen où elle est reçue par l'entreposeur des poudres et tabacs. Les quantités expédiées varient entre 4 et 6 000 kg. L'usine d'explosif a cessé son activité au début des années 1920. En 1877, 403 450 kg de poudre ont été agglomérés et 221 370 kg dans les six premiers mois de 1878. En 1878 l'usine compte près de 200 ouvriers.

état détruit

date protection MH édifice non protégé MH

type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)

date d'enquête 1996

rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real

N° notice IA76000538

(c) Inventaire général, 1996

crédits photo Kollmann, Christophe - © Inventaire général, ADAGP, 1996

Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

titre usine liée au travail du bois (fabrique de caisses) Drouffe-Flamant, puis Caisses Louis Drouffe s.a.r.l.

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly

aire d'étude Seine-Maritime

adresse Sadi Carnot (rue) ; 11 Novembre (boulevard du)

dénomination usine liée au travail du bois

époque de 1er quart 20e siècle; 2e quart 20e siècle

construction

année 1919 ; 1921

auteur(s) maître d'oeuvre inconnu

historique Cette usine spécialisée dans la fabrication de caisses en bois est fondée en 1919 par Drouffe-Flament. En 1921, l'usine est agrandie pour permettre l'installation de machines à grand rendement (scies circulaires, scies à ruban, scies combinées, clouteuses...). En 1926, une salle des machines est érigée pour abriter un groupe électrogène à gaz pouvant donner une force de 200 cv. A cette date, l'usine se compose d'un atelier principal divisé en quatre secteurs de fabrication, d'un petit atelier d'affutage, de six hangars pour le stockage du bois, d'une salle des machines, d'un bureau, d'une conciergerie, d'un garage à bicyclettes et d'une maison particulière. La superficie du site est de 12 000 m². On y débite et transforme 30 m³ de grumes par jour. En 1936, l'usine est reprise par la sarl "Caisses Louis Drouffe" qui dispose d'un capital de 25 000 francs. Elle a fermé au lendemain de la seconde guerre mondiale.

En 1930, l'usine compte 80 ouvriers.

état détruit

date protection MH édifice non protégé MH

type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)

date d'enquête 1996

rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real

N° notice IA76002092

(c) Inventaire général, 1996

crédits photo Kollmann, Christophe - © Inventaire général, ADAGP, 1996

Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN - 02.32.08.19.80

titre usine textile et de produits chimiques (usine de pégamoïd)
French Pégamoïd Syndicate ldt

localisation Haute-Normandie ; 76 ; Le Petit-Quevilly
aire d'étude Seine-Maritime
adresse Eglise (ancienne rue de l'); Etienne Dolet (rue)
dénomination usine textile ; usine de produits chimiques
époque de 4e quart 19e siècle
construction
année 1897
auteur(s) maître d'oeuvre inconnu

historique En 1897, le sieur Mann, administrateur délégué du French Pégamoïd Syndicate ldt, société anglaise au capital de 75 000 livres dont le siège est à Paris, 11 boulevard des Italiens, reçoit l'autorisation par arrêté préfectoral d'installer cette usine de pégamoïd. La pâte pégamoïd est obtenue après nitrification du coton par mélange à de l'acide sulfurique et à de l'acide nitrique dans des pots en grès. Cette opération est réalisée dans un hangar à l'écart des habitations. Ensuite le coton nitrifié est lavé à grande eau dans des bacs. Les eaux de lavage devenues acides sont envoyées dans des mares calcaires de neutralisation. L'usine en possède six. A la suite de ces mares, se trouvent deux citernes cimentées où séjournent les eaux neutralisées avant d'être envoyées dans le fossé communal. Le coton subit ensuite les opérations de blanchissage, d'essorage et de coupage dans des ateliers clos. Le séchage des toiles est réalisé dans huit séchoirs situés à une centaine de mètres de l'usine. Ce sont des constructions légères en charpente de bois, avec des parois et toitures en carton bitumé. Des thermosiphons disposés au sol y assurent une température pouvant aller jusqu'à 65°. Leur fonctionnement est assuré par une chaudière de 5 m3 de surface de chauffe. Dans chaque séchoir sont entreposés, sur des châssis en zinc, 150 kg de coton. Le chargement et le déchargement des châssis sont effectués en dehors des séchoirs dans les ateliers de fabrication. Le coton est ensuite mélangé à de l'alcool camphré, puis broyé et la pâte ainsi obtenue est conditionnée dans des bidons d'expédition de 75 kg ou dans des réservoirs de 500 kg. Un local spécial adossé à l'atelier de fabrication est affecté à la dénaturalisation de l'alcool dans la consommation journalière est de 3 500 litres. Sa fabrication nécessite l'utilisation d'acide nitrique, d'acide sulfurique, d'alcool et de camphre. La nouvelle usine comprend un atelier de fabrication de la pâte, un atelier de nitrification, un dépôt de coton, des ateliers de blanchissage, d'essorage et de coupage ainsi que huit séchoirs, bureaux et conciergerie. Un moteur à vapeur de 25 cv, alimenté par une chaudière à bouilleurs de 30 m3 de surface de chauffe, actionne les différentes machines.

état détruit

date protection MH édifice non protégé MH
type d'étude patrimoine industriel (agglomération de Rouen)
date d'enquête 1996
rédacteur(s) Emmanuelle Le Roy-Real
N° notice IA76002095

(c) Inventaire général, 1996

Dossier consultable service régional de l'inventaire Haute-Normandie 2, Rue Maladrerie 76000 ROUEN -
02.32.08.19.80

POLLUTION DES SOLS : BASOL

Fiches extraites de la base de données BASOL sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués
(BRGM)

Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Présentation du site	Description du site	Situation technique du site	Environnement du site	Surveillance et restrictions d'usage	Traitement du site
-------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------------------	---	-----------------------

Région : HAUTE NORMANDIE

Département : 76

Site numéro : 179

Date de création de la fiche ou de sa dernière mise à jour : 27/01/2004

Auteur de la qualification : DRIRE (Groupe de subdivisions Rouen-Dieppe - Subdivision Risques 3)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : BITUMASTIC

Localisation :

Commune : LE PETIT QUEVILLY

Code postal : 76140 - Code INSEE : 76498

Coordonnées Lambert X : 507544,81 Y : 2491323,03

Affichage cartographique

Référentiel : LAMBERT II ETENDU

Précision : ADRESSE (RUE)

Adresse : Rue Rouget de l'Isle

Lieu-dit :

Responsable(s) actuel(s) du site :

BS COATING - 27 AUBEVOYE

il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT :

La qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom

Qualité
PERSONNE MORALE PRIVEE

Coordonnées

Caractérisation du site

Description du site :

La société installée en 1930, exploitait une usine de fabrication d'émulsions de bitume et de brai utilisés en peintures industrielles, revêtements anti-corrosion...
à partir de 1960, elle a développé la production de peintures à base de résines synthétiques.

Description qualitative à la date du 21/11/2003 :

Risques de pollutions des sols et de la nappe.

Lors de l'ESR, il a été révélé :

- parmi les 23 sondages de sol : 2 dépassements au regard des valeurs maximales de constat d'impact pour un usage non sensible (un sondage avec 2800 mg/kg de xylène, un sondage à 100 mg/kg de benzo(a) pyrène).
- l'absence d'impact pour les eaux souterraines.

Les sources primaires de pollution : déchets, matières premières, produits finis, réservoirs souillés, canalisations..., ont été ôtées de l'entreprise (finalisées en février 2002).

Un arrêté préfectoral complémentaire a été présenté en Conseil Départemental d'Hygiène le 18 novembre 2003.

Surveillance du site

Milieu surveillé :

☐ Eaux superficielles, fréquence (n/an) :

☒ Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 02

Autre : Premières mesures attendues en mars 2004

Etat de la surveillance :

☐ Absence de surveillance justifiée - Raison :

☐ Surveillance différée en raison de procédure en cours - Raison :

Début de la surveillance :

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme) : Non

- L'utilisation du sous-sol (fouille) : Non

- L'utilisation de la nappe : Non

- L'utilisation des eaux superficielles : Non

- La culture de produits agricoles : Non

Mesures d'urbanisme réalisées :

☐ Servitude contractuelle

☐ Servitude d'utilité publique ; date A.P. :

☐ Servitude conventionnelle au profit de l'Etat (SCPE)

☐ Projet d'intérêt général (PIG) ; date A.P. :

☐ Inscription au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

☐ Acquisition amiable par l' exploitant

Autre :

Traitement effectué

☒ Mise en sécurité du site

☒ Interdiction d'accès

☒ Gardiennage

☒ Evacuation de produits ou de déchets

☐ Pompage de rabattement ou de récupération

☐ Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre :

☒ Traitement des déchets ou des produits hors site ou sur le site

☒ Stockage DC1

☐ Stockage DC2

☐ Confinement sur site

☐ Physico-chimique

☐ Incinération

Autre :

☐ Traitement des terres polluées

☐ Traitement des eaux

Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Présentation du site	Description du site	Situation technique du site	Environnement du site	Surveillance et restrictions d'usage	Traitement du site
-------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------------------	---	-----------------------

Région : HAUTE NORMANDIE

Département : 76

Site numéro : 27

Date de création de la fiche ou de sa dernière mise à jour : 25/09/2003

Auteur de la qualification : DRIRE (GS ROUEN DIEPPE R6)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : PARKING ET USINE ALSTHOM

Localisation :

Commune : LE PETIT QUEVILLY

Code postal : 76140 - Code INSEE : 76498

Coordonnées Lambert X : 506402,94 Y : 2493201,5

Affichage cartographique

Référentiel : LAMBERT II ETENDU

Précision : ADRESSE (NUMERO)

Adresse : 9 rue des Pâtis - BP 251

Lieu-dit :

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : SOCIETE RIMOR

il s'agit d'UN EXPLOITANT ANTERIEUR

La qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom
SOCIETE ALSTHOM

Qualité
PERSONNE MORALE PRIVEE

Coordonnées

Caractérisation du site

Description du site :

Ce site aurait été rempli d'ordures ménagères apportées par la société Rimor provenant des villes de Rouen et Petit Quevilly et de divers déchets industriels (carbures, produits sulfureux). Le parking et l'usine Alsthom ont été construits dessus.

Description qualitative à la date du 23/09/2003 :

Une étude historique et une ESR ont été réalisées, classant ce site en classe 2 : site à surveiller.

Les prescriptions complémentaires fixant le mode de surveillance (du méthane) doivent être présentées prochainement au CDH. Cette surveillance n'implique pas de suivi de la qualité des eaux souterraines compte tenu du traitement effectué au moment de la construction du parking et de l'usine.

Surveillance du site

Milieu surveillé :

☐ Eaux superficielles, fréquence (n/an) :

☐ Eaux souterraines, fréquence (n/an) :

Etat de la surveillance :

☒ Absence de surveillance justifiée - Raison :

☐ Surveillance différée en raison de procédure en cours - Raison :

Début de la surveillance :

Arrêt effectif de la surveillance :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme) : Non

- L'utilisation du sous-sol (fouille) : Non

- L'utilisation de la nappe : Non

- L'utilisation des eaux superficielles : Non

- La culture de produits agricoles : Non

Mesures d'urbanisme réalisées :

☐ Servitude contractuelle

☐ Servitude d'utilité publique ; date A.P. :

☐ Servitude conventionnelle au profit de l'Etat (SCPE)

☐ Projet d'intérêt général (PIG) ; date A.P. :

☐ Inscription au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

☐ Acquisition amiable par l'exploitant

Autre :

Traitement effectué

☒ Mise en sécurité du site

☒ Interdiction d'accès

☐ Gardiennage

☐ Evacuation de produits ou de déchets

☐ Pompage de rabattement ou de récupération

☐ Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre : Site au sein de l'usine ALSTOM, entièrement fermée

☐ Traitement des déchets ou des produits hors site ou sur le site

☐ Traitement des terres polluées

☐ Traitement des eaux

Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Présentation du site	Description du site	Situation technique du site	Environnement du site	Surveillance et restrictions d'usage	Traitement du site
-------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------------------	---	-----------------------

Région : HAUTE NORMANDIE

Département : 76

Site numéro : 173

Date de création de la fiche ou de sa dernière mise à jour : 27/01/2004

Auteur de la qualification : DRIRE (GS Rouen-Dieppe - Subdivision territoriale 2)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : Site BOVIN

Localisation :

Commune : LE PETIT QUEVILLY

Code postal : 76140 - Code INSEE : 76498

Coordonnées Lambert X : 507720,44 Y : 2492608,17

Affichage cartographique

Référentiel : LAMBERT II ETENDU

Précision : ADRESSE (NUMERO)

Adresse : 1 rue Jean Macé

Lieu-dit :

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : Entreprise Patrice BOVIN

il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

La qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom
Entreprise Patrice BOVIN

Qualité
PERSONNE MORALE PRIVEE

Coordonnées

Caractérisation du site

Description du site :

Le site est en fin d'exploitation. Il y était exercé sur une surface de 900 m2 une activité de stockage et récupération de 2500 à 3000 tonnes de métaux par an : cuivre, aluminium, batteries, plomb, zinc, etc.

Description qualitative à la date du 02/10/2003 :

Trois sources potentielles de pollution ont été établies :

- 1) le stockage extérieur de métaux depuis 1920 ;
- 2) le chargement des métaux contenant des hydrocarbures ;
- 3) la cisaille de ces métaux contenant des hydrocarbures.

Ces sources sont susceptibles d'être à l'origine d'une pollution du sol, du sous-sol et des eaux souterraines, par les métaux lourds et/ou les hydrocarbures.

Des prélèvements ont été effectués en 5 points du site.

Des analyses effectuées sur des échantillons prélevés en divers profondeurs sur ces 5 points ont révélé des pollutions superficielles (à moins de 80 cm de profondeur). Un décapage du site a donc été prescrit.

A l'occasion d'une visite le 25 juin 2003, l'inspection des installations classées a pu vérifier que le décapage avait été réalisé.

Lors d'une seconde visite le 28 juillet 2003, de nouveaux prélèvements ont été effectués. Leur analyse a montré l'absence de pollution résiduelle.

Surveillance du site

Milieu surveillé :

- ☐ Eaux superficielles, fréquence (n/an) ;
- ☐ Eaux souterraines, fréquence (n/an) ;

Etat de la surveillance :

☒ Absence de surveillance justifiée - Raison :

☐ Surveillance différée en raison de procédure en cours - Raison :

Début de la surveillance :

Arrêt effectif de la surveillance :

Mesures d'urbanisme réalisées :

- ☐ Servitude contractuelle
- ☐ Servitude d'utilité publique ; date A.P. :
- ☐ Servitude conventionnelle au profit de l'Etat (SCPE)
- ☐ Projet d'intérêt général (PIG) ; date A.P. :
- ☐ Inscription au Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- ☐ Acquisition amiable par l'exploitant

Autre :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme) : Non
 - L'utilisation du sous-sol (fouille) : Non
 - L'utilisation de la nappe : Non
 - L'utilisation des eaux superficielles : Non
 - La culture de produits agricoles : Non
- Un changement d'usage est envisagé sur ce site :

- ☒ Zone résidentielle
 - ☐ Zone agricole
 - ☐ Zone naturelle
 - ☐ Espaces verts accueillant du public
 - ☐ Equipements sportifs
 - ☐ Commerce, artisanat
 - ☒ Parking
 - ☐ École
 - ☐ Autres établissements recevant du public
- Si autre : activités tertiaires

Traitement effectué

☐ Mise en sécurité du site

☐ Traitement des déchets ou des produits hors site ou sur le site

☒ Traitement des terres polluées

- ☒ Stockage DC1
 - ☐ Stockage DC2
 - ☐ Traitement biologique
 - ☐ Traitement thermique
 - ☐ Lessivage des terres
 - ☐ Confinement
 - ☐ Stabilisation
 - ☐ Ventilation forcée
 - ☐ Dégradation naturelle
- Autre :

☐ Traitement des eaux



Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Présentation du site	Description du site	Situation technique du site	Environnement du site	Surveillance et restrictions d'usage	Traitement du site
-------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------------------	---	-----------------------

Région : HAUTE NORMANDIE

Département : 76

Site numéro : 26

Date de création de la fiche ou de sa dernière mise à jour : 25/09/2003

Auteur de la qualification : DRIRE (GS ROUEN DIEPPE R6)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : SITE MALETRA (Carrière)

Localisation :

Commune : LE PETIT QUEVILLY

Code postal : 76140 - Code INSEE : 76498

Coordonnées Lambert X : 507255,05 Y : 2492365,56

Affichage cartographique :

Référentiel : LAMBERT II ETENDU

Précision : ADRESSE (RUE)

Adresse : Martial Spinneweber

Lieu-dit :

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : SOCIETE MALETRA

Il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

La qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom Qualité

PERSONNE MORALE PUBLIQUE

Coordonnées

Caractérisation du site

Description du site :

Ancienne carrière dans laquelle des produits y furent jetés jusque dans les années 1965. Toute la zone a été urbanisée.

Description qualitative à la date du 23/09/2003 :

A la demande de la DRIRE, une évaluation simplifiée des risques a été réalisée par la Société NOBEL. Au terme de cette étude le site est classé 2 (à surveiller).

Un arrêté préfectoral complémentaire a été pris en date du 21 novembre 2001. Il prescrit notamment :

- la confirmation de la cotation ESR ;
- le renforcement de la surveillance des eaux souterraines ;
- l'inventaire de points d'éventuels points de prélèvement des eaux souterraines à usage privé aux abords du site ;
- la détection de composés volatils dans les sols et les eaux souterraines ;
- la récapitulation des restrictions d'usage rendues nécessaires par la présence d'un risque sanitaire potentiel.

Surveillance du site

Milieu surveillé :

- ☐ Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- ☒ Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 4

Etat de la surveillance :

- ☐ Absence de surveillance justifiée - Raison :
- ☐ Surveillance différée en raison de procédure en cours - Raison :

Début de la surveillance :

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du LA SITUATION RESTE STABLE

Traitement effectué

- ☐ Mise en sécurité du site
- ☐ Traitement des déchets ou des produits hors site ou sur le site
- ☐ Traitement des terres polluées
- ☐ Traitement des eaux

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme) : Non
- L'utilisation du sous-sol (fouille) : Non
- L'utilisation de la nappe : Non
- L'utilisation des eaux superficielles : Non
- La culture de produits agricoles : Non

Mesures d'urbanisme réalisées :

- ☐ Servitude contractuelle
- ☐ Servitude d'utilité publique ; date A.P. :
- ☐ Servitude conventionnelle au profit de l'Etat (SCPE)
- ☐ Projet d'intérêt général (PIG) ; date A.P. :
- ☐ Inscription au Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- ☐ Acquisition amiable par l'exploitant :

Autre :



Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Présentation du site	Description du site	Situation technique du site	Environnement du site	Surveillance et restrictions d'usage	Traitement du site
-------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------------------	---	-----------------------

Région : HAUTE NORMANDIE

Département : 76

Site numéro : 25

Date de création de la fiche ou de sa dernière mise à jour : 25/09/2003

Auteur de la qualification : DRIRE (GS ROUEN DIEPPE R6)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : SITE NOBEL MALETRA

Localisation :

Commune : LE PETIT QUEVILLY

Code postal : 76140 - Code INSEE : 76498

Coordonnées Lambert X : 507130,73 Y : 2493207,35

Affichage cartographique

Référentiel : LAMBERT II ETENDU

Précision : ADRESSE (RUE)

Adresse : Allée Paul Gauguin

Lieu-dit :

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : SOCIETE MALETRA
il s'agit d'UN EXPLOITANT ANTERIEUR

La qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom
COMMUNE DE PETIT QUEVILLY

Qualité
PERSONNE MORALE PUBLIQUE

Coordonnées

Caractérisation du site

Description du site :

Cette ancienne carrière a été utilisée comme décharge jusqu'en 1970 pour y entreposer des résidus de fabrication. La piscine communale et deux écoles ont été construites dessus.

Description qualitative à la date du 23/09/2003 :

A la demande de la DRIRE, une évaluation simplifiée des risques a été réalisée par la Société NOBEL. Au terme de cette étude le site est classé 2 (à surveiller).

Un arrêté préfectoral complémentaire a été pris en date du 21 novembre 2001. Il prescrit notamment :

- la confirmation de la cotation ESR ;
- le renforcement de la surveillance des eaux souterraines ;
- l'inventaire de points d'éventuels points de prélèvement des eaux souterraines à usage privé aux abords du site ;
- la détection de composés volatils dans les sols et les eaux souterraines ;
- la récapitulation des restrictions d'usage rendues nécessaires par la présence d'un risque sanitaire potentiel.

Surveillance du site

Milieu surveillé :

- ☐ Eaux superficielles, fréquence (n/an) :
- ☒ Eaux souterraines, fréquence (n/an) : 4

Etat de la surveillance :

- ☐ Absence de surveillance justifiée - Raison :
- ☐ Surveillance différée en raison de procédure en cours - Raison :

Début de la surveillance :

Arrêt effectif de la surveillance :

Résultat de la surveillance à la date du LA SITUATION RESTE STABLE

Traitement effectué

- ☐ Mise en sécurité du site
- ☐ Traitement des déchets ou des produits hors site ou sur le site
- ☐ Traitement des terres polluées
- ☐ Traitement des eaux

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme) : Non
- L'utilisation du sous-sol (fouille) : Non
- L'utilisation de la nappe : Non
- L'utilisation des eaux superficielles : Non
- La culture de produits agricoles : Non

Mesures d'urbanisme réalisées :

- ☐ Servitude contractuelle
- ☐ Servitude d'utilité publique ; date A.P. :
- ☐ Servitude conventionnelle au profit de l'Etat (SCPE)
- ☐ Projet d'intérêt général (PIG) ; date A.P. :
- ☐ Inscription au Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- ☐ Acquisition amiable par l'exploitant

Autre :

Pollution des sols : BASOL

Base de données BASOL sur les sites et sols pollués
(ou potentiellement pollués) appelant
une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif

Présentation du site	Description du site	Situation technique du site	Environnement du site	Surveillance et restrictions d'usage	Traitement du site
-------------------------	------------------------	--------------------------------	--------------------------	---	-----------------------

Région : HAUTE NORMANDIE

Département : 76

Site numéro : 40

Date de création de la fiche ou de sa dernière mise à jour : 26/01/2004

Auteur de la qualification : DRIRE (GS ROUEN DIEPPE SUBDIVISION 6)

Localisation et identification du site

Nom usuel du site : USINE ALSTHOM (unité U1)

Localisation :

Commune : LE PETIT QUEVILLY

Code postal : 76140 - Code INSEE : 76498

Coordonnées Lambert X : 506402,94 Y : 2493201,5

Affichage cartographique

Référentiel : LAMBERT II ETENDU

Précision : ADRESSE (NUMERO)

Adresse : 9 rue des Pâtis - BP 251

Lieu-dit :

Responsable(s) actuel(s) du site : EXPLOITANT (si ICPE ancienne dont l'exploitant existe encore ou ICPE en activité)

Nom : SOCIETE GEC ALSTHOM

il s'agit DU DERNIER EXPLOITANT

La qualité du responsable : PERSONNE MORALE PRIVEE

Propriétaire(s) du site :

Nom
SOCIETE GEC ALSTHOM

Qualité
PERSONNE MORALE PRIVEE

Coordonnées

Caractérisation du site

Description du site :

Jusqu'en 1985, la société Alstom a exploité une unité de fabrication au PCB. Cette unité a provoqué une pollution du site découverte en 1984.

Description qualitative à la date du 23/09/2003 :

Le site a fait l'objet d'un traitement en 1993 et est dépollué. Aucune autre action n'est à envisager, notamment en matière de suivi des eaux souterraines.

Surveillance du site

Milieu surveillé :

☐ Eaux superficielles, fréquence (n/an) :

☐ Eaux souterraines, fréquence (n/an) :

Etat de la surveillance :

☒ Absence de surveillance justifiée - Raison :

☐ Surveillance différée en raison de procédure en cours - Raison :

Début de la surveillance :

Arrêt effectif de la surveillance :

Restrictions d'usage et mesures d'urbanisme

Restriction d'usage sur :

- L'utilisation du sol (urbanisme) : Non

- L'utilisation du sous-sol (fouille) : Non

- L'utilisation de la nappe : Non

- L'utilisation des eaux superficielles : Non

- La culture de produits agricoles : Non

Mesures d'urbanisme réalisées :

☐ Servitude contractuelle

☐ Servitude d'utilité publique ; date A.P. :

☐ Servitude conventionnelle au profit de l'Etat (SCPE)

☐ Projet d'intérêt général (PIG) ; date A.P. :

☐ Inscription au Plan Local d'Urbanisme (PLU)

☐ Acquisition amiable par l'exploitant

Autre :

Traitement effectué

☒ Mise en sécurité du site

☒ Interdiction d'accès

☐ Gardiennage

☐ Evacuation de produits ou de déchets

☐ Pompage de rabattement ou de récupération

☐ Reconditionnement des produits ou des déchets

Autre : Site au sein de l'usine ALSTOM, entièrement fermée. Site dépollué

☒ Traitement des déchets ou des produits hors site ou sur le site

☐ Stockage DC1

☐ Stockage DC2

☐ Confinement sur site

☐ Physico-chimique

☐ Incinération

Autre :

☒ Traitement des terres polluées

☐ Stockage DC1

☐ Stockage DC2

☒ Traitement biologique

☐ Traitement thermique

☐ Lessivage des terres

☐ Confinement

☐ Stabilisation

☐ Ventilation forcée

☐ Dégradation naturelle

Autre :

☐ Traitement des eaux

BASIAS

Fiches extraites de l'Inventaire d'Anciens Sites Industriels et Activités de Service (BRGM)

Identifiant	Raison sociale de l'entreprise connue	Adresse (ancien format)	Commune principale	Etat d'occupation du site	X	Y
<u>HNO7601425</u>	LAMPE SIALE	Alliés, 167 av des	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506901	2492531
<u>HNO7601426</u>	FORD BOBEE DANIEL AGENT / ex station service Esso	Alliés, 197 av des	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601427</u>	BONNAY Jacqueline	Alliés, 212 bis av des	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506926	2492656
<u>HNO7601428</u>	ROPE (SARL)	Alliés, 224 av des	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601429</u>	COQUEREL / EGR / POYER / POYER DENIS	Alsace Lorraine, 11à 31 rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507951	2493608
<u>HNO7601431</u>	LEFEBURE (SA) / ex VIEL Gaston	Alsace Lorraine, 28 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	507991	2493583
<u>HNO7601430</u>	SERGEANT ET COMPAGNIE (S.S.C.) / ex Sté Suganes et Gimel	Alsace Lorraine, 35 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7604790</u>	CONTROLE GENERAL DES ARMEES	Ampère, rue ; ERM Caserne Tallandier	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	507681	2493077
<u>HNO7601562</u>	BILLARD ET SOMMIER	ancienne carrière comprise entre les rues Gambetta, A. Foliot et A. Dumas	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507977	2491756
<u>HNO7601095</u>		ancienne dépression (1887)	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507876	2493608
<u>HNO7604791</u>	CRD TOTAL / TOTAL FRANCE	Ancienne Mare, Rue de L'	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	506120	2492986
<u>HNO7601485</u>	BRANLOT Robert / ex garage Félix LANE	Angle des rues Jean Jaurès et Chevreuil	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507226	2492766
<u>HNO7601442</u>	R. CORNIERE	Aristide Briand, 27 rue ; chemin de la Voûte	LE PETIT-QUEVILLY	Ne sait pas	0	0
<u>HNO7600973</u>	MALETRA/ NOBEL-BOZEL	Caen, route de , en face des Ets Malétra	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507261	2493157
<u>HNO7604860</u>	PRESSING	Centre Commercial Jean Jaurès	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601455</u>	MOBIL OIL	Charles de Gaulle, 105 bd	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601452</u>	HERUBEL STE	Charles de Gaulle, 5 bd	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507777	2492406
<u>HNO7601453</u>	SILIE ETS	Charles de Gaulle, 7 bd	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507712	2492346
<u>HNO7601456</u>	SIGRE / ex SA Eclair Prestil, ex Ets Davey, Bickford, Smith et Cie	Charles de Gaulle, 95 bd	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement réaménagé	507252	2491930
<u>HNO7601445</u>	COTELLE ET FOUCHER / ex Hoffman, ex Sté de la Savonnerie	Chartreux, place des	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601443</u>	RNUR / ex REDELE	Chartreux, 20 place des	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601447</u>	HEMICHARD EMILE	Chateaudun, 25 rue de	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507712	2492747
<u>HNO7601448</u>	REDELE (GRAND GARAGE SA)	Chevreuil, 10 rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507261	2492706
<u>HNO7605219</u>	CENTRE HOSPITALIER GENERAL	Danton (2, rue) BP 201	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	507187	2492150
<u>HNO7600975</u>	MALETRA / ex DEVAUX	E. Davey, Rue ; et rue M. Spinneweber	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507321	2492431
<u>HNO7601468</u>	FAURE POLMYRE	Elbeuf, 2 route d'	LE PETIT-QUEVILLY	Ne sait pas	0	0
<u>HNO7601502</u>	DELAMARE René ETS	Emile MALETRA, 15 rue (ancienne rue Emile Petit)	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507401	2492806
<u>HNO7601560</u>	FOUGUIER	en retrait du quai de Quevilly, proche du	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	0	0

		canal				
<u>HNO7601553</u>	LAMBERT RIVIERE SA (en partie)	entre la rue des Anglais et la rue de la Motte	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement en friche	508111	2493598
<u>HNO7601460</u>	FFAHR (Forges et Fonderies d'Alliages de Hautes Résistance) / ex Mr Meigh, ex Centilast	Etienne DOLET, 4 à 8 rue ; ZAC industrielle Ouest,	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7604931</u>	SCAC TRANSPORT INTERNATIONAL	Etienne DOLET, 15 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	506360	2493486
<u>HNO7601464</u>	ACTIFLUDIS / SAPRODEN DEVELOPPEMENT / ex SA SCAC, ex Transports de l'Ouest Europ., ex Dranget-Gopois, ex Lille Bonnières et Colombes	Etienne DOLET, 15-19 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement réaménagé	506174	2493406
<u>HNO7601465</u>	ATELIERS ET CHANTIERS DE LA BASSE SEINE ET A. LOZAI REUNIS SARL	Etienne DOLET, 20, 26 et 32 rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506390	2493546
<u>HNO7605305</u>	STE BOISSIERE	Foliot, rue Paul	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507937	2491950
<u>HNO7601500</u>	BLANC TEINT SA / ex Blanchisserie Guillomette	Franklin Roosevelt, 68 rue (ancienne rue Maurice Mailleau)	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507752	2492732
<u>HNO7601458</u>	QUEVILLY AUTO / ex Bouvard	Frères Delattre, 48 rue des	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	506900	2493056
<u>HNO7601459</u>	FERON (SA)	Frères Delattre, 68 rue des	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement réaménagé	506900	2492966
<u>HNO7601454</u>	SHELL-BERRE (STE DES PETROLES)	Général de Gaulle, bd du	LE PETIT-QUEVILLY	Ne sait pas	0	0
<u>HNO7601473</u>	QUESNEL Louis	Général Foy , 5 rue du ; et 27 rue Etienne Davey	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	0	0
<u>HNO7605044</u>	GUILLEMER Jean-Claude	Général FOY, 5 rue du	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507501	2492456
<u>HNO7601556</u>	SIAAR - SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMERATION DE ROUEN	Gord, bd du	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601446</u>	REY	Gorderel, route du ; la Pointe du Parc des Chartreux	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506861	2491830
<u>HNO7601495</u>	LEBRUMENT - ISIDORE ARTHUR	Guillame Lecointe, rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506991	2492165
<u>HNO7600976</u>	MALETRA	Iles de la Seine	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	0	0
<u>HNO7601551</u>	ORDURES USINES - IPODEC	Industrie, allée de l' ; ZI	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7604935</u>	DISTRIBUTEURS COMBUSTIBLES ASSOCIES (SA)	Industrie, rue de l' ; BP 282	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	506450	2492806
<u>HNO7601481</u>	MANUTENTION ET DE TRANSPORTS (STE COMMERCIALE DE)	Jacquard, 118 rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507701	2493217
<u>HNO7601478</u>	COFRAFER (Compagnie FRANçaise des FERrailles) / ex CNFA - Cie Normande des Fers et Aciers	Jacquard, 30 rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507125	2493775
<u>HNO7601479</u>	FOURNAIRE (STE DES TRANSPORTS)	Jacquard, 47 bis rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement en friche	506900	2493407
<u>HNO7601480</u>	GOSSELIN TRANSPORTS / ex SA Maprochim	Jacquard, 71 rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507176	2493357
<u>HNO7601489</u>	THIBAUT SA - CONCESSION FORD / ex SA Ets R. Pillet et Cie	Jean JAURES, av	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	507191	2492856
<u>HNO7601486</u>	CHEMIN Raymond	Jean JAURES, 125 av	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507511	2492846
<u>HNO7601487</u>	THOUMYRE FILS	Jean JAURES, 137 av	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507426	2492831
<u>HNO7601552</u>	NOBEL BOZEL / ex Ets Bozel-	Jean JAURES, 158 av ;	LE PETIT-	Activité terminée	507301	2492956

	Malétra, ex Ets Malétra	ancienne route de Caen	QUEVILLY			
<u>HNO7601488</u>	LEVILLAIN	Jean JAURES, 159 av	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507101	2492706
<u>HNO7601482</u>	REGNIER SA	Jean JAURES, 18 av	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601490</u>	AUTO 1000 / ex Sté Normande de Produits Chimiques (filiale Rhône Poulenc), ex Le Camphre	Jean JAURES, 204 av	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement réaménagé	507076	2492806
<u>HNO7601483</u>		Jean JAURES, 54-56 av	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507851	2493047
<u>HNO7601484</u>	TEINTURERIE LETOURNEUR STE / ex "Station Relais du Petit Quevilly"	Jean JAURES, 68 av	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507811	2493032
<u>HNO7601438</u>	BOVIN	Jean MACE, 1 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement en friche	507325	2492850
<u>HNO7601497</u>	BOVIN ROBERT	Jenner, 1 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	506901	2492466
<u>HNO7605059</u>	SAF (SA) Soudure Autogène Française	KENNEDY, 121 bis rue du Président	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507100	2493540
<u>HNO7605022</u>	CORDERIES DU NORD OUEST	KENNEDY, 223 rue du Président J.F.	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	508031	2493478
<u>HNO7605220</u>	BLANCHISSERIE MARITIME (NOUVELLE)	Kennedy (25-27, rue du Président) BP 55	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506825	2493625
<u>HNO7601503</u>	SILIE ET CIE (SA DES ETS)	Léon MALETRA, rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	508076	2494083
<u>HNO7601501</u>	ADREM-DUCLOY TRANSMISSIONS (A.D.T.) / ex Ets Strohmaier, ex Ateliers Rouennais de Bobinage (SARL)	Léon MALETRA, 12 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement en friche	507861	2493107
<u>HNO7601527</u>	TRAITEMENT DES OM	Les Patis	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506175	2493131
<u>HNO7601496</u>	GASLY (STE NELLE DES ETS) / ex Sté CEM, ex GASLY Edgard	Limites, 82 bis rue des	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement en friche	507877	2492807
<u>HNO7601499</u>	ATOCHER - GRANDE-PAROISSE / USINE ROUEN B / ex SA Générale des Engrais, ex Ugine Kuhlmann, ex Cie Bordelaise de Produits Chimiques	MADAGASCAR, 2 rue de	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	507801	2493883
<u>HNO7604986</u>	GRANDE PAROISSE (STE CHIMIQUE DE LA)	Manoir Queval, rue du	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506600	2493657
<u>HNO7601498</u>	ATD (Auxiliaire de Terrassement et de Démolition) / S.F.T. / C.M.R. / S.N.C.M. / ex Ugine Kuhlmann	Manoir Queval, 10 rue du	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement réaménagé	506475	2493682
<u>HNO7601538</u>	BARTHELEMY G.	Marcel SEMBAT, 6 rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507052	2491655
<u>HNO7601561</u>	LHORDY / ex carrière	Maréchal Galliéni, prés de la rue du	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	0	0
<u>HNO7601505</u>	FORGE FAUGER MARCEL	Motte, 66 rue de la	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507661	2493667
<u>HNO7601507</u>	ORTEC / ex S.G.A.E.	Motte, 7 rue de la	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	508050	2493762
<u>HNO7601506</u>	ATLAS SAC - SRE LES EMBALLAGES DE QUEVILLY / ex CERNOR - Ets Céramiques Camille Noudot	Motte, 70 rue de la	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507751	2493658
<u>HNO7605071</u>	ONET SGAE / ex SGAE (Sté Générale d'Assainissement et d'Engrais)	MOTTE, 76 rue de la	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507926	2493477
<u>HNO7601508</u>	SCHAUMANN SA / ex CRAFTSAC, ex ETS G. Rouchet, ex Sté des Ets de la Motte	Motte, 83 rue de la	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	508061	2493983
<u>HNO7601554</u>	COFRETH (Compagnie Française d'Exploitation Thermique) / Ste	Nobel Bozel, ZAC	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0

	D'AMENAGEMENT DE LA REGION DE ROUEN					
<u>HNO7601524</u>	BITUMASTIC, SA FRANCAISE / ex Sté d'Entreposage des Huiles Minérales	Orléans, rue d'	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	0	0
<u>HNO7601525</u>	LEREBOURS ET BRETIZEL STE / ex Sté LEREBOURS Frères	Orléans, 101 rue d'	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	508228	2491656
<u>HNO7604983</u>	ALSTHOM ATLANTIQUE	Patis, rue des	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	506250	2492906
<u>HNO7604861</u>	Station de lavage haute pression	Patis, 11 rue des	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506501	2491735
<u>HNO7601466</u>	GALLAY ET CIE (SA DES ETS)	Paul DOUMER, 33 rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507551	2492706
<u>HNO7601470</u>	BALGY / CASTRES EQUIPEMENT (SA) / ex CENPA (fabrique de papiers goudronnés), ex Ets Masselin Lucien	Paul FOLIOT, 84 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601472</u>	MASSELIN LUCIEN ETS / ex SA Parachimie, ex Sté Chimique Industrielle et Commerciale, ex CENPA - W. Hyde	Paul Foliot, 86 rue , anciennement rue de Sotteville	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507792	2491831
<u>HNO7601494</u>	STEC	Paul Langevin, rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601526</u>	ESM SARL	PICARD, impasse ; ZI	LE PETIT-QUEVILLY	Ne sait pas	0	0
<u>HNO7601449</u>	CARROSSERIE (STE QUEVILLAISE DE)	Pierre Corneille, 36 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601477</u>	NORMANDIE PROPRETE ENTR. / ex Ets Gimel, ex Ent. Normandie Propreté	Pierre Corneille, 54 rue ; 37 rue du Professeur Charles Nicolle et rue Marcel Guilleux	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506600	2492505
<u>HNO7601469</u>	PERGUET / ex M. Normand	Pierre Semard, rue (ancienne route d'Elbeuf)	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	508303	2491881
<u>HNO7601540</u>	THOUET R.	Pierre Sépard, 106 rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	508253	2491806
<u>HNO7601539</u>	GMN (Garages Mutualistes Normands)	Pierre Semard, 77 rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	508413	2491846
<u>HNO7601530</u>	BONNEFOND	Porte de Diane, rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7600977</u>	MALETRA	prairies bordant la Seine (plusieurs points)	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	0	0
<u>HNO7601492</u>	MARITIME R. CORNEC	Président J.F. KENNEDY, 25-27 rue du	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506640	2493467
<u>HNO7601493</u>	SIRM - Ste Industrielle de Réalisations Métalliques / ex Soudure Autogène Française (S.A.F.), ex SA l'Air Liquide	Président J.F. KENNEDY, 74 av du	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement réaménagé	506900	2493537
<u>HNO7601439</u>	FERRE FRERES	Professeur Charles NICOLLE, rue du	LE PETIT-QUEVILLY	Ne sait pas	0	0
<u>HNO7601511</u>	ENTREPRISE NORMANDE DE MONTAGE STE	Professeur Charles NICOLLE, rue du	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506751	2492606
<u>HNO7601516</u>	FERRE FRERES	Professeur Charles NICOLLE, rue du ; et rue M. Guilleux	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601512</u>	DAMERON (SA TRANSPORT)	Professeur Charles NICOLLE, 19 rue du	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506801	2492556
<u>HNO7601513</u>	PLASTIQUES INDUSTRIEL ET CAOUTCHOUC SA (SA SPIC) / ex SA AMCA, ex Sté Métallurgique du Nord-Ouest	Professeur Charles NICOLLE, 21 rue du	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506751	2492556
<u>HNO7604859</u>	SNTTP (Sté Normande de Travaux Publics et Particuliers)	Professeur Charles NICOLLE, 37 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	506602	2490553
<u>HNO7601515</u>	ETBTP / ex Groupement Achat - Marchands de Couleurs de Rouen et région normande	Professeur Charles NICOLLE, 39 rue du	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	506475	2492505
<u>HNO7601559</u>	MASSARD Albert	Projetée, 14 rue ; relie la rue Triénon et la rue de	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	0	0

		l'Artillerie				
<u>HNO7601528</u>	S.A.E.C. FRERES ET CIE / ex SA Transports Eclair et SA Logistique Transports	Raymond POINCARE, 24 bis rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	508051	2493633
<u>HNO7601550</u>	SHELL-BERRE (STE DES PETROLES)	Robert Drochon, stade ; RN 840	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	508103	2491105
<u>HNO7601435</u>	BAER Emile, OHRAN Dominique	Rosa BONHEUR, rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506460	2493146
<u>HNO7600974</u>	SERVICES TECHNIQUES MUNICIPAUX / ex Ets Devaux, ex décharge Maletta / Nobel-Bozel, ex abattoir municipal	Rosa BONHEUR, rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement en friche	506575	2493356
<u>HNO7601434</u>	SMITH ET HORLEY	Rosa BONHEUR, 20 rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506575	2493156
<u>HNO7601433</u>	LE BARBIER / ex Ets Sapen	Rosa BONHEUR, 7 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	506750	2493231
<u>HNO7601531</u>	BITUMASTIC (SA FRANCAISE)	Rouget de l'Isle, 37 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement en friche	506602	2490754
<u>HNO7601532</u>	TRAITEMENT ET USINAGE DES COMPOSITES (T.U.C.) / ex SA Robatel SLPI	Rouget de l'Isle, 55 rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506550	2492666
<u>HNO7601533</u>	GEC ALSTHOM	Rouget de l'Isle, 64 rue ; ZAC Zone Ouest	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	506350	2492706
<u>HNO7601534</u>	POULLAIN / ex HERGAULT Raymond	Rouget de l'Isle, 73 rue	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	506425	2492565
<u>HNO7601536</u>	APELEV SERVICES / ex Termont, Closset et Cie	Saint Julien, bd	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	507752	2492431
<u>HNO7601535</u>	PAUL Jean-Baptiste	Saint Julien, 3 bd	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506776	2492405
<u>HNO7601541</u>	STE CHIMIQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE / ex Rousseau Pierre, ex Menn-Huguenin	Sotteville, rue de	LE PETIT-QUEVILLY	Ne sait pas	0	0
<u>HNO7601546</u>	DUMEZ MARION / Ofc-Omnium Français Industriel et Commercial (ONDULINE)	STALINGRAD, 101 rue de	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	507400	2493757
<u>HNO7601547</u>	AUBRUN M. / ex DELALANDE Pierre	STALINGRAD, 107 rue de	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	507501	2493732
<u>HNO7601543</u>	DE BARROS LUIS / ex Union Maritime	STALINGRAD, 20 A rue de	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	506675	2493557
<u>HNO7601544</u>	SOARES / ex Société Rouennaise d'Exportation (Sogerex)	STALINGRAD, 20 rue de	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	506725	2493557
<u>HNO7601545</u>	TOURISME VERNEY / TRANSPORT DU VAL DE SEINE / ex STAO	STALINGRAD, 90 rue de	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7604934</u>	TCAR - Transports en Commun de l'Agglomération Rouennaise	Stanislas GIRARDIN, Bd	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	507172	2491755
<u>HNO7604985</u>	PRESSINETT SARL - Centre Commercial "LES BRUYERES"	Stanislas GIRARDIN, Bd	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	507552	2491655
<u>HNO7604984</u>	SCI DES CHATREUX - Centre Commercial "LES BRUYERES"	Stanislas GIRARDIN, bd	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	509164	2491756
<u>HNO7601476</u>	NOTHIES G.- COMPTOIR MOTOS-CYCLES	Stanislas GIRARDIN, Rue	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507552	2491495
<u>HNO7601474</u>	BURGER	Stanislas GIRARDIN, 13 bd	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507527	2491330
<u>HNO7601475</u>	MASSELIN RESSORTS / ex SA MASSELIN Robert	Stanislas GIRARDIN, 53 bd	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601557</u>	STOC - S.A. LES COMPTOIRS MODERNES / ex SUMA	SUMA, magasin	LE PETIT-QUEVILLY	En activité	0	0
<u>HNO7601440</u>	ANDRAUD	W. ROUSSEAU, visible de la place	LE PETIT-QUEVILLY	Ne sait pas	0	0
<u>HNO7601523</u>	DAUGE Marcel	11 Novembre, av du	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	508203	2491345
<u>HNO7601518</u>	BONNEFOND / ex station service MOBIL	11 Novembre, 10-12 bis bd du	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement réaménagé	507822	2492516
<u>HNO7601517</u>	BP (STE FRANCAISE DES	11 Novembre, 11 av du	LE PETIT-	Activité terminée	0	0

	PETROLES)		QUEVILLY			
<u>HNO7601519</u>	ORANGE SA / ex Sté Charbons Gaumont	11 Novembre, 51 bd du	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	507977	2492081
<u>HNO7601520</u>	BOUBOUILLE AUTO-CASSE / ex SAM (Sté des Appareils Modernes)	11 Novembre, 77-79 bd du	LE PETIT-QUEVILLY	En activité et partiellement réaménagé	508077	2491881
<u>HNO7601521</u>	SHELL FRANCAISE SA	11 Novembre, 81 bd du	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	508053	2491816
<u>HNO7601522</u>	ESSO STANDARD	11 Novembre, 83 bd du	LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	508063	2491796
<u>HNO7601558</u>	ROGIER ET CIE		LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	0	0
<u>HNO7601563</u>	HENRI David		LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	0	0
<u>HNO7601565</u>	DESLIN - THOREL / ex usine Carpentier		LE PETIT-QUEVILLY	Activité terminée	0	0

Base de données des Cavités souterraines

Fiches détaillées des cavités souterraines HNOAA0002628 et HNOAA0002630 (BRGM)

Base de données des cavités souterraines

Fiche détaillée d'ouvrage

Identifiant HNOAA0002628

Nom Cavité 21, rue Albert Thomas

Identifiant HNOAA0002628 Indice BSS Désignation BSS Nature Cavité indéterminée Type Cavité indéterminé Nom Cavité 21, rue Albert Thomas Statut indéterminé Confidentialité public Repérage Géographique autre Identifiant site père Date maj cavité 23/08/2004 Auteur de la description AX Existe documents scannés Organisme BRGM	Département Seine-Maritime Commune PETIT-QUEVILLY(LE) Numéro INSEE 76498 Date de validité 11/05/1998 Carte 25000 Positionnement précis Sources Coordonnées carte au 1/25000 Précision X,Y 25 Lambert ouvrage Lambert zone 1 X Ouvrage 507.7 Y Ouvrage 191.3 Z Ouvrage 20 X Ouvrage L2E 507602.22 Y Ouvrage L2E 2491555.17
--	---

Commentaires

Désordre en surface

Type de désordre affaissement Fiabilité fort X (Km) 507.7 Y (Km) 191.3 Z (m) 20	Date Début Evénement 01/03/1998 Précision Date Mois INSEE 76498 Stade Evolution Inconnu Numéro événement 1112
---	---

Sources d'Information

Source de l'Information Rapport BRGM R40063	Lieu d'Archivage BRGM SGR HNO
--	--

Désordre Souterrain

Synonymie

Références autres bases

Etudes

Dommages

Date d'édition : 23/08/2004

Identifiant HNOAA0002628

Nom Cavité 21, rue Albert Thomas

Decisions

Références Cadastres

Références Cadastres (Emprise)

Orifice Isolé de Cavité Naturelle

Ouvrage de Génie Civil

Carrière

Base de données des cavités souterraines

Fiche détaillée d'ouvrage

Identifiant HNOAA0002630

Nom Cavit  Trou de renard - 42, rue Gambetta

Identifiant HNOAA0002630 Indice BSS D�signation BSS Nature Cavit� orifice naturel Type Cavit� naturelle Nom Cavit� Trou de renard - 42, rue Gamb Statut abandon Confidentialit� public Reperage G�ographique orifice visible Identifiant site p�re Date maj cavit� 23/08/2004 Auteur de la description AX Existe documents scannes Organisme BRGM	D�partement Seine-Maritime Commune PETIT-QUEVILLY(LE) Num�ro INSEE 76498 Date de validit� 01/11/2001 Carte 25000 Positionnement pr�cis Sources Coordonn�es carte au 1/25000 Pr�cision X,Y 25 Lambert ouvrage Lambert zone 1 X Ouvrage 508.13 Y Ouvrage 191.84 Z Ouvrage 25 X Ouvrage L2E 508032.3 Y Ouvrage L2E 2492096.04
---	--

Commentaires

D sordre en surface

Type de d�sordre effondrement/fontis Fiabilit� fort X (Km) 508.13 Y (Km) 191.84 Z (m) 25	Date D�but Ev�nement 20/10/2001 Pr�cision Date Jour X L2E Evt Y L2E Evt ID BDMVT 11101090
--	---

INSEE 76498

Stade Evolution Inconnu

Num ro  v nement 1114

Sources d'Information

Source de l'information Rapport BRGM RP-51261-FR	Lieu d'Archivage BRGM SGR HNO
---	--

D sordre Souterrain

Synonymie

R f rences autres bases

Etudes

Domages

Date d' dition : 23/08/2004

Identifiant HNOAA0002630

Nom Cavit  Trou de renard - 42, rue Gambetta

Decisions

R f rences Cadastreales

Date Situation	Section	Num�ro de parcelle
01/11/2001	AS	171

R f rences Cadastreales (Emprise)

Orifice Isol  de Cavit  Naturelle

Ouvrage de G nie Civil

Carri re